



Nations Unies

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-quatorzième session

Supplément n° 5H



Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport financier et états
financiers audités**

de l'année terminée le 31 décembre 2018

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2019

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . .	7
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Système de contrôle interne	17
4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	18
5. Gestion des programmes	19
6. Gestion des stocks	20
7. Gestion des achats et des marchés	22
8. Gestion de la fraude	24
9. Gestion des ressources humaines	26
10. Administration générale	27
11. Informatique et communication	28
C. Informations communiquées par l'administration	28
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	28
2. Versements à titre gracieux	28
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude	29
D. Remerciements	29
Annexe I	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017	30
Annexe II	
État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes	52
III. Certification des états financiers	53
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018	54

V.	États financiers de l'année terminée le 31 décembre 2018	66
I.	État de la situation financière au 31 décembre 2018	66
II.	État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018	67
III.	État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018	68
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018	69
V.	État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018	70
	Notes relatives aux états financiers	71

Lettres d'envoi

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'alinéa b) de la règle de gestion financière 116.3 du Fonds des Nations Unies pour la population, les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2018, que j'approuve par la présente.

La Directrice exécutive
(*Signé*) Natalia **Kanem**

**Lettre datée du 24 juillet 2019, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Kay Scheller

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons audité les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2018, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales conventions comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Base de notre opinion

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du FNUAP, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par l'administration et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018 (chapitre IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des organes de gouvernance en matière d'états financiers

Il incombe à la direction d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du FNUAP, et d'exercer le

contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, la direction est tenue d'évaluer la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer qu'il poursuivra ses activités, à moins qu'elle n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Fonds ou de mettre fin à ses activités, ou qu'elle n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du FNUAP.

Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers

Notre objectif est d'acquiescer l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le FNUAP afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par l'administration, de même que l'information dont elle fait état ;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par la direction du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du FNUAP de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque

l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le FNUAP de poursuivre ses activités ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons que les opérations comptables du FNUAP qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, dans tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Kay **Scheller**

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge **Moragas**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

24 juillet 2019

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, de favoriser une prise de conscience des problèmes de population dans les pays développés comme dans les pays en développement ; et de proposer, pour régler ces problèmes, des stratégies dont la forme et les outils correspondent le mieux à la situation particulière de chaque pays.

Conformément à l'orientation stratégique du FNUAP et à la résolution 70/1 de l'Assemblée générale portant sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le FNUAP met en œuvre le plan stratégique du FNUAP pour la période allant de 2018 à 2021, qui a pour objectif l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, en mettant l'accent sur les femmes, les adolescents et les jeunes.

Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Étendue de l'audit

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnaient, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

En outre, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FNUAP, et d'une manière générale, de l'administration et de la gestion de ses activités. Le rapport comprend également un bref commentaire sur l'état de l'application de recommandations formulées antérieurement.

Opinion du Comité des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IPSAS.

Conclusion générale

Le FNUAP a clôturé l'année 2018 en bonne santé financière grâce à de saines pratiques de gestion financière, y compris des procédures et contrôles destinés à veiller à ce que les dépenses de l'organisation restent dans la limite des ressources financières disponibles.

Le Comité n'a constaté aucune lacune importante dans la gestion financière et les activités du FNUAP. Toutefois, il a remarqué que certains aspects relevant du système de contrôle interne, de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, de la gestion des ressources humaines, de la gestion des programmes, de la gestion des stocks, de la gestion des achats et des marchés, de la gestion de la fraude, de l'informatique et des communications, ainsi que de l'administration générale, pouvaient encore être améliorés.

Principales constatations

Le Comité a relevé un certain nombre de problèmes liés à l'amélioration de l'efficacité des opérations du FNUAP. Il met notamment l'accent sur les constatations énoncées ci-dessous.

a) *Délégations de pouvoirs*

Lors de l'examen de la politique du FNUAP relative à la délégation de pouvoirs, le Comité a constaté que la politique ne faisait que jeter les bases en matière de ressources humaines et ne couvrait pas d'autres domaines. Il a noté que des fonctions identiques étaient exécutées dans le cadre de différents types de postes et que, par conséquent, il existait différentes façons de mener une même procédure, sans qu'il existe de directives claires pour les pays qui sont sous la supervision du Bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

b) *Planification des achats*

Concernant le projet visant à préparer la mise en place d'une prévention efficace du VIH parmi les principales populations touchées au Brésil, au Pérou et au Mexique, le plan du projet établi par le bureau de pays du FNUAP au Mexique prévoyait l'acquisition, sur une période de trois ans, de 8 400 trousses servant au diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie.

En 2018, le bureau de pays du FNUAP au Mexique a acheté les trousses en suivant la procédure de demande de prix, conformément à laquelle le montant des achats devait être compris entre 5 000 et 49 999 dollars. Le Comité a noté que le bureau du FNUAP au Mexique avait recouru à cette procédure pour passer deux commandes (en septembre et en novembre 2018) en vue d'acheter lesdites trousses, pour un total de 51 280 dollars, un chiffre supérieur au montant autorisé en vertu de cette méthode d'acquisition.

c) *Dépassement des délais prescrits pour les vérifications ponctuelles*

Des vérifications ponctuelles sont requises pour tous les partenaires de réalisation ayant déclaré des dépenses supérieures au seuil obligatoire de 30 000 dollars et qui ne sont pas audités ou qui travaillent exclusivement sur la base de paiements directs ; dans tous les autres cas, les vérifications ponctuelles sont facultatives. À l'issue de son examen, le Comité a noté que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avait procédé à aucune vérification ponctuelle des sept partenaires de réalisation au moment de l'audit. En outre, le calendrier des vérifications ponctuelles pour 2018 a été créé dans le cadre du plan de certification du

système de certification des partenaires de réalisation ; toutefois, aucune vérification n'a été effectuée cette année-là.

d) *Assurance pour les articles entreposés*

Conformément à la politique et aux procédures du FNUAP relatives à la gestion des fournitures destinées aux programmes, les stocks détenus dans des entrepôts gérés par des tiers, y compris ceux d'autres organismes des Nations Unies ou des partenaires du programme, doivent être assurés en toute occasion. Les points focaux en matière de logistique doivent évaluer l'adéquation des mécanismes d'assurance en vigueur et s'assurer que l'accord d'entreposage stipule la couverture accordée aux biens du FNUAP. Lors de son examen, le Comité a noté que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avait pas fourni suffisamment d'éléments pour confirmer que les biens stockés dans l'entrepôt étaient assurés. Il a également constaté que le Bureau régional ignorait l'existence, les procédures et la couverture de la police d'assurance.

Principales recommandations

Sur la base des conclusions de son audit, le Comité recommande que le FNUAP fasse ceci :

a) *Délégations de pouvoirs*

Procéder à un examen approfondi de sa politique relative à la délégation de pouvoirs et la mettre à jour en élaborant en particulier des directives spécifiques pour les postes de direction dans les bureaux régionaux, et améliorer les directives relatives aux postes à responsabilité élevée ;

b) *Planification des achats*

i) **Améliorer la planification de ses achats, l'objectif étant qu'il choisisse la procédure d'achat pour tel ou tel projet après avoir bien défini ses besoins ;**

ii) **Respecter les seuils fixés pour les achats effectués par les bureaux de pays et procéder à un suivi périodique des procédures d'achat utilisées ;**

c) *Dépassement des délais prescrits pour les vérifications ponctuelles*

S'employer à améliorer l'exécution des vérifications ponctuelles des programmes des partenaires de réalisation pour faire en sorte qu'elles soient proactives et efficaces et respectent les délais prévus dans le plan de certification ;

d) *Assurance pour les articles entreposés*

i) **Assurer ses produits en signant soit un accord écrit avec l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, soit un contrat d'assurance pour assurer le respect de la politique d'approvisionnement, en réduisant le risque de pertes ou de dégâts en cas de catastrophe ;**

ii) **Donner des instructions aux chefs des bureaux pour sensibiliser à l'utilisation des polices d'assurance et aux procédures standard.**

Chiffres clefs	
388,13 millions de dollars	Budget du FNUAP consacré aux activités de développement et de gestion
1 290,32 millions de dollars	Produits comptabilisés
1 086,02 millions de dollars	Total des charges
155	Nombre de pays où intervient le FNUAP
1 351	Nombre de partenaires de réalisation du FNUAP
2 058	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés localement
727	Nombre de fonctionnaires du FNUAP recrutés sur le plan international
315 05 millions de dollars	Montant total dépensé par les partenaires de réalisation en 2018 pour mener des activités relatives aux programmes pour le compte du FNUAP
770 97 millions de dollars	Charges directes du FNUAP pour 2018

A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Fonds des Nations Unies pour la population est un organisme international de développement qui joue un rôle de chef de file dans le système des Nations Unies pour ce qui est de la promotion des programmes de population. Il a pour mandat de réunir des connaissances et des moyens qui permettent de répondre aux besoins en matière de population et de planification familiale, et de faire mieux connaître les stratégies dont la forme et les outils sont les plus appropriés pour régler les problèmes de population propres à chaque pays.
2. Le Comité des commissaires aux comptes a audité les états financiers et contrôlé la gestion du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2018, en application de la résolution 74 (I) adoptée par l'Assemblée générale en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats financiers et flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP.
4. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des contrôles par sondage des documents comptables

et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

5. À cette fin, le Comité s'est rendu au Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et au bureau de pays du Mexique. Il a également examiné les opérations et activités financières menées au siège, à New York.

6. En outre, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel le Comité peut formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FNUAP et, d'une manière générale, de l'administration et de la gestion de ses activités.

7. Le présent rapport traite de questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FNUAP, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

8. Le Comité a noté que 26 recommandations restaient à appliquer pour l'année terminée le 31 décembre 2017, dont 13 (50 %) ont été intégralement mises en œuvre, 12 (46 %) sont en cours d'application et une (4 %) est devenue caduque. On trouvera dans l'annexe I des renseignements sur l'état d'avancement de l'application de ces recommandations. Le FNUAP continue de s'employer à mettre en œuvre les recommandations en suspens, à renforcer ses politiques et à élaborer des stratégies qui lui permettent de se conformer aux recommandations du Comité, afin de renforcer ses activités.

Tableau II.1

État de l'application des recommandations

	<i>Recommandations appliquées intégralement</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Recommandations non appliquées</i>	<i>Recommandations devenues caduques</i>
Total	13	12	0	1
Pourcentage	50	46	0	4

Source : Comité des commissaires aux comptes.

2. Aperçu de la situation financière

Situation financière

9. Au 31 décembre 2018, la valeur totale de l'actif du FNUAP s'élevait à 1 609,48 millions de dollars, contre 1 376,23 millions de dollars en 2017, ce qui représente une progression de 233,25 millions de dollars (16,9 %). Cette situation tient essentiellement à l'augmentation des placements du fonds de roulement et des contributions à recevoir. Le passif s'élevait à 529,16 millions de dollars en 2018, contre 534,72 millions de dollars en 2017, ce qui représente une diminution de 5,56 millions de dollars (1,0 %). Cette situation s'explique principalement par le gain actuariel réalisé sur les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi en raison de l'augmentation du taux d'actualisation utilisé pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. La réduction du passif est

en partie contrebalancée par l'augmentation des dettes et charges à payer au titre des autres passifs non courants.

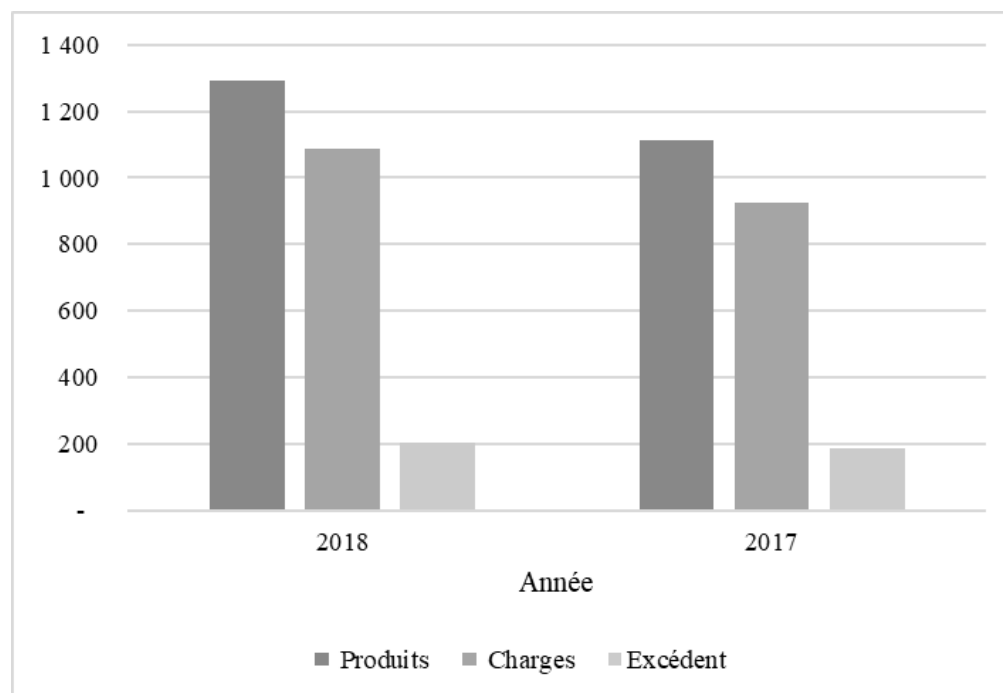
Résultats des activités

10. En 2018, le Fonds a fait état de produits totalisant 1 290,32 millions de dollars (contre 1 112,55 millions de dollars en 2017) et de charges chiffrées à 1 086,02 millions de dollars (contre 926,87 millions de dollars en 2017), soit un excédent de 204,30 millions de dollars (contre un excédent de 185,68 millions de dollars en 2017), comme l'indique la figure II.I. L'excédent s'explique par le décalage entre la comptabilisation des produits et des charges, et par l'augmentation des contributions, qui découle des efforts de mobilisation des ressources.

11. Sur l'ensemble des produits, 824,26 millions de dollars (contre 669,94 millions en 2017) correspondaient à des contributions préaffectées et 378,80 millions (contre 349,91 millions en 2017) à des contributions non préaffectées, tandis que 87,26 millions (contre 92,69 millions en 2017) provenaient d'autres sources, comme l'indique la figure II.II. Le montant des produits a progressé de 16,0 % (soit 177,77 millions de dollars) en raison d'une augmentation de 150,95 millions de dollars (soit 22,3 %) des contributions préaffectées (y compris les montants remboursés aux donateurs) et de 28,89 millions de dollars (soit 8,3 %) des contributions non préaffectées (pour la première fois en cinq ans), ce qui montre que les activités du FNUAP continuent d'être en majorité financées au moyen de fonds préaffectés et résultent de demandes émanant des donateurs. Le FNUAP continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs dans les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

Figure II.I
Produits, charges et excédent du Fonds des Nations Unies pour la population (2018 et 2017)

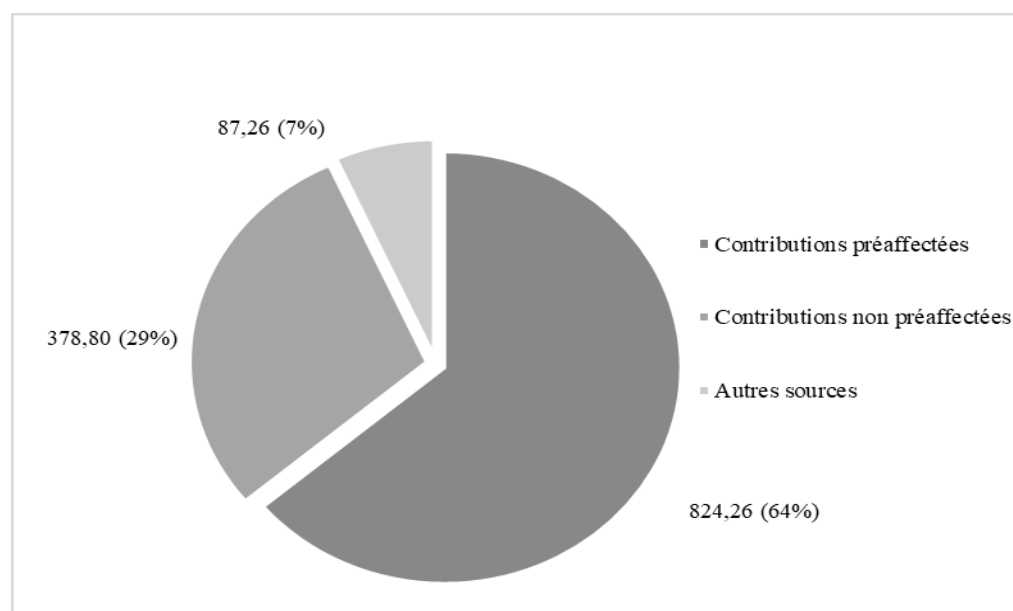
(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2018.

Figure II.II
Produits du Fonds des Nations Unies pour la population (2018)

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du FNUAP pour 2018.

Analyse des ratios

12. L'analyse des principaux ratios financiers (voir tableau II.2) montre que le FNUAP dispose de suffisamment d'actifs courants pour régler ses engagements à court terme. La situation financière est saine, le ratio de liquidité générale ayant augmenté de 4,3 à 5,3 en raison d'une augmentation de 219,83 millions de dollars des placements du fonds de roulement qui tient essentiellement à l'accroissement des placements à court terme, afin de tirer parti des taux de rendement favorables de ces instruments.

Tableau II.2
Analyse des ratios

Ratio	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Ratio de liquidité générale^a		
Actif courant/passif courant	5,3	4,3
Total de l'actif/total du passif ^b	3,0	2,6
Ratio de liquidité immédiate^c		
(Disponibilités + placements à court)/passifs courants	3,7	2,8
Ratio de liquidité relative^d		
(Disponibilités + placements à court terme + créances courantes)/passifs courants	4,8	3,9

Source : Analyse des états financiers du FNUAP par le Comité pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

(voir notes du tableau page suivante)

(Note du tableau II.2)

^a Un ratio élevé signifie que l'entité est en mesure d'honorer ses engagements à court terme.

^b Un ratio élevé signifie que l'entité est solvable.

^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur qui permet de mesurer la capacité d'une entité à faire face à ses passifs courants à partir de ses actifs liquides (trésorerie, équivalents de trésorerie et placements).

^d Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé témoigne du haut degré de liquidité de l'actif.

3. Système de contrôle interne

Supervision du Département de la gestion financière

13. La politique relative au système de contrôle interne du FNUAP, adoptée en 2016, définit cinq composantes de contrôle interne (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et suivi) et 17 principes qui doivent être appliqués de manière intégrée pour répondre aux besoins de contrôle interne dans les cinq domaines susmentionnés. Selon le principe n° 10, le FNUAP doit sélectionner et mettre au point des activités de contrôle, et selon le principe n° 16, il doit procéder à des évaluations régulières et distinctes.

14. En outre, la politique définit trois lignes de défense : les fonctions de première ligne sont menées par tous les membres du personnel du Fonds présents dans les bureaux extérieurs, les bureaux régionaux et ceux du siège ; les fonctions de deuxième ligne consistent à effectuer des contrôles visant à s'assurer de l'efficacité opérationnelle des fonctions de première ligne et à atténuer les risques ; et les fonctions de troisième ligne visent à vérifier de manière indépendante l'efficacité et l'efficacité des processus et procédures de contrôle mis en place.

15. Après l'examen de la procédure de paiement des factures du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), il a été établi que le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes ne disposait pas de suffisamment d'éléments de preuve à l'appui de l'examen effectué par le responsable des opérations internationales dans le cadre des contrôles de deuxième ligne ; cet examen était effectué par le spécialiste des finances qui procédait au premier examen et téléchargeait les demandes de saisie des écritures sur AODocs.

16. L'administration du FNUAP a informé le Comité qu'il modifierait AODocs, la plateforme utilisée pour soumettre les écritures au service financier du siège pour examen, approbation et traitement. Le nouveau flux de travail comportera l'approbation des demandes soumises par les responsables des opérations des bureaux de pays ou les chefs de bureau. De même, le FNUAP a demandé aux bureaux de pays de joindre aux écritures saisies et soumises aux fins de paiement d'autres entités des Nations Unies des formulaires d'autorisation des sommes à payer dûment signés.

17. Le Comité recommande que le FNUAP renforce, précise et harmonise les directives de révision, et qu'il procède notamment à la révision rapide des procédures conformément à la politique relative au système de contrôle interne, en s'efforçant également d'améliorer la supervision des procédures et la documentation y afférente.

Séparation des fonctions dans le progiciel de gestion Atlas

18. S'agissant de la politique concernant les profils d'utilisateur et l'utilisation de l'Annuaire mondial du FNUAP, adoptée en 2015, la séparation des fonctions est un élément essentiel du dispositif de contrôle interne, conformément auquel plusieurs membres du personnel se voient attribuer des tâches et des privilèges y relatifs pour

un processus métier donné, l'objectif principal étant d'éviter les erreurs et les cas de fraude.

19. En outre, lorsqu'il n'est pas possible d'assurer une séparation raisonnable des fonctions, cela devra être justifié et les mesures de vérification mises en place devront être documentées et approuvées. Les fonctions suivantes doivent être séparées : a) spécialiste des finances et acheteur ; b) acheteur et gestionnaire des commandes ; c) acheteur ou gestionnaire des commandes et agent préposé à la réception des biens ; d) spécialiste des finances et responsable de la gestion/approbation des commandes ; e) fonctionnaire chargé des demandes d'achat et gestionnaire des commandes ; f) acheteur ou gestionnaire des commandes et personnel autorisé à liquider des actifs. Dans les cas c) et f) ci-dessus, les demandes de dérogation doivent indiquer que la réception des biens ou services ou la liquidation d'actifs, selon le cas, n'est pas traitée par l'acheteur ou la personne chargée d'approuver les commandes de biens ou services.

20. Ayant examiné les fonctions de 31 membres du personnel du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité a déterminé que le profil de deux utilisateurs était contraire à la règle de séparation des fonctions. Dans le premier cas, le profil d'utilisateur indiquait « directeur des achats des bureaux extérieurs et responsable de la liquidation d'actifs », et dans le second cas, « acheteur pour les bureaux extérieurs et agent préposé à la réception des biens (établissement de récépissés) », ce qui est contraire à la règle de séparation des fonctions établie dans la politique. En outre, le Comité n'a obtenu aucun élément prouvant que les profils attribués faisaient l'objet d'un suivi périodique.

21. L'administration du FNUAP a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur, et elle a été corrigée lorsque le Comité s'est rendu au Bureau régional. Le Fonds a élaboré des états des anomalies pour documenter les profils approuvés à titre exceptionnel par la Division des services de gestion pour les membres du personnel. Ces documents sont réexaminés périodiquement pour s'assurer que les exceptions restent nécessaires ou modifiés pour supprimer l'exception, selon qu'il convient.

22. Le Comité recommande que le FNUAP examine rapidement les profils attribués dans Atlas et modifie les privilèges dans les cas qui ne sont pas conformes à la règle de la séparation des fonctions établie dans la politique, et qu'il renforce le contrôle périodique des autorisations d'accès et des profils approuvés à titre exceptionnel dans le système Atlas, en fournissant des informations sur ces cas conformément au Manuel des politiques et procédures.

4. Politique harmonisée concernant les transferts de fonds

Dépassement des délais prescrits pour les vérifications ponctuelles

23. S'agissant de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les activités de certification visent à déterminer si les fonds transférés aux partenaires de mise en œuvre ont été utilisés pour les fins auxquelles ils étaient destinés et conformément au plan de travail, et si elles comprennent des microévaluations, des contrôles ponctuels et des audits. Conformément aux directives du FNUAP concernant les contrôles ponctuels, les bureaux de pays du Fonds sont tenus de préciser quels membres de leur personnel sont chargés de procéder à ces vérifications en début d'année et d'en établir le calendrier et la fréquence dans le plan de certification.

24. Le paragraphe 4 de la section III.C de la politique du FNUAP publiée en 2014 sous le titre « Politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail » et révisée en 2018 dispose que toutes les dépenses engagées par les partenaires de mise en œuvre pour les activités décidées dans le plan de travail sont

sujettes à des activités régulières d'assurance qualité réalisées ou demandées par le FNUAP, avec une portée et selon une fréquence déterminées par le Fonds en fonction des risques encourus. Les vérifications ponctuelles sont un outil destiné à réaliser un suivi financier proactif, afin de : a) évaluer l'exactitude des rapports financiers relatifs aux transferts de fonds aux partenaires de mise en œuvre ; b) identifier les lacunes et y remédier grâce à la mise en œuvre ; c) déterminer si des changements significatifs des contrôles internes ont eu lieu.

25. Conformément aux Directives de 2018 sur l'établissement de plans d'assurance qualité, des vérifications ponctuelles sont requises pour tous les partenaires de mise en œuvre ayant déclaré des dépenses supérieures au seuil obligatoire de 30 000 dollars et qui ne sont pas audités ou qui travaillent exclusivement sur la base de paiements directs ; dans tous les autres cas, les vérifications ponctuelles sont facultatives.

26. Le Comité a noté que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avait procédé à aucune vérification ponctuelle des sept partenaires de mise en œuvre travaillant avec le FNUAP au 13 décembre 2018. En outre, selon le calendrier établi dans le Système de certification des partenaires de mise en œuvre, des vérifications ponctuelles auraient dû être effectuées en octobre et décembre 2018.

27. L'administration du FNUAP a pris note de l'observation et fait le nécessaire pour procéder à des vérifications ponctuelles de tous les partenaires de mise en œuvre en janvier 2019. Le Fonds considère que le calendrier des vérifications laisse la marge de manœuvre voulue pour garantir qu'il y a suffisamment de dépenses pouvant être vérifiées. En outre, l'administration a fait savoir que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes opérait dans un environnement à faible risque et qu'il n'existait aucun autre facteur de risque nécessitant une vérification ponctuelle avant que le rapport coût-efficacité ne soit optimal.

28. Le Comité salue les initiatives prises par l'administration mais estime que les retards pris dans l'exécution des vérifications ponctuelles sont contraires au plan de certification et empêchent d'assurer un suivi financier proactif. En outre, le report des vérifications montre que les activités prévues dans le plan de certification ne sont pas réalistes.

29. Le Comité recommande que le FNUAP s'emploie à améliorer l'exécution des vérifications ponctuelles des programmes des partenaires de mise en œuvre pour faire en sorte qu'elles soient proactives et efficaces et respectent les délais prévus dans le plan de certification.

5. Gestion des programmes

Suivi du plan de travail

30. La politique du FNUAP intitulée Politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail dispose que chaque plan de travail financé doit être suivi et que les chefs d'unité ont la responsabilité générale de la gestion des plans de travail, y compris du suivi programmatique et financier de la mise en œuvre du programme qu'ils supervisent.

31. Les rapports sur l'état d'avancement des plans de travail permettent au FNUAP de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et aux partenaires de mise en œuvre de donner au FNUAP des informations précises sur l'avancement des activités prévues dans le plan de travail, notamment celles exécutées par des prestataires extérieurs.

32. Ayant examiné les plans de travail annuels, le Comité a noté que, le 8 août 2018, le bureau de pays du FNUAP au Mexique avait signé avec le partenaire de mise en œuvre CADENA (Comité de Ayuda a Desastres y Emergencias Nacionales) un plan

de travail concernant les interventions en cas de catastrophe et le développement local qui a été appliqué jusqu'en septembre 2018, et que les fonds non utilisés avaient été restitués par CADENA le 15 octobre 2018.

33. Cependant, le bureau du FNUAD au Mexique a modifié le plan de travail le 10 décembre 2018, soit 71 jours après la fin du plan. Cette situation dénote une mauvaise planification du suivi financier des plans de travail annuels, qui empêche de bien programmer les activités et d'informer officiellement le représentant du FNUAP des modifications apportées au plan de travail, comme le prévoit la politique.

34. Le FNUAP a fait savoir que, dans le cas de son bureau au Mexique, les précautions et les mesures de suivi nécessaires avaient été prises pendant l'exécution du projet et les documents à l'appui avaient été fournis au Comité. Les mesures prises par le bureau de pays pour modifier le plan de travail après la fin du programme reflètent une interprétation erronée du principe relatif au système mondial d'élaboration de programmes, qui stipule que les montants soumis aux fins du contrôle des engagements doivent correspondre aux montants du plan de travail.

35. Le Comité prend acte de la réponse de l'administration et estime que le FNUAP devrait renforcer les capacités de son personnel pour assurer le respect effectif des principes relatifs au système mondial d'élaboration de programmes.

36. Le Comité recommande que le FNUAP renforce les capacités de son personnel pour assurer l'application effective des principes relatifs au système mondial d'élaboration de programmes.

37. Le Comité recommande que le FNUAP supervise la rectification du plan de travail appliqué par les bureaux extérieurs, conformément aux Politiques et procédures pour la préparation, la gestion et le suivi des plans de travail.

6. Gestion des stocks

Problèmes de rangement, de propreté et de sécurité dans l'entrepôt

38. Comme indiqué au paragraphe 232 du document du FNUAP publié en juillet 2018 sous le titre Politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes, il est possible de consulter un résumé complet des exigences les plus importantes en matière de stockage des produits de santé reproductive dans les Principes directeurs applicables au stockage des médicaments essentiels et autres fournitures médicales de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Dans la section consacrée à l'emplacement et à l'aménagement de l'entrepôt, les paragraphes 247 et 248 disposent ce qui suit : L'entrepôt disposera de systèmes appropriés de prévention, de détection et d'extinction des incendies, tels que des détecteurs de fumée et d'incendie, des extincteurs et des gicleurs, et les entrepôts situés dans des zones où les coupures d'électricité sont fréquentes doivent disposer d'une source auxiliaire d'électricité.

39. S'agissant des conditions de stockage, il est indiqué au paragraphe 259 que des fiches de casier doivent être placées sur chaque palette, étagère, casier et autre dispositif de stockage utilisé, identifiant les noms, numéros de lot et dates d'expiration des produits. En ce qui concerne les kits de santé procréative d'urgence, les cartes de casier doivent indiquer la première date d'expiration pour l'ensemble des composants figurant dans les kits. Le paragraphe 264 stipule que les installations de stockage doivent être maintenues dans un état de propreté satisfaisant, les allées être dégagées en toute occasion, et les déchets et les ordures rapidement éliminés.

40. Au paragraphe 266, il est indiqué que les conditions d'utilisation des mesures et des dispositifs de prévention, de détection d'extinction des incendies doivent être régulièrement vérifiées. En 2010, le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a signé un accord technique avec le Programme alimentaire mondial (PAM)

concernant le recours aux services du réseau d'entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, en vertu duquel le PAM assure, avec le soin voulu, la gestion et le stockage du matériel et des fournitures du FNUAP dans les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies.

41. Le 13 décembre 2018, le Comité s'est rendu dans l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies afin de procéder à la vérification physique des stocks ; il a constaté que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes n'avait pas pris les mesures de contrôle nécessaires pour se doter d'un entrepôt qui permette d'entreposer et protéger le matériel et a relevé les problèmes de rangement, de nettoyage et de sécurité suivants :

a) Les biens du FNUAP n'étaient pas entreposés dans un endroit qui leur était expressément réservé ; ils étaient entreposés à différents endroits avec des articles appartenant à l'ONU et à d'autres entités associées ;

b) Les dévidoirs pour boyau d'incendie installés dans l'entrepôt n'étaient pas en état de marche ; deux extincteurs ne fonctionnaient plus depuis 2016 et 2017 ;

c) Le Comité a observé la présence de déchets tels que des matériaux de construction et des meubles accumulés à différents endroits de l'entrepôt inappropriés pour le stockage temporaire ou définitif ;

d) Le sol de l'entrepôt et les emballages des kits dignité du FNUAP étaient visiblement contaminés par des excréments d'oiseaux ;

e) Le certificat de fumigation n° 23537 était périmé depuis le 12 mars 2018 ;

f) Il n'y avait pas d'extincteur dans la chambre froide ;

g) Les emballages des trousseaux de santé procréative 1B (préservatifs féminins) n'avaient pas de date de péremption.

42. Le FNUAP a fait savoir qu'il prendrait les mesures nécessaires pour informer l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies de tout problème de rangement, de propreté ou de sécurité dans la zone d'entreposage réservée au Fonds, afin de maintenir les articles entreposés en bon état et de respecter les directives.

43. Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures pour améliorer le rangement, la propreté et la sécurité dans l'entrepôt, en surveillant régulièrement l'état de l'entrepôt afin de garantir le respect des directives.

Assurance pour les articles entreposés

44. Conformément aux dispositions du paragraphe 269 des Politiques et procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes, les stocks gérés par des prestataires de services tiers, y compris ceux d'autres organisations des Nations Unies ou de partenaires de programmes, doivent être assurés en toute occasion. Les points focaux en matière de logistique doivent évaluer l'adéquation des mécanismes d'assurance en vigueur et s'assurer que l'accord d'entreposage stipule la couverture accordée aux biens du FNUAP.

45. Lors de l'examen de la gestion des stocks, le Comité a noté que le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait signé un accord technique avec le PAM concernant le recours aux services de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, en vertu duquel le Programme assure, avec le soin voulu, la gestion et le stockage du matériel et des fournitures du FNUAP dans l'Entrepôt des Nations Unies.

46. A l'article 8.2 de l'accord, il est indiqué que le FNUAP est chargé d'assurer son matériel et ses fournitures entreposés dans les entrepôts de fournitures humanitaires des Nations Unies, sauf s'il demande au PAM de fournir ce service, ce qui n'a jamais

été le cas jusqu'ici. Le Bureau régional a expliqué qu'il demanderait officiellement à l'Entrepôt de fournitures humanitaires d'inclure les biens du FNUAP dans sa police d'assurance conformément aux dispositions de l'accord.

47. L'administration du FNUAP a fait savoir que le Bureau régional avait communiqué, par courrier électronique, la réponse de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies concernant sa police d'assurance.

48. Malgré les informations communiquées, le Comité estime qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour confirmer la couverture des biens du FNUAP car il n'a pas reçu la police d'assurance. Il a noté en outre que le Bureau régional ignorait l'existence, les procédures et la couverture de la police d'assurance.

49. Le Comité recommande que le FNUAP assure ses produits en signant soit un accord écrit avec l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies soit un contrat d'assurance pour assurer le respect de la politique d'approvisionnement, en réduisant le risque de pertes ou de dégâts en cas de catastrophe.

50. Le Comité recommande que le FNUAP donne des instructions aux chefs de bureau pour sensibiliser à l'utilisation de polices d'assurance et aux procédures standard.

7. Gestion des achats et des marchés

Planification des achats

51. La politique et les procédures du FNUAP en matière d'achats, révisées en 2015, disposent que l'évaluation, l'estimation des coûts et la définition des besoins sont les premières étapes essentielles du processus d'achat et que l'élaboration d'une stratégie reposant sur une planification appropriée et en temps utile des achats est indispensable à la bonne exécution des programmes et des projets.

52. Dans ce contexte, les bureaux extérieurs doivent respecter certaines dispositions, à savoir que les achats d'un montant compris entre 5 000 et 49 999 dollars exigent la réception d'au moins trois offres en réponse à une demande de prix et les achats supérieurs à 50 000 dollars la réception d'au moins trois offres en réponse à un appel d'offres ou à une invitation à soumissionner.

53. Néanmoins, le point 2.5.1.2 de la politique prévoit que les chefs des bureaux extérieurs peuvent autoriser une exception à l'utilisation des procédures formelles d'appel à la concurrence pour des montants allant jusqu'à 50 000 dollars.

54. L'examen du projet visant à préparer la mise en place d'une prévention efficace du VIH parmi les principales populations touchées au Brésil, au Pérou et au Mexique, mené par le bureau de pays du FNUAP au Mexique et dont l'exécution devrait se poursuivre jusqu'en 2020, a révélé que le plan du projet prévoyait l'acquisition de 8 400 trousseaux servant au diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie, réparties comme suit :

Tableau II.3
Achats prévus

<i>Articles à acheter avec des fonds de la Facilité internationale d'achat de médicaments</i>	<i>Année 1 Du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018</i>	<i>Année 2 Du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019</i>	<i>Année 3 Du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020</i>
Trousses de réaction en chaîne par polymérisation pour le diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie	1 100	2 600	4 700

Source : Tableau extrait de l'annexe 1 du plan du projet visant à préparer la mise en place d'une prévention efficace du VIH parmi les principales populations touchées au Brésil, au Pérou et au Mexique.

55. Le 31 juillet 2018, dans le document UNFPA/MEX/050/2018, le bureau de pays du Mexique a adressé une demande de prix pour l'acquisition de 720 trousse de tests moléculaires aux fins du diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie. Dans le résumé de l'évaluation en date du 8 août 2018, il est indiqué que deux offres ont été reçues, toutes deux supérieures à 50 000 dollars. La demande a finalement été déclarée nulle, sachant que la procédure choisie permet uniquement de procéder à des achats d'un montant inférieur à 50 000 dollars.

56. En septembre 2018, une deuxième demande de prix a été adressée à MCD Servicios Integrales de Diagnósticos S.A. ; le bon de commande n° 9265 a ensuite été émis pour 480 tests, d'un montant de 34 367 dollars. En novembre 2018, en application de la modification n° 1, un deuxième bon de commande (n° 9531) a été émis pour l'acquisition de 288 tests supplémentaires, d'un montant de 16 913 dollars. Le montant total était donc supérieur à celui autorisé dans la politique pour cette méthode d'acquisition. On trouvera des informations plus détaillées au tableau II.4.

Tableau II.4
Résumé des bons de commande

<i>Date de la commande</i>	<i>Numéro du bon de commande</i>	<i>Nombre de trousse de diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie</i>	<i>Montant</i>
4 octobre 2018	9265	480	34 367
30 novembre 2018	9531	288	16 913
Total		768	51 280

Source : Tableau établi par le Comité des commissaires aux comptes sur la base des informations tirées du contrat UNFPA/MEX/SCP/014/2018, modification n° 1, bons de commande n° 9265 et 9531.

57. L'administration du FNUAP convient que l'évaluation actualisée des besoins pour l'année 2018 aurait dû être correctement mise à jour dans le plan d'achats et que le texte indiquant qu'il avait été décidé d'acheter un nombre de trousse inférieur à celui initialement prévu aurait dû être joint en note au dossier de la procédure d'achat.

58. Le FNUAP informe le Comité que, dans les procédures d'achat révisées qui seront bientôt mises en place, il donne clairement pour instruction à ses unités administratives d'établir des plans d'achats annuels et de les examiner tous les trimestres, afin de les aligner sur les réalités et les besoins du programme et du financement.

59. L'administration du FNUAP a pris note de la nécessité d'assurer un suivi rigoureux des procédures d'achat et du respect des seuils fixés avant de prendre des engagements et de passer des commandes et veillera à ce que les bureaux de pays s'acquittent de cette tâche, de façon à se conformer aux dispositions de la politique. Ce point sera présenté et mis en avant lors des futures séances de formation régionales aux achats.

60. Le Comité recommande que le FNUAP améliore la planification de ses achats, l'objectif étant qu'il choisisse la procédure d'achat pour tel ou tel projet après avoir bien défini ses besoins.

61. Le Comité recommande que le FNUAP respecte les seuils fixés pour les achats effectués par les bureaux de pays et procède à un suivi périodique des procédures d'achat utilisées.

Absence de demande d'approbation préalable au Service des achats

62. La politique et les procédures de gestion des fournitures destinées aux programmes définissent les fournitures et les appareils médicaux, tels que des équipements hospitaliers, des instruments chirurgicaux et des équipements et des fournitures permettant d'établir un diagnostic, comme d'autres produits acquis par le FNUAP afin d'être utilisés dans ses programmes. En outre, au paragraphe 3 8) de la rubrique intitulée « Principales exigences de la politique », il est indiqué que l'approvisionnement local en produits pharmaceutiques et en matériel médical ne doit être fait que dans ces cas exceptionnels, avec l'approbation préalable du Service des achats, et est soumis à l'assurance qualité conformément aux politiques et procédures organisationnelles applicables.

63. Dans le cadre du projet visant à préparer la mise en œuvre d'une prévention du VIH parmi la population clé associant plusieurs types de mesures, le bureau de pays du Mexique a acheté des tests moléculaires de diagnostic de la chlamydia et de la blennorragie. Le bon correspondant à cette commande a été émis le 4 octobre 2018 pour un montant total de 34 367 dollars. Le 29 août 2018, le bureau avait adressé une demande d'achat d'articles hors catalogue au Service des achats, les produits n'étant pas disponibles dans les catalogues du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ou de l'OMS.

64. Le Comité a demandé au Service des achats de produire le document d'approbation préalable correspondant aux achats d'appareils médicaux, ne l'ayant pas obtenu auprès du bureau de pays du Mexique. L'administration a cependant fourni le certificat du système d'assurance qualité délivré par le Gouvernement espagnol, qui est l'une des autorisations requises conformément aux prescriptions techniques du FNUAP relatives aux appareils médicaux.

65. L'administration du FNUAP convient que le bureau de pays aurait dû obtenir l'autorisation écrite préalable du Service des achats avant d'acheter les fournitures médicales afin de respecter la politique d'achat de produits hors catalogue du FNUAP.

66. Le Comité recommande que les bureaux extérieurs du FNUAP demandent au Service des achats, en temps voulu, d'approuver au préalable les futurs achats de fournitures médicales et donnent la preuve de l'approbation reçue du Service.

8. Gestion de la fraude

Insuffisance des mesures de lutte contre la fraude

67. Conformément à la politique de lutte contre les pratiques frauduleuses et autres pratiques interdites, révisée en octobre 2018, le FNUAP adhère au principe de tolérance zéro en ce qui concerne les actes répréhensibles, notamment lesdites

pratiques. Ce principe s'applique aux fonctionnaires, aux membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, aux fournisseurs, aux partenaires de réalisation et aux tierces parties.

68. Le paragraphe 5 dispose que la politique est valable pour toutes les activités et opérations du FNUAP, y compris les programmes financés ou exécutés par le Fonds, et vise à prévenir, à détecter et à combattre les actes de fraude et autres pratiques interdites. La politique s'applique :

a) aux fonctionnaires, définis comme les détenteurs d'une lettre de nomination du FNUAP titulaires d'un engagement à titre permanent, d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement temporaire ;

b) aux parties autres que les fonctionnaires, à savoir :

i) les vacataires tels que les consultants et les sous-traitants, mais aussi les Volontaires des Nations Unies affectés au FNUAP et les stagiaires (« membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire ») ;

ii) les fournisseurs, y compris potentiels, de biens et de services ;

iii) les partenaires de réalisation engagés par le FNUAP dans le cadre d'un programme qu'il finance ;

iv) tout autre tiers avec lequel le Fonds a une relation contractuelle.

69. En outre, les responsabilités qui incombent aux fonctionnaires du FNUAP sont essentielles pour prévenir, détecter et gérer rapidement les cas de fraude et de recours à d'autres pratiques interdites. Au paragraphe 15 de la politique, il est établi que les cadres à tous les niveaux doivent servir de modèle pour le reste de l'organisation. Les membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les fournisseurs, les partenaires de réalisation et les tiers sont tenus de respecter les normes déontologiques les plus strictes et de signaler toute pratique interdite, y compris les actes frauduleux, constatée dans le cadre de leur contrat avec le FNUAP.

70. Au paragraphe 2.1 de la politique relative à l'examen des prestataires et aux sanctions qui s'appliquent à ces derniers (révisée en octobre 2018), un prestataire est défini comme un offrant ou comme un fournisseur ou un sous-traitant potentiel, enregistré ou effectif qui fournit des biens ou des services ou réalise des travaux. Le paragraphe 2.4 énonce six types de pratiques interdites, notamment la pratique contraire à l'éthique, qui est définie comme une conduite ou un comportement contraire aux codes de conduite du personnel ou des fournisseurs, tels que le non-signalement des conflits d'intérêts, l'offre ou l'acceptation de cadeaux et d'invitations, le non-respect des restrictions postérieures à l'emploi, l'abus de pouvoir ou le harcèlement.

71. Enfin, au paragraphe 4.2, il est indiqué que les fonctionnaires du FNUAP doivent signaler tout acte répréhensible présumé au Directeur ou à la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation. Ils s'acquittent de cette obligation en établissant : a) un rapport au Bureau ; b) un rapport à leur supérieur(e) hiérarchique, qui le transmet sans délai au Directeur ou à la Directrice du Bureau.

72. Le 31 juillet 2018, le bureau de pays du Mexique a fait une demande de prix pour des achats relatifs au projet visant à préparer la mise en œuvre d'une prévention du VIH parmi la population clé associant plusieurs types de mesures. Par la suite, dans le rapport d'évaluation des offres en date du 24 août 2018, l'administration a fait remarquer que, pendant la période où l'appel d'offres était ouvert, le fournisseur avait été quelque peu insistant, avait cherché à communiquer avec des personnes extérieures à la procédure pour obtenir des renseignements sur cet appel, avait fait à

l'équipe du projet des commentaires contraires à l'éthique et avait également contacté le ou la représentant(e) nommé par le FNUAP et un autre distributeur, qui a informé le Fonds que le fournisseur l'avait découragé de participer à l'appel.

73. Le Comité a noté que le fournisseur était constitué au Mexique sous un autre nom. En outre, le 7 décembre 2018, un autre appel d'offres a été lancé pour l'acquisition de tests. La date limite de dépôt des offres était fixée au 11 janvier 2019. L'un des soumissionnaires invités à participer à l'appel était le prestataire susmentionné et, le 16 janvier 2019, il a été proposé d'attribuer à ce dernier le marché, d'une valeur approximative de 390 921 dollars. En février 2019, le contrat a fait l'objet d'une évaluation technique et financière par le Comité d'examen des marchés. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que l'administration du FNUAP n'avait pas signalé ces situations à la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation.

74. L'administration du FNUAP estime que les mesures prises pour prévenir tout type de pratiques interdites étaient appropriées. Le FNUAP a consulté le Bureau des services d'audit et d'investigation et, le 10 avril 2019, il a reçu une réponse affirmant que rien n'indiquait que le fournisseur avait intentionnellement tenté de se livrer à ce genre de pratiques. En outre, s'ils avaient été consultés au préalable, le Bureau des services d'audit et d'investigation ou le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes auraient pu également appuyer la décision prise.

75. Le Comité prend note de la réponse de l'administration. Toutefois, il considère que les mesures prises par cette dernière n'ont pas été appliquées de façon préventive.

76. Le Comité recommande que, à l'avenir, les bureaux de pays du FNUAP rendent compte au Bureau des services d'audit et d'investigation, à titre préventif, de toute situation problématique constatée afin de se conformer à la politique du FNUAP relative à l'examen des prestataires et aux sanctions qui s'appliquent à ces derniers.

9. Gestion des ressources humaines

Délégations de pouvoirs

77. Par sa politique publiée en 1996, le FNUAP a délégué aux représentants nommés par ses soins des pouvoirs de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne les fonctionnaires et administrateurs auxiliaires recrutés sur le plan national. En outre, au paragraphe 3 de la politique, il est précisé que, dans les pays où le ou la représentant(e) du PNUD est également le ou la représentant(e) du FNUAP, les modalités opérationnelles de gestion quotidienne du bureau de pays ne sont en rien modifiées.

78. Le paragraphe 4 dispose que toute dérogation aux politiques, procédures et pratiques du PNUD/FNUAP en matière de personnel ou tout écart par rapport à celles-ci doit être signalé au siège du FNUAP, plus précisément à la Division des finances, du personnel et de l'administration. En outre, le principe n° 3 de la politique relative au dispositif de contrôle interne, publiée en septembre 2016, prévoit que le FNUAP doit établir une structure, des pouvoirs et des responsabilités (voir la branche « Control environment » (« Environnement de contrôle ») à la figure 2 du document).

79. Le Comité a constaté que des fonctions identiques étaient exécutées dans le cadre de différents types de postes. La politique relative à la délégation de pouvoirs ne fait que jeter les bases en matière de ressources humaines et ne couvre pas d'autres domaines tels que les accords avec les partenaires de réalisation, les accords à long terme et les accords de cofinancement ; c'est pourquoi il existe différentes façons de mener une même procédure, sans qu'il existe de directives claires pour les pays qui sont sous la supervision du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

80. L'administration du FNUAP établira une matrice de délégation des pouvoirs, en consolidant ceux-ci conformément aux différentes politiques, et collaborera avec les bureaux régionaux pour veiller à ce que cette matrice soit adaptée aux arrangements des bureaux qui ne disposent pas d'un(e) représentant(e) nommé(e) par le Fonds.

81. Le Comité recommande que le FNUAP procède à un examen approfondi de sa politique relative à la délégation de pouvoirs et la mette à jour en élaborant en particulier des directives spécifiques pour les postes de direction dans les bureaux régionaux.

10. Administration générale

Déménagement du bureau de pays du Panama

82. Les fonctions qui incombent aux bureaux régionaux conformément à leur mandat sont les suivantes :

a) veiller à ce que leur infrastructure, leur matériel et leurs installations permettent un fonctionnement efficace et rationnel, en coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;

b) assurer une coordination étroite avec le Directeur ou la Directrice de la Division des services de gestion avant tout projet de déménagement de bureaux ;

c) étudier en permanence les possibilités de collaboration régionale interinstitutions en vue de réaliser des économies sur les frais de voyage, le verdissement, les services communs et les locaux partagés ;

d) examiner et approuver les demandes de création de bureaux décentralisés présentées par les bureaux de pays, sur la base des dossiers de décision soumis.

83. Les bureaux régionaux sont également chargés de contrôler les taux d'utilisation des ressources des bureaux de pays au regard des plafonds fixés et de prendre des mesures correctives le cas échéant, ainsi que de réaffecter les ressources dans la région en fonction des besoins exprimés par les bureaux de pays et des plafonds, en coordination avec le service compétent du siège. En outre, ils doivent contrôler l'état des actifs et des activités immobilières des bureaux de pays et prendre les mesures correctives qui s'imposent.

84. Le 18 septembre 2018, le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a demandé à la Directrice exécutive d'installer le personnel et le matériel du bureau de pays du Panama dans les locaux du Bureau régional, en raison de la capacité de celui-ci d'accueillir du personnel supplémentaire, des économies réalisables, estimées à environ 33 320 dollars par an, et des avantages potentiels s'agissant de l'appui opérationnel, de la coordination entre bureaux et de la qualité du soutien apporté par le Bureau régional, notamment dans les domaines des achats, des finances, de l'informatique et de l'assistance technique. Toutefois, au 20 décembre 2018, comme l'a indiqué le Bureau régional, le siège n'avait pas répondu à la demande du Directeur régional.

85. Le Comité estime que les économies qui devraient être réalisées et les avantages qui découleraient d'un appui direct du Bureau régional au bureau de pays rendraient l'utilisation des ressources du FNUAP plus efficace.

86. L'administration du FNUAP a pris note des remarques du Comité et a expliqué que le Cabinet du Secrétaire général procédait actuellement à un examen régional des fonctions et des capacités de l'ensemble de la structure régionale. Cet examen pourrait donner lieu à un regroupement de divers organismes en vue de renforcer l'appui aux politiques et à d'autres domaines fournis aux équipes de pays des Nations Unies et d'aider les pays à accélérer le développement durable. En outre, le FNUAP a lancé de

nouvelles initiatives porteuses de changement afin d'examiner et d'harmoniser respectivement les fonctions, les rôles et les responsabilités du siège, des bureaux régionaux et des bureaux sous-régionaux et de prêter ainsi un appui harmonisé et intégré aux bureaux de pays. L'examen sera achevé d'ici la fin de 2019.

87. Le Comité recommande que le FNUAP garde à l'esprit les gains d'efficacité lors de la restructuration de son appui administratif au bureau de pays du Panama et dans le cadre des prochaines initiatives de réforme du Secrétaire général.

11. Informatique et communications

Matériel informatique et matériel de communication

88. Dans le document sur l'accès aux centres de données (« Data Centre Access United Nations Secretariat ICT Technical Procedure »), publié en 2015 et applicable à tous les centres de données appartenant à l'ONU ou exploités ou contrôlés par elle, il est établi que les centres de données doivent rester propres et ne doivent pas être utilisés comme salle de stockage pour du matériel neuf, ancien ou superflu et que le matériel d'emballage (carton, papier, plastique, bois, styrène, etc.) est interdit dans le centre [voir la sections 5 sur les comportements à adopter dans les centre de données, alinéas i) et j)]. De plus, tous les matériaux d'emballage doivent être retirés avant que l'équipement ne soit installé dans les zones surélevées du centre.

89. Le Comité a examiné les salles d'équipement informatique du siège et a repéré la présence de matériel d'emballage ainsi que d'un branchement électrique qui n'était pas encastré dans le mur. Cela pourrait être dangereux, le branchement et le reste des prises électriques n'étant pas correctement protégés et étant susceptibles de présenter un risque pour les personnes et le matériel de refroidissement dont dépend le branchement électrique.

90. L'administration du FNUAP prendra les mesures voulues pour donner suite aux recommandations. Elle résoudra le problème constaté en examinant le câblage et les dispositifs de protection des salles d'équipement ainsi qu'en mettant hors service tout le matériel qui n'est plus nécessaire du fait de la migration des applications vers le cloud.

91. Le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures pour prévenir les risques électriques à l'intérieur et autour des salles d'équipement, afin de protéger les installations contre les menaces, y compris les catastrophes naturelles ou anthropiques.

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

92. Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait comptabilisé en pertes un montant de 450 515 dollars (contre 313 396 dollars en 2017), dont des contributions à recevoir d'un montant de 96 651 dollars, des stocks d'un montant de 345 910 dollars, des avances de fonctionnement d'un montant de 139 dollars et des immobilisations corporelles d'un montant de 7 815 dollars (voir annexe II).

2. Versements à titre gracieux

93. Au cours de l'année considérée, le FNUAP n'a signalé aucun versement à titre gracieux.

3. Cas de fraude ou de présomption de fraude

94. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les inexactitudes et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre audit pour relever toutes les inexactitudes ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

95. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Il demande également à l'administration et au Bureau des services d'audit et d'investigation s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

96. En 2018, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude autres que les cinq cas qui ont été portés à son attention par le FNUAP, dont le montant s'élevait à 3 234,97 dollars.

D. Remerciements

97. Le Comité tient à remercier la Directrice exécutive du FNUAP et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Kay Scheller

Le Contrôleur général de la République du Chili
(Auditeur principal)
(*Signé*) Jorge Bermúdez Soto

Le Contrôleur et Auditeur général des comptes de l'Inde
(*Signé*) Rajiv Mehrishi

Le 24 juillet 2019

Annexe I

État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2017

Avis des commissaires aux comptes après vérification

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
1.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II., par. 32	Le Comité recommande que le FNUAP a) renforce le contrôle des rapports de microévaluation présentés par les prestataires de services afin que les rapports soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées ; b) veille à ce que les partenaires d'exécution reçoivent les rapports de microévaluation et que des plans de suivi des conclusions et des recommandations issues des microévaluations soient élaborés avec les partenaires d'exécution qui travaillent exclusivement avec le FNUAP ou également avec d'autres organismes.	Afin de renforcer le contrôle des microévaluations et d'améliorer la qualité des rapports qui en sont issus, le FNUAP a publié une grille de vérification conçue pour aider les bureaux à mieux contrôler la qualité des nouvelles microévaluations. Dans le cadre du contrôle de la qualité, les membres du personnel veillent à ce que les prestataires chargés de l'évaluation fournissent des informations suffisantes, dans le champ réservé aux commentaires, pour justifier leurs conclusions et le niveau de risque qu'ils attribuent aux partenaires de réalisation. Le Fonds continuera d'examiner les données du système de certification des partenaires de réalisation et d'assurer un suivi auprès des bureaux, selon que de besoin, afin de veiller à ce que toutes les microévaluations soient effectuées.	Le Comité des commissaires aux comptes est d'avis que le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation. Il considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
2.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par. 36	Le Comité recommande que le FNUAP : a) envisage d'offrir aux vérificateurs une formation adéquate sur la manière d'effectuer des vérifications ponctuelles afin d'améliorer leur qualité ; b) veille à ce que l'application des recommandations issues des microévaluations soit contrôlée lors des vérifications ponctuelles et que les vérificateurs conservent des preuves de ce contrôle, de manière à donner une assurance ferme au FNUAP ; c) veille à ce que les activités de vérification ponctuelle soient exécutées de manière efficace et efficiente, conformément aux directives en vigueur.	Le FNUAP a informé le Comité qu'en vue d'améliorer la qualité des vérifications ponctuelles, le Fonds avait mené des activités de formation comprenant des webinaires afin d'offrir à tous les membres du personnel une formation sur le nouveau matériel pédagogique consacré aux vérifications ponctuelles, en particulier sur le modèle de vérification ponctuelle. En outre, le Fonds a organisé des ateliers et fourni un appui aux bureaux de pays concernés.	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation, qui est donc considérée comme appliquée.	X			
3.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par.45	Le Comité recommande au FNUAP de veiller à ce que les bureaux de pays fournissent chaque année à l'organisme chef de file des informations sur les prestations des fournisseurs, le volume des activités et les économies réalisées par les titulaires d'accords à long terme qui se greffent sur des accords conclus par d'autres organismes, de façon à pouvoir effectuer les évaluations voulues.	Le FNUAP a informé le Comité qu'en raison de nouvelles conditions, le Service des achats prévoyait de présenter au secrétariat chargé du Manuel des politiques et procédures un projet de mise à jour des procédures de passation des marchés devant être approuvées par le Comité des politiques avant le dernier trimestre de 2018.	Le Comité a constaté que les procédures de passation des marchés avaient été mises à jour, publiées et diffusées en janvier 2019. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
4.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par. 50	Le Comité recommande que les bureaux extérieurs du FNUAP respectent leurs plans d'achats et veillent à y inscrire tous les achats prévus afin de faciliter le contrôle des activités d'achat et de l'optimisation des ressources.	Le FNUAP a informé le Comité qu'en raison de nouvelles conditions, le Service des achats prévoyait de présenter au secrétariat chargé du Manuel des politiques et procédures un projet de mise à jour des procédures de passation des marchés devant être approuvées par le Comité des politiques avant le dernier trimestre de 2018.	Le Comité a constaté que les procédures de passation des marchés avaient été mises à jour, publiées et diffusées en janvier 2019. La recommandation est donc considérée comme appliquée.	X			
5.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par. 65	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) mettre en place un mécanisme qui lui permettrait de calculer le solde des jours de congé à la date de clôture des comptes et non à la date de clôture des paiements, afin que les informations figurant dans ses rapports soient exactes ; b) de renforcer les contrôles internes concernant l'approbation des congés en imposant que ces derniers soient approuvés dans un délai imparti, afin que les informations rassemblées à la date de clôture des comptes soient à jour et correctes.	En ce qui concerne la recommandation a), l'administration du FNUAP a informé le Comité que les engagements au titre des congés annuels au 31 décembre 2017 avaient été ajustés compte tenu de la valeur monétaire des congés annuels traités dans le système de services en ligne entre les périodes de gel de décembre 2017 et de janvier 2018. À la suite de ces ajustements, la valeur monétaire de l'écart entre les relevés d'absences et le bilan des engagements pour 86 individus visés par le Comité a diminué. En ce qui concerne la recommandation b), le FNUAP a indiqué au	Le Comité prend acte des mesures de l'administration et est d'avis que cette recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
6.	2016	A/72/5/Add.8, chap. II, par. 85	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille au respect des directives relatives aux avances de traitement et durcisse les conditions régissant leur recouvrement, en particulier en cas de cessation de service du fonctionnaire concerné ; b) poursuive l'examen des avances n'ayant pas encore été remboursées, afin de déterminer la cause du problème et de mettre en place des mécanismes qui permettent de recouvrer les montants dus, que ce soit par des membres du personnel en service ou par des	Comité qu'il allait publier une note, à l'intention de tous les membres du personnel, qui serait diffusée à trois reprises pour atteindre une couverture suffisante, la dernière diffusion étant prévue pour la deuxième semaine de décembre 2018. En outre, l'administration a envoyé des communications aux superviseurs qui n'avaient pas approuvé les demandes de congé à temps et aux membres du personnel qui avaient voyagé sans que leurs demandes de congé n'aient été approuvées. Le FNUAP a informé le Comité qu'en ce qui concerne la recommandation a), le Fonds était en train de préparer une liste de points à vérifier à la cessation de service contenant des instructions permanentes, en collaboration avec le Service financier, et que celle-ci devait être prête au quatrième trimestre de 2018. En ce qui concerne la recommandation b), l'administration s'est employée à faire mieux respecter les directives relatives aux avances de	Le Comité attend que l'administration mette en œuvre la mesure visée dans la recommandation a). Par ailleurs, le Comité prend note des mesures prises par l'administration en ce qui concerne la recommandation b) et est d'avis que la recommandation a été appliquée. Le Comité a toutefois constaté un retard dans l'application de la recommandation par rapport au délai	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			fonctionnaires ayant quitté le Fonds.	traitement et a durci les conditions régissant leur recouvrement.	initialement prévu (quatrième trimestre de 2018). Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.				
7.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par. 90	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que les bureaux de pays obtiennent l'autorisation du siège avant d'octroyer des avances d'un montant supérieur à celui autorisé ; b) fixe un délai précis, par activité et par membre du personnel, dans ses politiques et procédures en matière d'avances en numéraire, durant lequel le projet concerné doit être mené à bien, de façon à réduire au minimum la durée des avances ; c) renforce les contrôles de supervision et de surveillance au niveau des bureaux de pays afin d'assurer le respect des directives et procédures établies.	Le FNUAP a indiqué au Comité que la Division des services de gestion parachevait actuellement la révision des directives régissant les avances de trésorerie, visant à inclure toutes les mesures de contrôle nécessaires, les facteurs de risque de fraude et le délai accordé pour les avances de projet en espèce. Le FNUAP organisera des webinaires avec les bureaux de pays lorsque les directives auront été établies afin de veiller à ce qu'elles soient suivies par tous les membres du personnel. Des rapports de suivi adaptés sont également en cours d'élaboration en vue de renforcer les contrôles de supervision et de surveillance.	Le Comité a constaté que des dispositions relatives aux mesures de contrôle nécessaires, aux facteurs de risque de fraude et au délai accordé pour les avances de projet en espèce avaient été ajoutées à la politique relative aux autorisations des avances. Il a également noté que des webinaires avaient été organisés comme prévu par le FNUAP. Le Comité prend acte des mesures prises par l'administration et est d'avis que la recommandation a été appliquée.	X			
8.	2016	A/72/5/Add.8 , chap. II, par. 100	Le Comité recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme lui permettant de contrôler l'adoption des politiques et procédures relatives aux logiciels et veille à leur conformité.	Le FNUAP a informé le Comité qu'il avait finalisé l'élaboration du projet de principes relatifs au cycle de développement des logiciels et que le document d'orientation	Le Comité prend note des efforts déployés par l'administration en vue de mettre en place un mécanisme permettant de contrôler l'adoption des politiques relatives aux logiciels. Il			X	

N°	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
9.	2017 A/73/5/Add.8 , chap. II, par. 16	Le FNUAP a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de systématiser la politique de gestion globale des risques afin de guider le personnel des bureaux de pays et de compléter les notes d'orientation relatives à la gestion des risques actuellement en vigueur.	correspondant avait été soumis pour examen. Le FNUAP y a intégré les remarques qui ont été faites lors des consultations. En outre, le FNUAP a indiqué que le Bureau des solutions informatiques était en train de revoir le modèle de politique relative aux technologies de l'information et des communications afin de donner suite à la recommandation.	considère toutefois que la recommandation est encore en cours d'application car les délais de mise en œuvre ont été dépassés (quatrième trimestre de 2018)		X		
10.	2017 A/73/5/Add.8 , chap. II, par. 21	Le Comité recommande que : a) le FNUAP mette en place un processus d'examen préliminaire de la qualité afin de veiller à ce que les changements concernant la catégorie à retenir pour les risques dans les bureaux de pays et l'application de mesures d'atténuation se fassent dans les règles et	Le FNUAP a informé le Comité que les experts désignés du Groupe de travail sur le traitement des risques procédaient à un contrôle de qualité des risques pour toutes les zones de risque spécifiées aux niveaux des régions et du siège. L'équipe de gestion des risques	Le Comité prend note des mesures prises par l'administration et est d'avis que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
11. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 25	Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce le contrôle des microévaluations des partenaires de réalisation auxquelles procèdent les prestataires de services, afin que les rapports de ces derniers soient étayés par une description suffisamment claire et détaillée du travail accompli pour justifier les conclusions tirées ; b) fasse procéder à une microévaluation de tous	soient assortis de pièces justificatives ; b) les bureaux de pays établissent des critères d'atténuation des risques et s'assurent que les justificatifs soient disponibles et conformes aux plans d'action destinés à atténuer les risques ; c) les bureaux de pays élaborent des plans d'action afin d'atténuer les risques considérés comme étant élevés. d'entreprise du siège entreprenait également, en collaboration avec les bureaux régionaux respectifs, un contrôle de la qualité des évaluations des risques et des mesures d'atténuation pour un nombre limité d'unités opérationnelles considérées comme « à haut risque ». Des plans d'action ont été élaborés concernant l'ensemble des 281 unités opérationnelles considérées comme « à haut risque » et des 20 unités opérationnelles considérées comme présentant un risque critique. Ceux-ci peuvent être consultés sur l'application myRisk du système d'information stratégique. En ce qui concerne la recommandation a), le FNUAP a informé le Comité qu'il allait renforcer sa première ligne de contrôle et améliorer la qualité de ses microévaluations au moyen de la publication d'un guide pratique et technique (comprenant une liste de vérification) pour permettre aux membres du personnel d'examiner les projets de	Le Comité est d'avis que le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation. Il considère donc que la recommandation a été appliquée.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			les partenaires de réalisation qui doivent en faire l'objet ; c) crée, dans le module de certification des partenaires de réalisation, un champ destiné au suivi de l'application des recommandations issues des microévaluations.	rapports d'évaluation que les prestataires de services leur envoient. Pour renforcer sa deuxième ligne de contrôle et améliorer la qualité de ses microévaluations, le FNUAP a mené un contrôle de la qualité d'un échantillon de microévaluations, dont la Division des services de gestion assurera le suivi afin de veiller à ce qu'elles appuient les conclusions de l'examen. En outre, des séances de formation seront organisées à ce sujet (webinaires, ateliers et appui direct). En ce qui concerne la recommandation b), un suivi continu du respect de cette condition sera exercé au moyen de l'enregistrement de données dans le système de certification des partenaires de réalisation et d'un suivi des cas de manquement en collaboration avec les bureaux. En ce qui concerne la recommandation c), le FNUAP a donné suite aux recommandations issues des microévaluations ainsi qu'aux essais					

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
12. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 29	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP veillent à ce que : a) l'application des recommandations issues des microévaluations précédentes soit contrôlée lors des vérifications ponctuelles et que les vérificateurs conservent des preuves de ce contrôle afin de fournir des garanties au Fonds ; b) les activités de vérification ponctuelle soient exécutées de manière efficace et efficiente, conformément aux directives en vigueur, ce qui suppose notamment d'énoncer clairement les critères utilisés et la façon dont sont sélectionnés les échantillons d'opérations.	relatifs au fonctionnement des mécanismes de contrôle interne dans le cadre des microévaluations, et concentrera ses efforts sur l'amélioration de la suite donnée aux recommandations issues des microévaluations dans le cadre de contrôles aléatoires.	En ce qui concerne la recommandation a), le FNUAP a indiqué qu'en vue d'améliorer la qualité des contrôles sur le terrain, des activités de formations allaient être organisées, comprenant un webinaire, des ateliers et des activités de soutien direct concernant les bons de commandes sélectionnés, et qu'un guide supplémentaire relatif au suivi des recommandations issues des microévaluations et des résultats des contrôles internes (fondés sur les principaux contrôles menés dans le cadre des microévaluations) était en cours d'élaboration. En outre, afin de renforcer sa deuxième ligne de contrôle et d'améliorer la qualité de ses microévaluations, le FNUAP a mené un	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
13. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 30	Le Comité recommande en outre que le FNUAP : a) améliore le contenu de l'outil de vérification ponctuelle en y ajoutant une fiche spécialement consacrée au contrôle de l'utilisation des actifs ; b) procède à des vérifications ponctuelles conformément au plan de certification en vigueur et télécharge les rapports correspondants en temps	contrôle de la qualité d'un échantillon de tous les rapports de contrôle aléatoires de 2018 disponibles au moment de l'examen, en particulier de ceux des partenaires de réalisation à haut risque, et un certain nombre de risques ont été gérés. En ce qui concerne la recommandation b), le FNUAP améliorera la qualité de ses contrôles sur le terrain au moyen de la publication d'un guide pratique et technique à l'intention du personnel en vue de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente des contrôles sur le terrain et d'énoncer les critères utilisés et la façon dont sont sélectionnés les échantillons d'opérations des partenaires de réalisation.	Le FNUAP s'est employé à améliorer la vérification de l'utilisation des actifs lors de vérifications ponctuelles et à surveiller l'application des plans de certification pour 2018 afin de veiller à l'exécution des vérifications ponctuelles et au téléchargement rapide de leurs résultats dans le système de	Le Comité est d'avis que le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
14. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 34	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) veillent à ce que les plans de travail soient créés, soumis à un examen opérationnel et imprimés à partir du système mondial d'élaboration de programmes avant leur signature par les partenaires de réalisation, afin d'éviter les écarts entre les plans de travail signés et les données consignées dans le système ; b) actualise les informations budgétaires dans le système lorsque des changements surviennent.	voulu dans le système de certification des partenaires de réalisation.	certification des partenaires de réalisation. En août 2018, le FNUAP a lancé une politique révisée relative aux plans de travail en vue de renforcer les processus d'administration des plans de travail. Cette politique prévoit un dispositif de contrôle supplémentaire selon lequel, dorénavant, aucun paiement ne peut être fait aux partenaires d'exécution si les plans de travail ne sont pas gérés correctement. Elle met en outre davantage l'accent sur l'amélioration de la préparation des budgets. De nouvelles commandes de contrôle ont été créées dans le centre de données du système mondial d'élaboration de programmes, consacrées notamment aux plans de travail et au volume du contrôle des engagements, et utilisées principalement pour éviter les écarts indésirables. L'examen du système mondial d'élaboration de programmes de 2018 et de l'assurance de la qualité du plan de travail,	Compte tenu de la mise en place de la politique révisée relative aux plans de travail en août 2018, le Comité considère que la recommandation est devenue caduque.			X	

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
15. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 40	Le Comité a recommandé que le FNUAP s'attache à ce que les bureaux de pays : a) renforcent les capacités de leur personnel concernant la mobilisation des ressources, de manière à accroître l'efficacité des activités que le Fonds entreprend dans ce domaine ; b) mettent au point un système de recensement et de gestion des donateurs dans le cadre de leurs stratégies visant à accroître et à encourager les contributions de ces derniers.	mené à bien par la Division des programmes en août 2018, a fait ressortir une plus grande conformité aux recommandations de bon usage du système mondial d'élaboration de programmes pour gérer les plans de travail et les budgets correspondants.	En ce qui concerne la recommandation a), le FNUAP a indiqué que les efforts entrepris étaient conformes à la stratégie institutionnelle relative à la mobilisation de ressources du Fonds, qui encourage l'adoption d'une approche globale à l'échelle de l'organisation. En outre, le Service de la mobilisation des ressources a pris une série de mesures visant à renforcer les capacités des bureaux de pays, parmi lesquelles : a) la mise à jour de la panoplie d'outils pour la mobilisation des ressources et la communauté correspondante, contenant des orientations relatives aux donateurs et des règles harmonisées ; b) la tenue de réunions virtuelles	Le Comité estime que la recommandation est en cours d'application, le Fonds ayant reporté la mise en œuvre au quatrième trimestre de 2019.		X		

					<i>Avis des commissaires aux comptes après vérification</i>			
<i>Année sur laquelle porte le rapport</i>	<i>Rapport</i>	<i>Recommandation du Comité</i>	<i>Réponse du FNUAP</i>	<i>Évaluation du Comité</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>
			<p>bihebdomadaires avec les conseillers régionaux et les conseillères régionales afin de les aider à appuyer les bureaux de pays et à établir des rapports sur l'affectation des ressources mobilisées, de sessions spécifiques pour les administrateurs et administratrices auxiliaires dans le cadre de la certifications en matière de gestion, et de multiples webinaires (en direct ou en diffusion sur le Web) destinés à donner des orientations aux bureaux de pays et aux bureaux régionaux sur la mobilisation de ressources ; c) la conduite d'un examen approfondi des plans de mobilisation des ressources accompagnant tous les descriptifs de programme de pays. En ce qui concerne la recommandation b), le Fonds a indiqué qu'il avait créé un groupe de renseignement et des projections chargé de recenser la filière, ainsi que des pages Web spécifiques pour les donateurs recensant les principaux contributeurs, leurs priorités et les</p>					

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
16. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 45	Le Comité recommande que le FNUAP envisage de mettre au point un système intégré de gestion des contrats afin que les bureaux de pays et les unités concernées puissent enregistrer et conserver les dossiers des contrats et les documents connexes pour une gestion et une administration efficaces des marchés.	possibilités offertes. De manière plus générale, compte tenu des investissements institutionnels nécessaires pour renforcer encore ses capacités en matière de mobilisation des ressources, le FNUAP a examiné cette question dans la note d'information relative à la structure de la mobilisation de ressources du FNUAP soumise à la Directrice exécutive du Fonds. L'application de ces mesures devait s'achever au quatrième trimestre de 2018 mais a dû être reportée au quatrième trimestre de 2019.	L'administration du FNUAP continue de conseiller aux bureaux de pays d'enregistrer et de conserver les dossiers des contrats et les documents connexes de façon à garantir une gestion et une administration efficaces des marchés. Le système tel qu'il est mis en œuvre actuellement ne permettant pas une gestion automatique des contrats, le Fonds envisage de se doter d'une telle fonction lors de la mise en service du	Le Comité prend acte des efforts entrepris par l'administration. Il considère que la recommandation est en cours d'application car le Fonds prévoit d'achever son application au deuxième trimestre de 2020.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
17. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 49	Le Comité recommande que le Fonds : a) respecte ses plans d'achats et veille à ce que tous les achats y soient inscrits afin de faciliter le contrôle des activités d'achat et de l'optimisation des ressources ; b) continue, en collaboration avec le Service des achats, de vérifier que les acquisitions effectuées correspondent à celles prévues dans les plans d'achats locaux.	nouveau progiciel de gestion intégré. En outre, le Fonds a indiqué que l'application de la recommandation était liée à la nouvelle application du progiciel de gestion intégré.	En ce qui concerne la recommandation a), le FNUAP a signalé qu'en raison de nouvelles conditions, le Service des achats prévoyait de présenter au secrétariat chargé du Manuel des politiques et procédures un projet de mise à jour des procédures de passation des marchés devant être approuvées par le Comité des politiques au cours du quatrième trimestre de 2018. En ce qui concerne la recommandation b), le Fonds a signalé qu'il continuait de vérifier que les acquisitions effectuées correspondaient à celles prévues dans les plans d'achats locaux. L'objectif est de vérifier que les acquisitions effectuées correspondent au contenu des plans à la fin de l'année. Ce contrôle est effectué tous les ans en début d'année. Compte tenu de ce qui	Le Comité est d'avis que le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.	X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
18. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 54	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP : a) collaborent avec les parties prenantes concernées afin d'améliorer les évaluations des besoins en produits de base et ainsi d'optimiser la planification ; b) œuvrent davantage à l'analyse des prévisions concernant l'utilisation de produits de santé procréative afin de déterminer leurs besoins réels en la matière.	précède, ces activités devraient être achevées au cours du deuxième trimestre de 2019.	Le FNUAP a indiqué que ces objectifs avaient été atteints grâce à la conduite d'évaluations, d'estimations et de prévisions des besoins en produits de base ainsi que d'un exercice de validation en collaboration avec les principales parties prenantes. Le Service de la sécurité des approvisionnements a mis au point un outil d'évaluation des besoins en produits de base et des fiches de modélisation afin de collecter des données auprès de sources d'information au niveau national et infranational et de valider et consolider l'analyse de la portée des programmes de planification familiale et démographique, des données sur les services fournis et de l'évolution de la consommation, en collaboration avec les partenaires, afin d'appuyer l'évaluation des besoins en produits de base et les processus de quantification et de prévision. Pour y	Le Comité a constaté que le FNUAP avait pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette recommandation.	X			

N° d'audit	Année sur laquelle porte le rapport	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
19. 2017	A/73/5/Add.8,	chap. II, par. 59	Le Comité recommande que le FNUAP surveille la distribution pour s'assurer que les partenaires de réalisation distribuent les produits issus de ses stocks aux bénéficiaires visés et que ces articles sont bien utilisés aux fins prévues.	parvenir, des séances de formations et des webinaires sur l'utilisation de l'outil et des fiches ont été organisées à l'intention des bureaux de pays. Le FNUAP a indiqué que des rapports sur les mouvements des stocks avaient été établis pour 14 partenaires de réalisation qui avaient reçu au total 62,4 millions de dollars de stocks du Fonds entre le 1 ^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2018 (soit environ 35 % du total des stocks fournis par le Fonds sur cette période). Toutefois, le délai de soumission des rapports d'inventaire par les partenaires de réalisation a été reporté du quatrième trimestre de 2018 au troisième trimestre de 2019 en raison d'insuffisance des ressources pour mener à bien le processus.	Le Comité a constaté un retard dans l'application de la recommandation, prévue initialement pour le quatrième trimestre de 2018. Il prend toutefois acte des mesures prises par l'administration et vérifiera si la recommandation est appliquée dans les délais indiqués par le Fonds, à savoir au troisième trimestre de 2019.			X	
20. 2017	A/73/5/Add.8,	chap. II, par. 65	Le Comité recommande que les bureaux de pays du FNUAP appliquent les directives adoptées et veillent à leur mise en œuvre afin de garantir le contrôle de la réception et de l'inspection des marchandises au point	Le FNUAP a indiqué qu'une évaluation des compétences avait été menée dans chaque bureau de pays. Celle-ci a porté sur tous les éléments de la politique (y compris la réception et l'inspection des stocks).	Le Comité est d'avis que le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la recommandation.			X	

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
21.	2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 69	d'entrée et l'établissement de rapports de réception et d'inspection, conformément aux politiques et aux procédures de gestion du matériel.	Le Fonds a évalué les capacités des bureaux de pays, et une analyse plus vaste devait être menée en décembre 2018. De nouveaux rapports trimestriels doivent être établis par le Service financier concernant tous les pays qui ont reçu des produits correspondant aux nouveaux modèles énoncés dans la politique.	Le Comité considère que la recommandation est encore en cours d'application car les délais de mise en œuvre ont été dépassés (quatrième trimestre de 2018).		X		
22.	2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 75	Le Comité recommande que le FNUAP : a) renforce le contrôle de ses bureaux de pays afin de s'assurer qu'ils utilisent efficacement l'outil de suivi des consultants en y enregistrant toutes les informations requises sur ces derniers en temps voulu et avant l'établissement des contrats ; b) veille à ce que le paiement final soit versé au terme de la période sur laquelle porte le contrat et après l'évaluation de la	En ce qui concerne la recommandation a), le FNUAP a informé le Comité qu'un webinaire avaient été organisé en mai 2019 pour traiter ces questions. Des séances de formation seront organisées régulièrement aux fins du renforcement des capacités et de la conformité, et des analyses plus approfondies sont en cours pour déterminer	Le Comité considère que la recommandation b) a été appliquée. Il prend acte des mesures prises par l'administration aux fins de l'application des recommandations a) et c) mais estime que celles-ci sont encore en cours d'application.		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
			qualité des services de consultants ; c) ajoute dans l'outil un champ permettant de distinguer les honoraires selon qu'ils sont calculés en fonction de l'exécution des produits ou du nombre de jours ouvrés.	l'ampleur des écarts entre les données issues de l'outil de suivi des consultants et le nombre réel de consultants. En ce qui concerne la recommandation b), le Bureau des services d'audit et d'investigation a accepté d'inclure des vérifications ponctuelles de la conformité dans son programme d'audit des bureaux de pays. En outre, deux points ont été ajoutés à la liste de vérification des rapports financiers mensuels des bureaux de pays, de sorte que les bureaux concernés devront vérifier que l'outil de suivi des consultants est utilisé correctement et que l'évaluation de la qualité des services des consultants est achevée avant que le paiement final soit versé. Le Fonds envisage de créer une plateforme unique de planification des ressources pour la gestion des consultants, intégrée au flux de travail du projet relatif au progiciel de gestion intégré. En ce qui concerne la recommandation c), la modification de l'outil de suivi avec les consultants					

N°	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
23. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 81	Le Comité recommande que le FNUAP : a) veille à ce que l'application en ligne soit utilisée pour la présentation et l'approbation de toutes les demandes d'avance de traitement afin d'en faciliter le contrôle et le suivi par le siège ; b) enjoigne aux chefs de bureaux de faire mieux connaître l'application en ligne et de s'assurer que tous les fonctionnaires l'utilisent ; c) établisse une note d'orientation régissant les procédures d'octroi d'avances de traitement aux titulaires de contrats de louage de service.	d'AODocs est presque achevée et sera envoyée en production. En ce qui concerne les recommandations a) et b), le FNUAP a indiqué que des notes d'orientation avaient été téléchargées dans le Manuel des politiques et procédures et qu'une note avait été rédigée à ce sujet et transmise par le bureau de la Directrice générale adjointe (gestion) en son nom. Cette note a été communiquée à l'Organisation par le Bureau de la Directrice exécutive en décembre 2018. En ce qui concerne la recommandation c), un projet de document d'orientation a été rédigé, dans lequel ont été incluses les remarques des parties prenantes concernées. Le Fonds collabore actuellement avec le Bureau des solutions informatiques afin d'étudier la manière dont les nouvelles modalités d'avances de traitement pourraient être incluses dans le système Atlas pour permettre à l'organisation d'utiliser l'outil existant pour gérer ces avances.	Le Comité considère que la recommandation est encore en cours d'application car les délais de mise en œuvre ont été dépassés (quatrième trimestre de 2018).		X		

N°	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée
24. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 87	Le Comité recommande que le FNUAP mette en place, dans tous ses bureaux de pays, un progiciel de gestion intégré doté d'un module consacré aux voyages et aux frais y afférents en vue de faciliter la gestion des voyages et l'établissement de rapports à ce sujet, notamment la communication en temps réel et à l'échelle mondiale des données relatives aux voyages.	L'administration du FNUAP, reconnaissant qu'il serait profitable d'étendre à ses bureaux extérieurs le recours au module voyages et frais de voyages, a déployé ce module dans l'un de ses bureaux régionaux à titre expérimental. Les enseignements tirés de cette expérience orienteront la conception et la mise en service d'un nouveau progiciel de gestion intégré doté d'un module de gestion des voyages et des frais de voyage à l'échelle mondiale. Le Fonds prévoit que la recommandation sera entièrement appliquée au deuxième trimestre de 2020.	Le Comité prend acte des efforts entrepris par l'administration. Il considère que la recommandation est en cours d'application car le Fonds prévoit d'achever son application au deuxième trimestre de 2020.		X		
25. 2017	A/73/5/Add.8, chap. II, par. 93	Le Comité recommande que le FNUAP : a) examine et configure régulièrement le système Active Directory afin de supprimer tous les comptes de fonctionnaires ayant cessé leur service ; b) fasse appliquer les règles relatives aux mots de passe de domaine conformément à sa politique de sécurité informatique et ajoute dans le système Active Directory tous les ordinateurs qui n'y sont pas recensés ; c) établisse un mécanisme	En ce qui concerne les recommandations a) et b), le FNUAP a indiqué qu'il s'était coordonné avec le bureau de pays du Cambodge aux fins de la régularisation du système Active Directory. En ce qui concerne la recommandation c), le Fonds a prévu de mener un examen des politiques qui devait s'achever au premier trimestre de 2019. En ce qui concerne	Le Comité considère que les recommandations a), b) et d) ont été appliquées. Pour ce qui est de la recommandation c), son application est prévue dans le cadre de l'examen général des politiques. Le Comité prend acte des efforts faits par l'administration mais considère que la		X		

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit	Rapport	Recommandation du Comité	Réponse du FNUAP	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
26.	2017	A/73/5/Add.8 , chap. II, par. 98	visant à ce que l'unité compétente du Service de l'information de gestion soumette à un examen périodique le recours des bureaux de pays à des services d'appui informatique externalisés ; d) définisse des procédures relatives à la gestion, à la sécurité et à la conception de l'infrastructure Active Directory.	la recommandation d), le Fonds a informé le Comité qu'il s'employait à faire siens les commentaires du Cambodge.	recommandation est toujours en cours d'application.			X		
			Le Comité recommande que le FNUAP : a) inclue dans les politiques existantes les prescriptions relatives à la formation aux questions de sécurité informatique ; b) rende cette formation obligatoire pour l'ensemble du personnel et se dote d'un mécanisme lui permettant de s'assurer que chacun se plie à cette obligation.	Le FNUAP s'emploie actuellement à inclure dans les politiques existantes les prescriptions relatives à la formation aux questions de sécurité informatique et à rendre cette formation obligatoire pour l'ensemble du personnel. Le Fonds avait prévu d'appliquer les mesures relatives aux deux recommandations au quatrième trimestre de 2018.	Le Comité est d'avis que la recommandation est en cours d'application car le délai de mise en œuvre a été reporté au troisième trimestre de 2019.					
Total						26	13	12	1	0
Pourcentage total						100	50	46	4	0

Annexe II

État récapitulatif des biens comptabilisés en pertes

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégories (actifs, stocks et trésorerie)</i>	<i>Année considérée</i>	<i>Année précédente</i>	<i>Augmentation/(diminution)</i>
Contributions à recevoir	96 651	115 463	(18 812)
Stocks	345 910	0	345 910
Avances de fonctionnement	139	0	139
Immobilisations corporelles	7 815	179 886	(172 071)
Sommes à recevoir du personnel	0	17 727	(17 727)
Avances en numéraire au titre des projets	0	320	(320)
Total	450 515	313 396	137 119

Chapitre III

Certification des états financiers

Lettre datée du 30 avril 2019, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population

Je certifie qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Je considère que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers.

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration.

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. L'auditeur interne examine en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle.

L'administration a donné à l'auditeur interne libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration passe en revue les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'auditeur interne et revoit ou a revu les procédures de contrôle interne en conséquence.

J'ai reçu de l'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion et Chef des services financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une lettre de certification qui donne les mêmes assurances concernant les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle du PNUD appliqués dans le cas des services fournis par le Programme au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), conformément à l'accord de gestion en vigueur tel que modifié et à l'alinéa a) de la règle de gestion financière 116.3 du FNUAP.

Le Directeur de la Division des services de gestion
(Signé) Andrew **Saberton**

Chapitre IV

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Introduction

1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des informations figurant dans les états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2018 et met en relief les points saillants et l'évolution de la situation financière et des résultats financiers du Fonds.

Récapitulation des résultats financiers

2. On trouvera récapitulés ci-après les principaux résultats financiers pour 2018 :

a) Le montant brut total des produits provenant des contributions, qui fait apparaître une progression de 17,6 %, s'élève à 1 255,6 millions de dollars, chiffre record ;

b) Les contributions non préaffectées, qui ont augmenté pour la première fois depuis cinq ans (+8,3 %), se montent à 378,8 millions de dollars ; malgré cela, leur part, exprimée en pourcentage du total des produits provenant des contributions, a continué de diminuer (-2,6 points de pourcentage), ne s'établissant qu'à 30,2 %. Ce phénomène pose donc toujours un défi de taille, en ce qu'il entrave les moyens d'obtenir les résultats stratégiques escomptés ;

c) Le montant total des charges, qui a augmenté de 17,2 %, s'établit à 1 086,0 millions de dollars, chiffre lui aussi record. Cette augmentation s'explique principalement par l'intensification des activités liées aux interventions humanitaires et de l'appui apporté aux projets visant l'obtention de données démographiques à grande échelle, tels que des recensements ;

d) Le montant total de l'actif, qui a progressé de 16,9 %, se chiffre à 1 609,5 millions de dollars. Cette progression est essentiellement due au fait que le montant des contributions reçues a été supérieur à celui des charges payées ;

e) Le montant total du passif, qui a reculé de 1,0 %, s'établit à 529,2 millions de dollars. Ce recul est le résultat de la diminution de la valeur actuelle nette réelle des engagements au titre des avantages du personnel (voir l'alinéa f) ci-dessous), partiellement contrebalancée par l'augmentation des dettes et autres charges à payer ;

f) Le montant des engagements au titre des avantages du personnel, qui a reculé de 6,9 %, se chiffre à 387,3 millions de dollars. Cette diminution est essentiellement due à des gains actuariels résultant du relèvement du taux d'actualisation retenu aux fins de déterminer la valeur actuelle nette. Ceci, associé à la provision inscrite pour l'année considérée, fait que la part financée de ces engagements s'est établie à 66,3 %.

Résultats financiers

Évolution des produits provenant des contributions

3. Le financement du FNUAP provient essentiellement de contributions volontaires non réservées à des fins particulières (appelées « ressources non préaffectées », « ressources de base » ou « ressources ordinaires ») et de contributions volontaires que les donateurs souhaitent voir affecter à une utilisation,

une activité ou un programme donnés (appelées « ressources préaffectées », « ressources autres que les ressources de base » ou « autres ressources »).

4. En 2018, le montant brut des produits provenant des contributions¹ a atteint le chiffre record de 1 255,6 millions de dollars (contre 1 067,5 millions de dollars en 2017), dépassant pour la troisième fois au cours des cinq dernières années le milliard de dollars.

5. Les contributions non préaffectées, qui ont progressé pour la première fois depuis cinq ans (+8,3 %), se montent à 378,8 millions de dollars (contre 349,9 millions de dollars en 2017). Cette augmentation est essentiellement due à celle des contributions versées par deux des principaux bailleurs, mais aussi au fait que les taux de change de plusieurs monnaies ont été avantageux.

6. Le montant brut des contributions préaffectées, qui a progressé de 22,2 %, se monte à 876,8 millions de dollars, hors frais de recouvrement des coûts et remboursements aux donateurs² (contre 717,6 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation des contributions versées par plusieurs pays bailleurs de fonds ainsi que par celle des transferts interinstitutionnels.

7. Exprimée en pourcentage du montant brut des produits provenant des contributions, la part des contributions préaffectées a progressé de 2,6 points de pourcentage, s'établissant à 69,8 % (contre 67,2 % en 2017). Ceci fait apparaître que le Fonds est de plus en plus tributaire de ce type de contributions, en dépit de l'augmentation des contributions non préaffectées, inférieures de 98,6 millions de dollars au montant reçu en 2014, année où le montant brut des produits provenant des contributions a pour la première fois dépassé le milliard de dollars.

8. Comme les années précédentes, la plus grande partie des contributions a été reçue d'un petit nombre de donateurs. Ainsi, 89,4 % du montant des produits provenant des contributions non préaffectées (même pourcentage qu'en 2017) et 83,3 % du montant brut des produits provenant des contributions préaffectées (contre 80,6 % en 2017) émanaient des 10 bailleurs les plus importants. Le Fonds continue de s'employer à attirer de nouveaux donateurs parmi les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, ainsi que dans le secteur privé.

9. Les sommes remboursées aux donateurs, qui ont reculé de 40,2 %, s'établissent à 5,0 millions de dollars (contre 8,4 millions de dollars en 2017). Allant dans le sens de l'évolution encourageante constatée depuis quelques années, ces remboursements n'ont représenté que 0,6 % du montant brut provenant des contributions préaffectées (contre 1,2 % en 2017), ce qui témoigne du taux d'exécution élevé des activités de programme.

Produits divers

10. Le montant des produits divers, qui a diminué de 5,9 %, se chiffre à 87,3 millions de dollars (contre 92,7 millions de dollars en 2017). Ce recul est essentiellement dû au fait qu'en 2017, des gains de change sur les actifs libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis se montent à 27,1 millions de dollars avaient été obtenus, alors qu'en 2018, au contraire, ces actifs ont généré une perte de change de 30,6 millions de dollars, constatée en charges diverses. Cette perte est en

¹ Le montant brut des produits provenant des contributions correspond aux sommes indiquées dans les accords signés avec les donateurs et constatées comme produits conformément aux conventions comptables du Fonds.

² Dans l'état des résultats financiers, le montant des contributions préaffectées est indiqué net des frais de recouvrement des coûts (qui sont comptabilisés à la rubrique produits divers) et des remboursements aux donateurs.

partie compensée par une augmentation des coûts indirects recouvrés (8,2 millions de dollars) et du produit des placements (10,0 millions de dollars).

Flux des produits futurs et continuité des opérations

11. Au 31 décembre 2018, des accords avaient été signés en vue du versement de contributions d'un montant de 269,1 millions de dollars (contre 239,7 millions de dollars en 2017), dont 172,7 millions de dollars au titre des contributions préaffectées (contre 202,5 millions de dollars en 2017). Ces produits garantis sont d'une grande importance en ce qu'ils assurent la continuité des opérations.

Charges : aperçu général

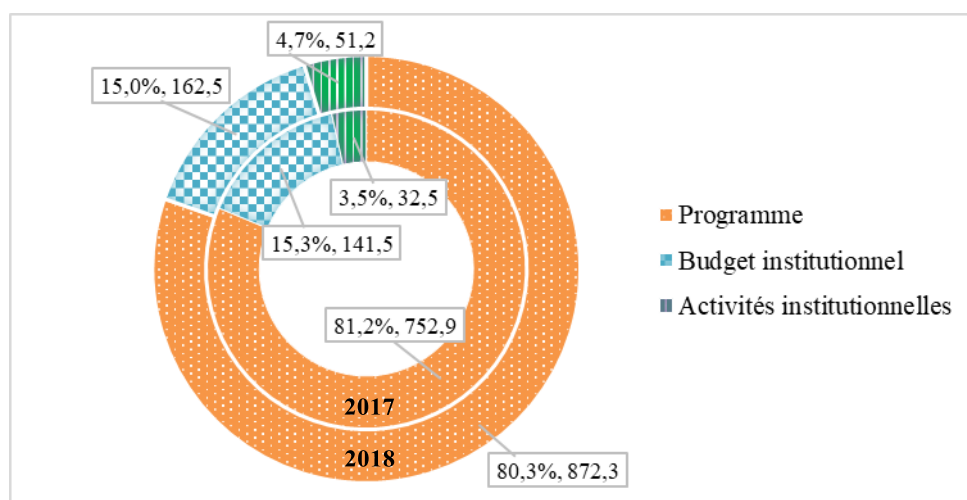
12. Le montant total des charges, qui a augmenté de 17,2 %, s'établit à 1 086,0 millions de dollars (contre 926,9 millions de dollars en 2017). Cette augmentation s'explique par celle des contributions non préaffectées (+38,6 millions de dollars) et des contributions préaffectées (+120,5 millions de dollars).

13. On trouvera comparées à la figure IV.I les charges de 2018 et celles de 2017 par type d'activités.

Figure IV.I

Total des charges, par type d'activité

(En millions de dollars des États-Unis)



14. Les charges afférentes aux programmes (programmes de pays, interventions mondiales et régionales et autres activités relatives aux programmes), qui ont augmenté de 15,9 %, s'établissent à 872,3 millions de dollars (contre 752,9 millions de dollars en 2017). Cette augmentation est principalement due à l'intensification des activités liées aux interventions humanitaires (notamment pour ce qui est de la prestation de services essentiels de santé procréative et de services en matière de violence fondée sur le genre en situation de crise humanitaire) mais aussi de l'appui apporté aux projets visant l'obtention de données démographiques à grande échelle, tels que les recensements ; elle est en partie compensée par le reclassement dans le budget institutionnel de certaines charges précédemment comptabilisées au titre des interventions régionales et mondiales.

15. Les charges afférentes au budget institutionnel, qui ont augmenté de 14,8 %, s'établissent à 162,5 millions de dollars (contre 141,5 millions de dollars en 2017). Ceci tient aux modifications visées dans le budget intégré de l'exercice 2018-2021, qui prévoit le reclassement dans le budget institutionnel de charges afférentes aux

programmes précédemment comptabilisées au titre des interventions régionales et mondiales, le lancement d'activités institutionnelles, notamment la réforme des technologies de l'information et des communications, et un investissement dans certains domaines (enquêtes internes, coordination en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ou encore évaluation institutionnelle).

16. Les charges afférentes aux activités institutionnelles – c'est-à-dire celles liées à l'exécution du mandat du Fonds qui ne peuvent sans conteste être rattachées à un résultat expressément énoncé dans le plan stratégique – se sont établies à 51,2 millions de dollars (contre 32,5 millions de dollars en 2017), soit une augmentation de 57,5 %. Ceci tient essentiellement à la progression des engagements au titre des prestations postérieures à l'emploi (tels que calculées en fonction de l'évaluation actuarielle), assortie du coût financier correspondant, mais aussi à des pertes de change sur les actifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Charges : charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel

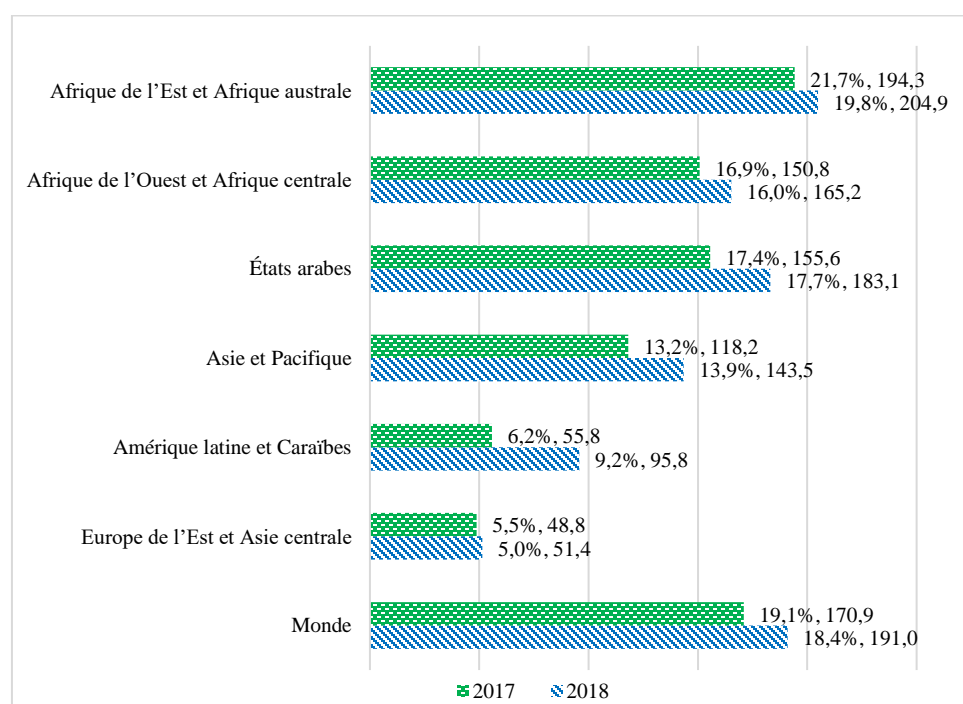
17. Les activités du Fonds étant essentiellement opérationnelles, la plus grande partie des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel concernent, comme précédemment, des activités exécutées hors siège. Ces dernières représentent 843,9 millions de dollars, soit 81,5 % du montant total (contre 723,5 millions de dollars, soit 80,9 %, en 2017).

18. On trouvera comparées à la figure IV.II les charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel pour 2018 et 2017, ventilées par région.

Figure IV.II

Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel, par région

(En millions de dollars des États-Unis)



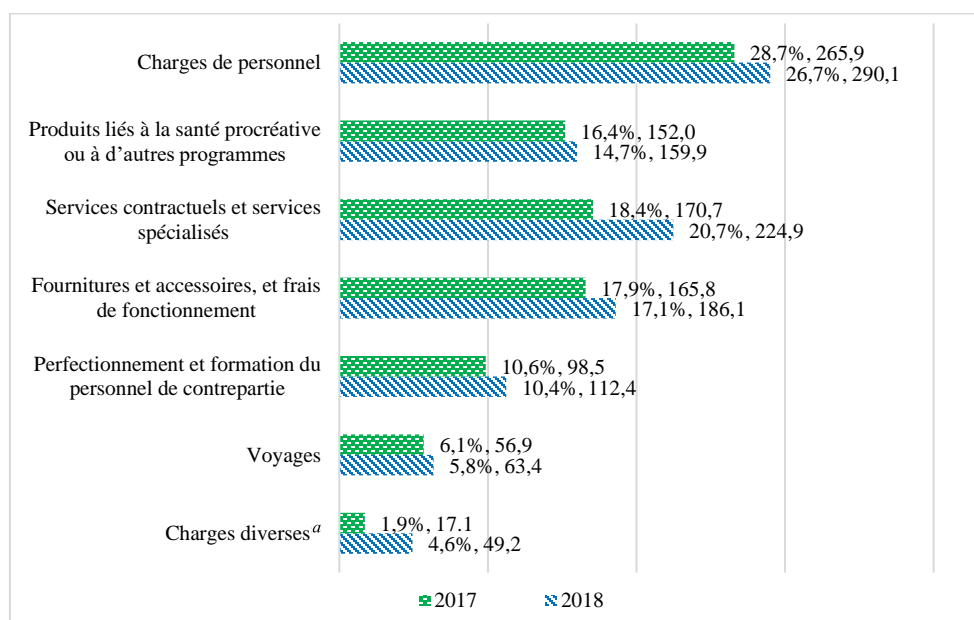
19. Comme en 2017, les montants les plus élevés se rapportent aux activités menées en Afrique de l'Est et Afrique australe (204,9 millions de dollars, soit 19,8 %), dans les États arabes (183,1 millions de dollars, soit 17,7 %) et en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (165,2 millions de dollars, soit 16,0 %). La région dans laquelle ces charges ont le plus augmenté par rapport à 2017 est celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (40,0 millions de dollars, soit 71,7 %), ce qui s'explique essentiellement par la conduite de recensements de la population et des logements au Guatemala et en Haïti.

20. Le montant des charges afférentes aux activités menées à l'échelle mondiale s'est établi à 191,0 millions de dollars, soit 18,4 % du montant total des charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel (contre 170,9 millions de dollars, soit 19,1 %, en 2017), dont 89,2 millions de dollars, soit 46,7 % (contre 78,9 millions de dollars, soit 46,2 %, en 2017), se rapportaient au programme « UNFPA Supplies »³ et plus particulièrement à l'acquisition de produits de santé procréative destinés aux pays de programme.

21. On trouvera comparées à la figure IV.III les charges de 2018 et celles de 2017 par nature.

Figure IV.III
Total des charges, par nature

(En millions de dollars des États-Unis)



^a On entend par « charges diverses » les charges financières, l'amortissement d'immobilisations corporelles et l'amortissement d'immobilisations incorporelles, la dépréciation d'actifs et d'autres charges diverses.

22. Pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée, le Fonds est tributaire de ses effectifs, recrutés sur le plan international ou local, qui doivent être spécialisés et

³ « UNFPA Supplies » est le programme thématique phare du Fonds. Il a pour objectif d'améliorer l'accès à la planification familiale dans les pays les plus démunis en la matière, de sorte que les femmes et les adolescentes puissent accéder à diverses méthodes contraceptives, quel que soit l'endroit où elles vivent.

compétents. Les charges de personnel⁴ se sont montées à 290,1 millions de dollars, soit 26,7 % du montant total des charges (contre 265,9 millions de dollars, soit 28,7 % en 2017). Au 31 décembre 2018, 84,0 % des effectifs étaient en poste dans des bureaux extérieurs (contre 83,8 % en 2017).

23. Les charges ayant trait aux produits liés à la santé procréative ou à d'autres programmes, qui ont augmenté de 5,2 %, s'établissent à 159,9 millions de dollars (contre 152,0 millions de dollars en 2017). Cette augmentation est essentiellement due à la multiplication des livraisons de fournitures humanitaires, notamment de trousseaux destinées à redonner dignité et bien-être aux populations touchées, ainsi que d'implants contraceptifs dans les pays de programme.

24. Les charges afférentes aux services contractuels et services spécialisés sont celles qui ont le plus augmenté d'une année sur l'autre (de 54,2 millions de dollars, soit 31,8 %). Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation des charges de personnel engagées par les partenaires de réalisation aux fins de la conduite de grandes enquêtes démographiques, telles que des recensements, et de la prestation de services lors de crises humanitaires.

25. Les charges afférentes à l'acquisition de fournitures et accessoires et aux frais de fonctionnement, qui ont augmenté de 12,2 %, s'établissent à 186,1 millions de dollars (contre 165,8 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique en grande partie par l'acquisition d'un plus grand nombre d'imprimantes et d'éléments de matériel et par la progression des frais de transport en rapport avec la conduite de grandes enquêtes démographiques, mais aussi par l'augmentation des frais d'envoi des produits de santé procréative.

26. Les charges afférentes au perfectionnement et à la formation du personnel de contrepartie, qui ont augmenté de 14,1 %, se chiffrent à 112,4 millions de dollars (contre 98,5 millions de dollars en 2017) ; celles afférentes aux voyages, qui ont augmenté de 11,4 %, s'établissent à 63,4 millions de dollars (contre 56,9 millions de dollars en 2017). Ces augmentations sont essentiellement dues à la progression des charges engagées par les partenaires de réalisation au titre de la formation et du renforcement des capacités ainsi que de celles afférentes aux déplacements dans chacun des pays où ont été menées de grandes enquêtes démographiques. Cependant, bien qu'ayant progressé en termes absolus, la part des voyages dans le montant total des charges a reculé pour la cinquième année consécutive, passant de 6,1 % en 2017 à 5,8 % en 2018 (soit 0,3 point de pourcentage).

27. Les charges diverses, qui ont augmenté de 187,7 %, se montent à 49,2 millions de dollars (contre 17,1 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique essentiellement par des pertes de change sur les actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Charges : charges ayant contribué à l'obtention de résultats stratégiques

28. Le plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 s'articule autour d'un ensemble de résultats (impact, réalisations et produits) devant être obtenus au cours de ce cycle. On compte ainsi 14 produits devant contribuer à quatre réalisations en

⁴ On entend par « personnel » l'ensemble des fonctionnaires qui sont nommés par la Directrice ou le Directeur exécutif, ou en son nom, en application des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Secrétaire général conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies (voir la circulaire [ST/SGB/2004/10](#), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2004, et la décision 58/555 de l'Assemblée générale sur la délégation de l'autorité officielle dans les questions relatives au personnel du Fonds des Nations Unies pour la population). Ce terme fait référence à tous les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires d'un engagement continu, d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement à titre temporaire.

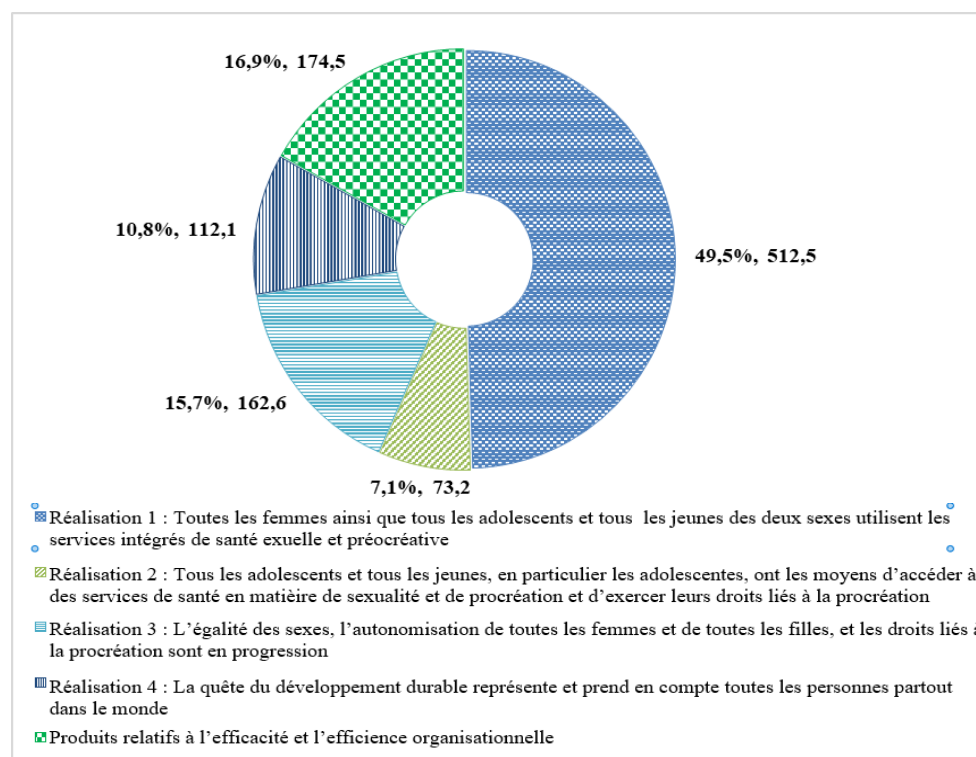
matière de développement, le tout étayé par quatre produits relatifs à l'efficacité et l'efficience organisationnelles⁵.

29. On trouvera dans le rapport du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 [DP/FPA/2019/4 (Part I)] une analyse approfondie des résultats obtenus pour chaque réalisation et produit. Les charges engagées à ce titre sont récapitulées à la figure IV.IV.

Figure IV.IV

Charges engagées en 2018, par réalisation en matière de développement et produit relatif à l'efficacité et l'efficience organisationnelles (plan stratégique pour la période 2018-2021)^a

(En millions de dollars des États-Unis)



^a Charges afférentes aux programmes et au budget institutionnel incluses.

30. Comme auparavant, les activités de programme visent en priorité à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2018, 586,4 millions de dollars, soit 67,2 % de l'ensemble des charges afférentes aux programmes, ont été consacrés à des activités dont c'était l'objectif premier ou qui ont grandement contribué à l'égalité des genres.

Résultats nets

31. À la clôture des comptes, l'excédent, qui avait progressé de 10,0 %, s'établissait à 204,3 millions de dollars (contre 185,7 millions de dollars en 2017). Cet excédent, pour sa grande part imputable aux ressources préaffectées (164,6 millions de dollars), s'explique par l'augmentation des produits provenant des contributions reçues, mais

⁵ Voir l'annexe I du plan stratégique pour la période 2018-2021 (Cadre de résultats et d'allocation des ressources).

aussi par l'écart entre la date de comptabilisation des produits et celle de la comptabilisation des charges.

32. Le taux d'exécution des ressources non préaffectées inscrites au budget ajusté s'est établi à 96,5 %, soit 1,9 point de pourcentage de plus qu'en 2017 (94,6 %). On trouvera dans le tableau ci-dessous les taux d'exécution ventilés par catégorie.

<i>Catégorie</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Activités de développement	96,4	96,9
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	100,0	100,0
Activités de gestion	96,8	89,8
Activités entreprises à des fins spéciales	99,6	s.o.
Total	96,5	94,6

33. On trouvera dans l'état V des précisions sur l'exécution du budget institutionnel et des crédits alloués aux activités de programme financées à l'aide de ressources non préaffectées, et dans la note 23, le rapprochement des montants inscrits dans l'état V, établis selon la convention comptable applicable au budget, et des montants correspondant aux flux de trésorerie, aux produits et aux charges, établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale.

Situation financière au 31 décembre 2018

Actif et passif

34. Au 31 décembre 2018, l'actif s'établissait à 1 609,5 millions de dollars (contre 1 376,2 millions de dollars en 2017), et le passif, à 529,2 millions de dollars (contre 534,7 millions de dollars en 2017).

35. À cette même date, le total des actifs courants s'élevait à 844,3 millions de dollars (contre 640,8 millions de dollars en 2017), et le total des passifs courants, à 159,1 millions de dollars (contre 148,9 millions de dollars en 2017). Le ratio de liquidité générale s'établissait à 5,3 (contre 4,3 en 2017), les ressources suffisant donc à régler les engagements à court terme. La progression de ce ratio s'explique essentiellement par l'augmentation en volume des placements à court terme, l'objet étant de tirer parti des taux de rendement élevés de ces instruments.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

36. Au 31 décembre 2018, la valeur totale de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, s'établissait 1 152,0 millions de dollars (contre 960,5 millions de dollars en 2017), soit une progression de 19,9 %. Ceci tient essentiellement au fait que les contributions reçues ont été supérieures aux décaissements.

37. Les placements sont répartis dans deux portefeuilles distincts. Le portefeuille du fonds de roulement, destiné à couvrir les besoins en matière de fonds de roulement et géré par le PNUD en vertu d'un accord de prestation de services, se compose exclusivement de titres à revenu fixe de qualité supérieure et facilement négociables dont les échéances concordent avec les besoins de liquidités. Au 31 décembre 2018, la valeur de ce portefeuille, évaluée au coût amorti, était estimée à 914,0 millions de dollars (contre 723,3 millions de dollars en 2017), son rendement moyen sur l'année étant de 2,0 % (contre 1,3 % en 2017).

38. Le second portefeuille, créé en 2016, en association avec d'autres organismes des Nations Unies, et administré par deux gérants indépendants, se compose d'instruments financiers diversifiés – essentiellement des titres à revenu fixe et actions – ayant un meilleur rendement (semblables à ceux de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies) et il est alimenté par les ressources allouées aux engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Au cours des trois dernières années, les sommes qui y ont été placées se sont élevées à 180,0 millions de dollars, dont un montant de 15,0 millions de dollars en 2018. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de ce portefeuille était estimée à 194,8 millions de dollars (contre 190,6 millions de dollars en 2017). Bien qu'en raison d'un repli du marché au dernier trimestre, le rendement ait été globalement négatif en 2018 – les pertes allant de 3,27 % à 5,83 % pour les composantes administrées par chaque gérant –, ce portefeuille a constamment produit un rendement supérieur aux indices de référence et il a obtenu, depuis sa création, des taux de rendement annuels s'établissant en moyenne entre 4,64 % et 5,81 %.

39. On trouvera des précisions sur les placements du Fonds dans les notes 4 et 25 relatives aux états financiers.

Stocks

40. Au 31 décembre 2018, la valeur totale des stocks – qui consistent en des produits liés à la santé procréative et à d'autres programmes destinés à être distribués dans les pays de programme ou vendus à des tiers – s'est établie à 50,8 millions de dollars (contre 38,3 millions de dollars en 2017), en progression de 32,7 %. Ceci est essentiellement dû au fait que les achats ont augmenté en volume, de même que les stocks de produits essentiels entreposés dans les bureaux extérieurs aux fins des interventions humanitaires.

41. Les soldes relatifs aux stocks au 31 décembre 2018 sont comptabilisés après déduction de la dépréciation, laquelle s'établit à 0,1 million de dollars (contre 0,5 million de dollars en 2017).

Contributions à recevoir

42. Le montant des contributions à recevoir, qui accuse une progression de 6,9 %, s'établit à 336,3 millions de dollars (contre 314,6 millions de dollars en 2017). Sur ce montant, seule une somme de 4,5 millions de dollars, soit 1,3 %, était due au 31 décembre 2018 (contre 34,4 millions de dollars en 2017, soit 10,9 %), le solde (98,7 %) devant être recouvré dans les années à venir.

43. Le montant des contributions non préaffectées à recevoir a reculé de 99,1 %, passant de 30,7 millions de dollars en 2017 à 0,3 million de dollars en 2018. Ceci est essentiellement dû au fait que deux contributions de montant élevé non acquittées au 31 décembre 2017 ont été reçues en 2018. Le montant des contributions préaffectées à recevoir a accusé une progression de 18,3 %, s'établissant à 336,0 millions de dollars (contre 283,9 millions de dollars en 2017), ce qui tient principalement à l'augmentation des produits en provenant.

44. La provision pour dépréciation de créances douteuses s'est chiffrée à 0,9 million de dollars (contre 1,1 million de dollars en 2017). Elle correspond, d'une part, à une contribution préaffectée qui aurait dû être reçue de longue date d'un pays donateur et qui est jugée irrécupérable (0,5 million de dollars) et, d'autre part, à des contributions non préaffectées devant être reçues de pays de programme (0,4 million de dollars) qui, au 31 décembre 2018, avaient accumulé des retards de plus de trois ans ou étaient connus pour n'avoir pas toujours respecté leurs engagements.

Avances de fonctionnement

45. Le montant total des avances de fonctionnement non soldées à la clôture des comptes a reculé de 9,9 %, s'établissant à 7,0 millions de dollars (contre 7,7 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique essentiellement par la diminution de 0,6 million de dollars des avances versées à des organismes des Nations Unies chargés d'exécuter des activités pour le compte du Fonds.

46. La provision pour avances douteuses au titre des avances de fonctionnement s'est chiffrée à 0,6 million de dollars (contre 0,9 million de dollars en 2017). Elle correspond à des avances consenties à des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux – notamment au titre du dispositif commun de financement de l'approche sectorielle retenue en matière d'activités de développement – dont le recouvrement, soit par remboursement, soit sur présentation de rapports financiers satisfaisants, était jugé douteux.

Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

47. Au 31 décembre 2018, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 34,4 millions de dollars (contre 33,3 millions de dollars en 2017). Comme en 2017, les principales catégories d'immobilisations corporelles étaient, d'une part, les véhicules – dont la valeur comptable nette s'établissait à 11,1 millions de dollars, soit 32,1 % du total (contre 11,6 millions de dollars et 34,8 % en 2017) – et, d'autre part, les immeubles – dont la valeur comptable nette se chiffrait à 9,5 millions de dollars, soit 27,6 % du total (contre 10,3 millions de dollars et 30,9 % en 2017).

48. À cette même date, la valeur des immobilisations incorporelles, qui se composaient essentiellement de logiciels acquis à l'extérieur ou développés en interne, s'élevait à 1,4 million de dollars. Ce montant comprend des charges de 1,0 million de dollars engagées à ce jour pour le développement en cours d'un progiciel qui, une fois mis en service, facilitera considérablement l'accès aux données et indicateurs démographiques, ainsi que leur analyse et leur communication.

Créances et dettes

49. La valeur des paiements anticipés et autres éléments d'actifs a progressé de 30,4 %, s'établissant à 27,6 millions de dollars (contre 21,1 millions de dollars en 2017). Ceci tient essentiellement au fait que le Fonds a versé par anticipation la part qui lui incombe en 2019 au titre du système des coordonnateurs résidents (4,6 millions de dollars). Il est à noter que le Fonds a été l'un des premiers à verser sa part, témoignant ainsi de son attachement à la solidité et à l'autonomie de ce système.

50. Les paiements anticipés et autres éléments d'actifs au 31 décembre 2018 sont comptabilisés après déduction de la provision pour créances douteuses, laquelle s'établit à 1,3 million de dollars (contre 1,1 million de dollars en 2017). Ce montant correspond pour sa plus grande partie à des remboursements de la taxe sur la valeur ajoutée qui auraient dû être recouverts de longue date et qui sont jugés irrécupérables.

51. Le montant des dettes, qui a accusé une progression de 10,6 %, s'établit à 113,9 millions de dollars (contre 103,0 millions de dollars en 2017). Ceci tient essentiellement à l'augmentation des sommes dues au titre des comptes interfonds ainsi qu'à celle des paiements reçus par anticipation pour financer des achats pour le compte de tiers qui, au 31 décembre 2018, n'avaient pas encore été effectués.

Avantages du personnel

52. Le montant des engagements au titre des avantages du personnel, qui a reculé de 6,9 %, se chiffre à 387,3 millions de dollars (contre 415,8 millions de dollars en

2017). Cette diminution est essentiellement due à un gain actuariel de 55,3 millions de dollars au titre des prestations postérieures à l'emploi, en partie contrebalancé par une augmentation du passif lié à la prise en compte de périodes de services annuelles et au coût financier correspondant. Le gain actuariel s'explique principalement par le relèvement du taux d'actualisation – 4,62 % contre 3,91 % en 2017 – retenu pour calculer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, auquel sont venus s'ajouter des ajustements liés à l'expérience.

53. La part non financée de ces engagements a reculé de 24,4 %, se chiffrant à 130,4 millions de dollars (contre 172,5 millions de dollars en 2017). Ceci est le résultat de la diminution du montant brut des engagements – laquelle se chiffre à 28,5 millions de dollars – et de l'augmentation nette des engagements financés – laquelle s'élève à 13,6 millions de dollars. Le Fonds maintient un ratio élevé de financement de ses engagements au titre des avantages du personnel – 256,9 millions de dollars, soit 66,3 %, en 2018 (contre 243,3 millions de dollars, soit 58,5 % en 2017) –, ce qui témoigne d'une gestion financière saine et prudente. Il se penchera de nouveau sur la stratégie de financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service lors de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du budget intégré.

Autres éléments de passif et produits constatés d'avance

54. Les autres éléments de passif et produits constatés d'avance, qui ont progressé de 75,4 %, se chiffrent à 28 millions de dollars (contre 15,9 millions de dollars en 2017). Ceci tient essentiellement au fait qu'un donateur a versé un montant de 14,1 millions de dollars à titre de financement de relais pour l'achat de produits de santé procréative en attendant que soient reçues les contributions préaffectées à cette fin.

Soldes des fonds et réserves

55. Le solde des fonds et réserves, qui a progressé de 28,4 %, s'établit à 1 080,3 millions de dollars (contre 841,5 millions de dollars en 2017).

56. La dotation de la réserve opérationnelle, fixée à 20,0 % du montant annuel des produits provenant des contributions non préaffectés, a été portée à 75,5 millions de dollars (contre 70,5 millions de dollars en 2017), ces produits ayant été plus élevés que l'année précédente. La dotation de la réserve aux fins des interventions humanitaires, qui fonctionne comme un fonds autorenouvelable, a été portée à 7,5 millions de dollars (contre 5,0 millions de dollars en 2017), augmentant ainsi les fonds que les bureaux extérieurs peuvent employer pour financer le lancement immédiat d'interventions humanitaires dès la signature des accords de cofinancement y relatifs. Par ailleurs, une somme de 0,6 million de dollars (contre 1,0 million de dollars en 2017) est venue alimenter la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, de manière à financer les charges engagées à ce titre au cours de l'année et à reconstituer cette réserve à hauteur de 5,0 millions de dollars, montant fixé par le Conseil d'administration.

57. Le solde des fonds non préaffectés réservés à des fins particulières, à savoir les fonds qui ne peuvent être consacrés aux programmes et que l'administration a mis de côté à des fins spéciales, a augmenté de 35,5 %, s'établissant à 58,3 millions de dollars (contre 4,5 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique par la rétention, dans un compte distinct, d'une somme de 8,1 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts, supérieure aux prévisions budgétaires, et par l'allocation d'un montant de 5,0 millions de dollars au titre du financement préalable des activités de programme en rapport avec le développement.

58. Le déficit au titre des fonds non préaffectés et non réservés à des fins particulières a reculé de 58,2 %, s'établissant à 39,5 millions de dollars (contre 94,5 millions de dollars en 2017). Ceci s'explique par l'effet conjugué des gains actuariels sur les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et de l'excédent des ressources ordinaires, en partie contrebalancé par les virements sur les réserves et les fonds affectés à des fins particulières et par la perte non réalisée concernant le portefeuille des placements alimenté par les provisions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Le montant total des fonds pouvant être affectés à des activités relatives aux programmes en 2019 s'élève à 61,4 millions de dollars (contre 48,5 millions de dollars pour 2018). On trouvera dans la note 14 relative aux états financiers un complément d'information sur ce montant.

59. Le solde des fonds préaffectés non réservés à des fins particulières, qui a augmenté de 19,8 %, se chiffre à 973,5 millions de dollars (contre 812,4 millions de dollars en 2017). Ceci tient principalement à la nette augmentation des produits provenant des contributions préaffectées, supérieures aux charges engagées à ce titre. Néanmoins, ce solde englobe un montant de 336,0 millions de dollars (contre 283,9 millions de dollars en 2017) qui correspond à des contributions non reçues et qui ne peut donc être employé aux fins des activités de programme. Il comprend aussi des contributions reçues pour financer des activités au cours des années à venir.

Conclusion

60. Au 31 décembre 2018, la situation financière du Fonds était bonne, grâce à de saines pratiques de gestion financière, notamment au moyen de modalités et de contrôles conçus pour contenir les charges dans les limites des ressources financières disponibles. Si les contributions préaffectées ont été élevées, les contributions non préaffectées – qui demeurent le socle des activités du FNUAP –, bien qu'ayant augmenté en termes absolus, ont poursuivi leur recul en pourcentage du total des produits. Ceci constitue comme auparavant un défi de taille et compromet la capacité du Fonds d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Chapitre V

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

Fonds des Nations Unies pour la population

I. État de la situation financière au 31 décembre 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Complément d'information Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 3	150 877	184 391
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	Note 4	436 020	228 973
Stocks	Note 5	50 827	38 314
Contributions à recevoir	Note 6	172 043	160 239
Paiements anticipés et autres actifs courants	Note 6	27 534	21 128
Avances de fonctionnement	Note 7	6 976	7 745
Total		844 277	640 790
Actifs non courants			
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	Note 4	565 127	547 154
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	164 241	154 361
Autres actifs non courants	Note 6	18	3
Immobilisations corporelles	Note 8	34 436	33 291
Immobilisations incorporelles	Note 9	1 382	631
Total		765 204	735 440
Total de l'actif		1 609 481	1 376 230
Passif			
Passifs courants			
Dettes et autres charges à payer	Note 10	113 938	102 979
Avantages du personnel	Note 12	35 330	34 147
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	9 831	11 778
Total		159 099	148 904
Passifs non courants			
Avantages du personnel	Note 12	351 931	381 656
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	Note 13	18 128	4 159
Total		370 059	385 815
Total du passif		529 158	534 719
Actif net		1 080 323	841 511
Réserves et soldes des fonds			
Réserves			
Réserve opérationnelle	Note 14	75 476	70 535
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	7 500	5 000
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	5 000	5 000
Total des réserves		87 976	80 535
Soldes des fonds			
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	Note 14	58 288	43 022
Soldes des fonds préaffectés ou non et non réservés à des fins particulières			
Ressources non préaffectées	Note 14	(39 487)	(94 477)
Ressources préaffectées	Tableau B	973 546	812 431
Total des soldes des fonds		992 347	760 976
Total des réserves et des soldes des fonds		1 080 323	841 511

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	2018	2017
Produits provenant des contributions			
Contributions non préaffectées	Tableau A	378 800	349 914
Total partiel	Note 15	378 800	349 914
Contributions préaffectées	Note 15	829 250	678 297
À déduire : remboursements à des donateurs	Note 15	(4 993)	(8 356)
Total partiel	Note 15	824 257	669 941
Total des produits provenant des contributions	Note 15	1 203 057	1 019 855
Produits divers	Note 16	87 263	92 694
Total des produits		1 290 320	1 112 549
Charges			
Charges de personnel	Note 18	290 046	265 916
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes	Note 18	159 935	152 041
Formation et perfectionnement des partenaires	Note 18	112 413	98 528
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	Note 18	186 134	165 779
Services contractuels et spécialisés	Note 18	224 926	170 663
Charges financières	Note 18	1 000	695
Voyages	Note 18	63 439	56 924
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 209	7 206
Dépréciation	Note 18	68	449
Charges diverses	Note 18	40 850	8 668
Total des charges		1 086 020	926 869
Excédent pour l'année	États III et IV	204 300	185 680

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Soldes des fonds</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total de l'actif net</i>
Solde au 31 décembre 2016		635 925	75 505	711 430
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle		(30)	30	–
Engagements au titre des avantages du personnel : pertes actuarielles		(69 472)	–	(69 472)
Juste valeur des placements comptabilisés en situation nette : gains		13 955	–	13 955
Autres variations des soldes des fonds		(82)	–	(82)
Transferts internes				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège		(988)	988	–
Réserve destinée aux interventions humanitaires		(5 000)	5 000	–
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	186 668	(988)	185 680
Total des variations sur l'année		125 051	5 030	130 081
Solde au 31 décembre 2017	État I	760 976	80 535	841 511
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2018				
Virements/prélèvements sur la réserve opérationnelle	Note 14	(4 941)	4 941	–
Engagements au titre des avantages du personnel : gains actuariels	Note 14	55 316	–	55 316
Juste valeur des placements comptabilisés en situation nette : pertes	Note 14	(20 804)	–	(20 804)
Transferts internes				
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	Note 14	(636)	636	–
Réserve destinée aux interventions humanitaires	Note 14	(2 500)	2 500	–
Excédent/(déficit) pour l'année	Note 14 et état II	204 936	(636)	204 300
Total des variations sur l'année		231 371	7 441	238 812
Solde au 31 décembre 2018		992 347	87 976	1 080 323

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population

IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement			
Excédent/(déficit) pour l'année	État II	204 300	185 680
Ajustements visant à rapprocher l'excédent/(le déficit) pour l'année et les flux nets de trésorerie			
(Gains)/pertes de change latent(e)s		16 130	(8 864)
(Gains)/pertes latent(e)s sur placements (contrepartie en résultats)	Note 4	1 721	(2 170)
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 16	(27 006)	(17 030)
Amortissement	Notes 8, 9 et 18	7 209	7 206
Dépréciation et comptabilisation en pertes d'immobilisations corporelles		46	185
Sorties d'immobilisations corporelles ou incorporelles : pertes	Note 18	1 787	153
Variations de l'actif			
(Augmentation)/diminution des stocks	Note 5	(12 061)	7 542
(Augmentation)/diminution des contributions à recevoir		(36 548)	(25 618)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des autres éléments d'actif	Note 6	(4 468)	(2 687)
(Augmentation)/diminution des avances de fonctionnement		1 026	(1 348)
Augmentation/(diminution) des provisions/dépréciations pour créances douteuses	Notes 5, 6 et 7	(763)	2 763
Variations du passif et de l'actif net			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer		11 012	12 331
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	(28 542)	86 130
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/pertes actuariel(le)s	État III	55 316	(69 472)
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif et des produits comptabilisés d'avance	Notes 11 et 13	12 022	1 088
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement		201 181	175 889
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Achats de placements	Note 4	(864 796)	(761 106)
Placements arrivés à échéance	Note 4	553 721	499 270
Ventes de placements	Note 4	64 369	43 951
Intérêts reçus	Notes 4, 6 et 16	14 658	9 931
Dividendes reçus	Notes 6 et 16	2 040	1 823
Plus-value sur vente de placements	Note 16	7 439	5 968
Achats d'immobilisations corporelles et incorporelles et ajustements	Notes 8 et 9	(11 574)	(6 660)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		536	567
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		(233 607)	(206 256)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement d'engagements en exécution des contrats de location-financement	Note 11	-	(183)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	(183)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(32 426)	(30 550)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	Note 3	184 391	213 582
Effet des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(1 088)	1 359
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année	Note 3	150 877	184 391

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte.

Fonds des Nations Unies pour la population

V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique budgétaire	2018		Crédits budgétaires utilisés	Différence/solde des ressources
	Budget initial	Budget définitif		
Activités de développement				
Efficacité du développement	33 991	32 632	32 621	11
Activités de programme	220 800	221 000	211 817	9 183
Activités de coordination des initiatives de développement des Nations Unies	2 304	2 304	2 304	–
Activités de gestion				
Dépenses renouvelables	128 573	128 790	124 983	3 807
Dépenses non renouvelables	1 800	1 800	1 368	432
Activités entreprises à des fins spéciales				
Modernisation des systèmes informatiques et des systèmes de communication	11 210	1 607	1 600	7
Total	398 678	388 133	374 693	13 440

^a Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Dans l'état V, on entend par budget le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités de programme. Pour plus de détails, voir l'alinéa xxv) de la note 2 relative aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour la population
Notes relatives aux états financiers**Note 1****Énoncé de la mission et des objectifs du Fonds des Nations Unies
pour la population, et désignation de l'entité présentant les états financiers****Énoncé de la mission**

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est l'organisme des Nations Unies chargé de la santé sexuelle et procréative. Sa mission est d'œuvrer pour un monde où toute grossesse est désirée et se déroule sans risque et où chaque jeune s'épanouit pleinement. Le FNUAP aide les gouvernements à intégrer les questions de population dans le programme de développement mondial en vue d'améliorer le bien-être et la résilience des sociétés et de favoriser une croissance économique et un développement durable qui profitent à tous. Il aide également les pays à promouvoir et à protéger les droits de la personne de tous en matière de santé sexuelle et procréative et à renforcer leur capacité de recueillir, d'analyser et d'utiliser les données démographiques pour éliminer la pauvreté et suivre efficacement les progrès accomplis.

Objectifs de l'organisation

Le Fonds s'emploie à promouvoir le droit à la santé sexuelle et procréative pour tous en accélérant les progrès vers la réalisation des objectifs établis dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour l'après-2014 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il vise en priorité trois résultats porteurs de transformation : élimination des décès maternels évitables ; élimination des besoins non satisfaits en matière de planification familiale ; élimination des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles et de la violence fondée sur le genre d'ici à 2030. Son objectif est d'améliorer ainsi la vie des groupes défavorisés, en particulier des femmes, des adolescents et des jeunes, dans plus de 150 pays.

Les travaux du FNUAP sont éclairés par sa connaissance approfondie des questions se rapportant à la dynamique des populations, aux droits de la personne et à l'égalité des genres, et déterminés par les besoins des pays. Le Fonds encourage l'esprit d'initiative et les efforts de sensibilisation en collaborant avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé pour améliorer les conditions de vie de milliards de personnes, en particulier les plus nécessiteuses. Par ailleurs, il aide les pays à utiliser les données démographiques pour prévoir les difficultés à venir en prodiguant des conseils techniques, des avis sur les décisions à prendre ainsi qu'une formation et un soutien, et il s'emploie à mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires pour accomplir sa mission.

Guidé par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, le FNUAP œuvre à la réalisation des objectifs et à l'application des principes correspondants. Il est résolu à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits y relatifs, l'égalité des genres et la responsabilité masculine, ainsi que l'autonomie et l'émancipation des femmes et des filles du monde entier. Toutes les personnes, en couple ou individuellement, ont le droit de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances, et celui de disposer de l'information et des moyens nécessaires à cette fin. Le Fonds est convaincu que la défense de ces droits et la promotion du bien-être des adolescents et des jeunes, en particulier des filles, sont

intrinsèquement des objectifs de développement et sont au cœur d'un développement durable, porteur de changements qui profitent à tous.

Le FNUAP est persuadé que la réalisation de ces objectifs contribuera à améliorer la qualité de la vie et à concrétiser le but universellement accepté du développement durable pour les générations actuelles et futures. Ces objectifs font partie intégrante des efforts visant à assurer un développement social et économique soutenu et durable répondant aux besoins des personnes. Le Fonds considère que tous les droits de la personne sont universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, et qu'ils s'appliquent à tous en toutes circonstances.

Le FNUAP soutient les mesures prises pour assurer une action cohérente et coordonnée des organismes des Nations Unies, y compris par une présence forte sur le terrain, qui fasse progresser les initiatives de transformation prévues dans le cadre du Programme 2030, sous la direction d'un coordonnateur ou d'une coordinatrice résident(e) aux fonctions renforcées au sein d'un réseau collégial et participatif de pairs. Le Fonds joue un rôle actif et de premier plan dans les activités interinstitutions qui facilitent la réalisation des objectifs de réforme du système des Nations Unies en vue d'accroître l'efficacité du développement.

Le FNUAP continue de concourir à la mobilisation de ressources provenant aussi bien des pays développés que des pays en développement, conformément aux engagements pris par tous les pays dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies en vue d'assurer la mise en œuvre des objectifs de la Conférence.

De la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dépend également le succès du Programme 2030. Tous deux ont pour objectif ultime d'éliminer la pauvreté extrême, en veillant à ce que toutes les personnes jouissent des droits de la personne et protègent l'environnement pour les générations actuelles et futures. Compte tenu de l'accent mis par ces deux programmes interdépendants sur les dividendes démographiques, l'autonomisation des jeunes et des femmes et l'égalité des genres, la résilience et les données pour le développement, l'expertise du FNUAP en matière de santé procréative et de droits procréatifs, ainsi que pour ce qui est des questions de population et de développement, s'avère particulièrement pertinente dans le cadre de la collaboration engagée à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs de développement durable. Le FNUAP agit, dans le cadre de multiples partenariats, pour soutenir les politiques et programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes qui favorisent la réalisation de ces objectifs. Ces partenariats sont adaptés aux conditions nationales et locales.

Entité présentant l'information financière

Le FNUAP est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Il suit les grandes orientations que lui donnent l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Les questions administratives, financières et programmatiques le concernant sont du ressort de son organe directeur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le FNUAP a son siège à New York et dispose de plus de 150 bureaux de région, de sous-région, de pays et de liaison à travers le monde.

Note 2

Conventions comptables

Récapitulatif des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

i) Convention comptable

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

ii) Année financière

Les présents états financiers portent sur l'année terminée le 31 décembre 2018.

iii) Unité de compte

L'unité de compte utilisée dans les états financiers est le dollar des États-Unis. Lorsque les opérations ont été effectuées dans d'autres monnaies, l'équivalent en dollars des États-Unis est calculé en appliquant le taux de change opérationnel de l'ONU.

Les unités monétaires, les biens donnant droit à des unités monétaires et les passifs devant être payés en unités monétaires appartiennent à la catégorie des éléments monétaires ; le reste est considéré comme relevant de la catégorie des éléments non monétaires.

Tous les éléments d'actif et de passif libellés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués en utilisant le taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture des comptes ou, s'il s'agit de placement en devises autres que le dollar des États-Unis, de fonds liés à l'assurance maladie après la cessation de service, en appliquant un taux s'en rapprochant.

Les montants indiqués étant arrondis au millier de dollars près dans les états et les tableaux et au million ou au millier de dollars près, selon qu'il est précisé, dans les notes, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs éléments.

iv) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les titres du marché monétaire et les titres de dépôt à court terme, à haute liquidité, qui sont aisément convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et présentent un risque négligeable de fluctuation de valeur et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

v) Actifs financiers

Tous les actifs financiers arrivant à échéance à moins d'un an de la date de clôture des comptes sont classés comme actifs courants. Les actifs financiers arrivant à échéance plus d'un an après cette date sont classés en actifs non courants.

Le FNUAP classe ses actifs financiers selon les quatre catégories ci-après.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actif financier</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres de placements autres que ceux afférents à l'assurance maladie après la cessation de service
Titres disponibles à la vente	Titres de placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, contributions à recevoir et autres créances
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Actifs en produits financiers dérivés

Déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture des comptes, le classement des actifs financiers est fonction de l'objectif visé au moment de l'acquisition des instruments financiers. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FNUAP devient partie à la disposition contractuelle applicable à l'instrument considéré.

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixe, que le FNUAP a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FNUAP classe les placements qu'il fait au moyen des disponibilités de son fonds de roulement dans la catégorie des actifs conservés jusqu'à échéance.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers expressément classés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués à la juste valeur à la date de clôture des comptes, les plus-values ou moins-values éventuelles étant comptabilisées directement dans l'actif net ou la situation nette, à part pour ce qui est des gains ou pertes dus aux taux de change, ceux-ci étant portés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours dans un marché actif. Lorsqu'un titre disponible à la vente est décomptabilisé, la perte ou le gain accumulé dans l'actif net ou la situation nette est reclassé en déficit ou excédent dans l'état des résultats financiers. Les intérêts courus sur les actifs financiers disponibles à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FNUAP classe les placements qu'il fait au moyen des fonds liés à l'assurance maladie après la cessation de service dans la catégorie des titres disponibles à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute moins-value, le cas échéant. Leur valeur marchande est également indiquée dans les

notes relatives aux états financiers. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les contributions à recevoir des opérations avec ou sans contrepartie directe sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des montants correspondant aux créances jugées douteuses.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture des comptes, et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés dans la catégorie des actifs évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations internes reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux produits dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture des comptes afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif ou groupe d'actifs a subi une moins-value. Il peut par exemple s'agir d'une défaillance ou d'un retard de paiement de la contrepartie ou d'une réduction permanente de la valeur de l'actif. Les moins-values sont comptabilisées en excédent ou en déficit (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) dans l'état des résultats financiers de l'année au cours de laquelle elles sont survenues.

Contributions à recevoir

Les contributions préaffectées restant dues sont analysées, en particulier celles qui demeurent impayées après l'échéance fixée ou à la date d'expiration de l'accord les concernant.

Les contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si elles sont dues depuis plus de trois ans ou attendues de donateurs ayant déjà manqué à un versement.

Le montant des contributions préaffectées et des créances correspondantes diminue lorsque les donateurs et le FNUAP s'entendent en ce sens avant l'expiration de l'accord qui les lie. Les contributions restant dues à la date d'expiration des accords sont considérées comme ayant subi une dépréciation, et une provision est constatée à ce titre, si les donateurs n'ont pas confirmé au Fonds leur intention de procéder au versement des montants dont ils sont redevables ou qu'ils ont unilatéralement décidé de se retirer des accords.

vi) Stocks

Les stocks du FNUAP se composent essentiellement de produits de santé procréative et d'autres articles liés à ses programmes, dont il a le contrôle et qui sont destinés à être distribués aux bénéficiaires, généralement par l'intermédiaire de partenaires de réalisation, ou vendus à des tiers. Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou du coût de remplacement, compte tenu des éventuelles pertes de valeur, et portés en charges quand le FNUAP en transfère le contrôle à des partenaires de réalisation ou à d'autres tiers. À la date de clôture des comptes, les stocks du FNUAP sont soit entreposés dans des locaux connus soit en transit vers leur lieu de destination.

Les stocks achetés grâce au fonds autorenouvelable du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs (créé pour faciliter l'achat de trousseaux de santé procréative devant principalement être utilisés lors d'interventions humanitaires) et au fonds autorenouvelable d'AccessRH (créé en vue d'accroître les stocks de contraceptifs afin de réduire les délais d'approvisionnement) sont mesurés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks achetés en vue d'être fournis directement aux bureaux extérieurs ou régionaux sont comptabilisés au coût réel.

Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition, les coûts de transformation (par exemple, les services de mise en lots) et les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état prévus (coûts de fret par exemple). En ce qui concerne les stocks dépendant des bureaux extérieurs, le montant des autres coûts est déterminé sur la base des coûts standard. Le coût des stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (les contributions en nature, par exemple) est la juste valeur à la date de l'acquisition.

Les immobilisations corporelles en cours d'acheminement vers un partenaire de réalisation à la date de clôture des comptes sont comptabilisées comme des stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles.

vii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition et tous les autres coûts directement imputables au transfert de l'actif à son lieu d'exploitation dans un état permettant sa bonne utilisation. Les coûts de réparation, d'entretien et d'assurance ne sont pas portés en immobilisations mais en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'un bien acquis dans le cadre d'un don ou d'un droit d'usage nominal correspond à la juste valeur marchande à la date d'acquisition par le FNUAP.

Le seuil d'immobilisation des actifs corporels est fixé à 1 000 dollars. Pour les catégories d'actifs corporels amortissables, un mois complet d'amortissement est porté en charges le mois où l'immobilisation devient disponible. L'amortissement cesse d'être appliqué le mois de la mise hors service de l'actif.

Les améliorations locatives sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles évaluées au coût et amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail restant à courir, si celle-ci est inférieure. Leur seuil d'immobilisation est fixé à 5 000 dollars.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. La valeur des terrains et biens patrimoniaux n'est pas amortissable. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Véhicules	7
Mobilier et agencements	6-10
Matériel informatique et matériel de communication	5-11
Améliorations locatives	5
Immeubles	30

viii) Dépréciation d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du FNUAP ne sont pas détenues principalement dans une perspective de rentabilité et sont considérées comme des actifs non générateurs de trésorerie aux fins de l'évaluation de la dépréciation.

Toutes les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et avant chaque date de clôture des comptes. En cas de dépréciation, le FNUAP estime la valeur recouvrable des actifs considérés et procède aux dépréciations qui s'imposent.

ix) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à l'actif lorsque leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels développés en interne, pour lesquels le seuil est fixé à 100 000 dollars. Le FNUAP classe toutes les activités liées à la production d'actifs incorporels en interne comme relevant soit de la phase de recherche, soit de la phase de développement. Le coût des activités de recherche est immédiatement passé en charges. Les dépenses directement imputables aux activités de développement sont portées à l'actif pour les immobilisations incorporelles remplissant les critères de comptabilisation. Elles comprennent les dépenses de personnel et le coût des services, des fournitures et des matières premières relatifs à la production des biens. Les dépenses afférentes au développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation sont portées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'amortissement est opéré sur la durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée de différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	De 3 à 10 ans
Logiciels développés en interne	De 3 à 10 ans
Licences et droits	La plus courte de la durée du contrat ou d'une durée d'utilité de 2 à 6 ans
Actifs en cours de développement	Pas d'amortissement

x) Passifs financiers

Le FNUAP classe ses passifs financiers selon les catégories suivantes :

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes, charges à payer, fonds détenus pour le compte de programmes communs, sommes inutilisées à reverser aux donateurs du fait de l'expiration des accords y relatifs et autres passifs
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat	Passifs dérivés

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont principalement des dettes afférentes à des biens et services qui ont été reçus par le FNUAP mais n'ont pas été payés à la date de clôture, des fonds détenus pour le compte de programmes communs, des sommes inutilisées à reverser aux donateurs du fait de l'expiration des accords y relatifs et d'autres effets divers tels que des dépôts à vue non affectés. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis, s'il y a lieu, évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ceux devant être réglés dans les 12 mois sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat

Les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat désignent ceux qui ont été classés comme tels lors de leur comptabilisation initiale ou sont détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et tous les coûts de transaction sont portés en charges. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque date de clôture des comptes, et les gains ou pertes constatés sont comptabilisés en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

Le FNUAP classe les instruments dérivés au compte Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ces instruments sont souscrits auprès d'institutions solvables et servent à couvrir le risque de change ou à réduire autant que possible la marge de déviation des portefeuilles de placement par rapport aux indices de référence. Il s'agit notamment de produits dérivés à terme, qui sont remboursables par les contreparties dans une autre monnaie en échange d'un rendement plus élevé. Leur juste valeur est obtenue des contreparties et comparée aux résultats de valorisations reposant sur les méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les passifs de cette catégorie sont classés comme passifs courants lorsque leur règlement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture. Le FNUAP n'applique pas de comptabilité de couverture aux instruments dérivés.

xi) Passifs liés aux avantages du personnel

Les engagements au titre des avantages du personnel que constate le FNUAP sont des prestations auxquelles ont droit les membres de son personnel.

On entend par « personnel » les fonctionnaires, au sens de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, dont l'emploi et la relation contractuelle sont définis par une lettre de nomination conformément aux règles promulguées par l'Assemblée

générale en application du paragraphe 1 de l'Article 101 de la Charte. Il s'agit dans la pratique des fonctionnaires nommés à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu, y compris les administrateurs auxiliaires.

Les avantages du personnel du FNUAP sont répartis en avantages à court terme, avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel.

Avantages à court terme du personnel

Les avantages à court terme du personnel comprennent le droit aux congés annuels et aux congés dans les foyers.

Le congé annuel est une absence rémunérée cumulable. Le FNUAP comptabilise au passif la valeur des jours de congé accumulés à la date de clôture des comptes, jusqu'à concurrence de 82,5 jours, sachant qu'il ne peut être payé à un(e) même employé(e) plus de 60 jours de congé non pris à la cessation de service.

Le congé dans les foyers est accordé aux fonctionnaires en poste dans certains lieux d'affectation et aux personnes à leur charge qui remplissent les conditions requises. Le passif comptabilisé au titre du congé dans les foyers comprend les frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers, ajustés au prorata du service à accomplir jusqu'à ce que le droit soit acquis.

Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temporelle de l'argent.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, exigibles à la cessation de service des membres du personnel du FNUAP, comprennent les prestations suivantes :

a) L'assurance maladie après la cessation de service, qui offre une couverture mondiale des frais médicaux nécessaires engagés par les anciens fonctionnaires qui remplissent les conditions requises et les personnes à leur charge. Les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service correspondent à la valeur actualisée du subventionnement par le FNUAP des primes d'assurance maladie des retraités et les droits à prestation acquis par les fonctionnaires en activité ;

b) Les prestations liées à la cessation de service, qui comprennent la prime de rapatriement et le remboursement des frais d'expédition et de voyage.

Ces avantages sont considérés comme des régimes à prestations définies. En vertu de ces régimes, le FNUAP est tenu de servir les prestations convenues et c'est à lui qu'incombe le risque actuariel, c'est-à-dire le risque que les prestations coûtent plus ou moins cher que prévu.

Le passif lié à ces régimes est constaté à la valeur actualisée des engagements afférents aux prestations. Les variations de son montant dues à la réévaluation des engagements nets au titre des prestations définies sont constatées en actif net. Toutes les autres variations sont comptabilisées dans l'état des résultats financiers de la période où elles se produisent.

Le taux d'actualisation qui sert à déterminer la valeur actuelle des engagements est basé sur le rendement d'obligations d'entreprises de première catégorie.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le

régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime de la Caisse des pensions expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations affiliées à la Caisse, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations que le FNUAP a versées au régime durant l'année financière sont comptabilisées en charges.

Autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies en cas de décès, de handicap, de blessure ou de maladie imputables à l'exercice de fonctions officielles au service de l'Organisation.

Le montant des engagements de dépenses au titre de ces prestations est estimé au moyen d'une évaluation actuarielle indépendante. Toutes les variations du passif correspondant, y compris les écarts actuariels, sont constatées en résultat.

xii) Produits

Le FNUAP est essentiellement financé au moyen de contributions volontaires, qui entrent dans deux catégories distinctes :

a) Les contributions non préaffectées (également appelées « contributions ordinaires », « contributions aux ressources de base » ou « contributions non réservées »), qui représentent les ressources dont l'utilisation n'est pas restreinte ;

b) Les contributions préaffectées (également appelées « autres contributions », « contributions aux ressources autres que les ressources de base » ou « contributions réservées »), à savoir les ressources qu'il est prévu d'employer à une fin particulière. Elles comprennent les fonds d'affectation spéciale et les fonds spéciaux. Sont compris dans les fonds spéciaux le Programme des administrateurs auxiliaires, les services d'achat et d'autres fonds.

Pour les deux types de contributions, les produits sont constatés à la réception des fonds ou à la date de signature d'un accord contraignant, si celle-ci est antérieure. À titre tout à fait exceptionnel, lorsque les ressources sont soumises à des conditions particulières ou lorsque les contributions sont explicitement versées pour une année donnée, la comptabilisation peut être repoussée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies.

Le FNUAP participe à des mécanismes de financement communs avec d'autres organismes des Nations Unies et sert d'agent d'administration pour certains de ces mécanismes. Sa part des contributions mises en commun est constatée lorsque les allocations de ressources sont approuvées par les organes directeurs compétents.

Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées comme des produits à leur juste valeur à la date de signature d'un accord contraignant. La valeur est déterminée par référence aux valeurs du marché observables ou sur la base d'évaluations indépendantes. Les contributions en nature sous forme de services ne sont pas passées en produits. La plupart des contributions de ce type prennent la forme de services de consultant et de services au personnel fournis à titre gracieux.

Le produit de la vente de biens appartenant au FNUAP à des tiers est constaté au moment du transfert de ces biens, et le produit tiré des services d'achat est constaté au moment de leur prestation.

xiii) Remboursements aux donateurs

Les remboursements de fonds inutilisés au moment de l'expiration ou de la résiliation de contrats sont constatés dès réception de la demande de remboursement d'un donateur ou lorsqu'un remboursement est jugé probable au vu du libellé des contrats ou de l'expérience passée. Toutes les sommes restituées aux donateurs sont portées en déduction des produits provenant des contributions. Elles sont présentées dans l'état II, les notes 15 et 24 b) et le tableau B.

xiv) Charges

Une part importante des activités relatives aux programmes est exécutée par des gouvernements et des organisations non gouvernementales.

Les dépenses que les gouvernements et les organisations non gouvernementales engagent aux fins de l'exécution des activités relatives aux programmes du FNUAP sont inscrites dans la comptabilité du Fonds sur la base des relevés de dépenses communiqués par ces partenaires de réalisation. Bien que le FNUAP ne puisse pas imposer de cadre comptable particulier à ses partenaires de réalisation, ceux-ci sont tenus d'employer la méthode de la comptabilité d'exercice pour lui communiquer les informations voulues.

Lorsque le FNUAP décide d'avancer des fonds à ses partenaires de réalisation, il le fait sur la base des programmes de travail approuvés, et les avances sont soldées en fonction des données figurant dans les relevés de dépenses soumis. Les avances non soldées à la fin de l'année sont comptabilisées au compte Avances de fonctionnement de l'état de situation financière.

Si ce sont des organismes des Nations Unies qui exécutent des activités relatives aux programmes, ils présentent également au FNUAP un rapport rendant compte de l'utilisation de ses ressources. Dans ce rapport, les charges sont définies selon les conventions comptables de l'organisme qui présente l'information financière. Les avances versées à des organismes des Nations Unies non soldées à la fin de l'année sont également comptabilisées au compte Avances de fonctionnement de l'état de situation financière.

xv) Coûts indirects

Les coûts indirects⁶ sont recouverts sur le montant des dépenses financées au moyen des contributions préaffectées, aux taux suivants :

⁶ On entend par « coûts indirects » les dépenses engagées par le FNUAP en fonction de ses activités et programmes et à l'appui de ceux-ci, mais qui ne peuvent être clairement rattachées à ces activités et programmes.

(Pourcentage)

<i>Type d'accord</i>	<i>Taux</i>
Accords types de cofinancement signés après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Fonds d'affectation spéciale thématiques	7
Contributions de gouvernements participant au financement de leur propre programme de pays	5
Accords généraux	0-8
Accords de cofinancement signés avant 2014, assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	8
Accords de cofinancement signés avant 2014, non assortis d'un avenant concernant les coûts signé après le 1 ^{er} janvier 2014	7

Les coûts indirects recouvrés sont déduits des produits provenant des contributions préaffectées et inclus dans les produits divers provenant des ressources ordinaires. Le montant des coûts indirects figure parmi les charges dans le tableau B pour illustrer le total des charges imputées aux fonds d'affectation spéciale et aux fonds spéciaux.

xvi) Écarts de change

Tous les gains et pertes de change, y compris ceux liés aux contributions à recevoir, aux dettes, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements, aux avances et aux comptes de bilan de type monétaire sont comptabilisés aux comptes Produits divers et Charges diverses, sauf les gains et pertes non réalisés sur les actifs non monétaires classés comme disponibles à la vente, comme les instruments de capitaux propres, qui sont comptabilisés directement dans les actifs nets.

xvii) Contrats de location

Les contrats de location relèvent de la catégorie des contrats de location simple ou de celle des contrats de location-financement.

Les contrats de location-financement confèrent au FNUAP la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'une immobilisation corporelle, que le transfert de propriété intervienne ou non *in fine*. La durée de ces contrats couvre normalement la majeure partie de la durée d'utilité estimative du bien loué. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un contrat de location-financement sont comptabilisées dans le registre des actifs et amortissables de la même manière que les biens achetés. La valeur portée à l'actif est égale à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, calculée à la date de conclusion du contrat de location, ou à la juste valeur du bien loué si cette dernière est la plus faible.

Les autres types de contrats de location sont des contrats de location simple. Les charges correspondantes sont constatées selon la méthode linéaire sur la durée du bail. S'il s'agit d'un contrat non résiliable, la valeur des futurs paiements au titre de la location au cours du contrat en vigueur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

xviii) Droits d'usage cédés sans contrepartie

Dans plusieurs pays, le FNUAP occupe gratuitement des locaux en vertu de contrats sans contrepartie conclus avec les gouvernements hôtes. Selon la durée du

bail et les clauses de résiliation du contrat, ces droits d'usage cédés sans contrepartie peuvent être assimilés à des contrats de location simple ou à des contrats de location-financement. Dans ce dernier cas, le FNUAP jouit du contrôle des locaux aussi longtemps qu'il les utilise et opère dans le pays.

Dans le cas des contrats du type location simple (essentiellement à court terme), un montant égal au montant annuel du loyer sur le marché de locaux analogues est comptabilisé comme charge et comme produit. Dans le cas des contrats du type location-financement (essentiellement à long terme), la juste valeur marchande du bien considéré est portée à l'actif, et le produit est constaté dès la prise de contrôle des locaux pour le même montant, à moins que le bien ne soit transféré au FNUAP sous certaines conditions. Un montant égal à la juste valeur marchande de l'ensemble du bien est alors constaté d'avance. Cet élément de passif est passé progressivement en produits sur la durée d'utilité du bien ou sur celle du droit d'usage de celui-ci, si elle est plus courte, pour un montant correspondant à l'amortissement du bien sur la même période.

xix) Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Le FNUAP constate les provisions lorsque les trois conditions ci-après sont remplies : a) le FNUAP a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ; b) il est probable que le FNUAP devra éteindre l'obligation ; c) le montant de l'obligation peut être déterminé de façon suffisamment fiable.

Un passif éventuel est soit une obligation potentielle qui résulte d'événements passés, et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du FNUAP, soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, qui n'est pas comptabilisée parce qu'il est improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service sera nécessaire pour l'éteindre ou parce que son montant ne peut pas être déterminé de façon suffisamment fiable. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet s'ils sont importants.

Un actif éventuel est un actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du FNUAP. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations financières sont communiquées à leur sujet lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable.

xx) Information concernant les parties liées

Les opérations pertinentes conclues avec des tierces parties liées au FNUAP sont présentées dans les états financiers. Les parties liées sont celles qui peuvent exercer une influence importante sur l'organisation lors de la prise de décisions financières et opérationnelles. Il s'agit de l'occurrence des principaux dirigeants de l'organisation (et les membres de leur famille proches), à savoir les membres du Comité exécutif du FNUAP, la Directrice ou le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation, la Directrice ou le Directeur du Bureau de l'évaluation, la ou le Chef du Service des achats et la Directrice ou le Directeur du Bureau des solutions informatiques. Toute autre personne exerçant ces fonctions pendant au moins trois mois durant une année civile en fait également partie. Le FNUAP indique la valeur des opérations conclues avec ces parties, y compris les traitements et tous

les prêts obtenus à des conditions qui ne sont généralement pas proposées à d'autres fonctionnaires.

Le Conseil d'administration du FNUAP est également considéré comme partie liée à l'organisation dans son ensemble ; aucune opération le concernant n'est à signaler. Les principales opérations financières sont conclues avec le PNUD, mais elles ne sont pas consignées séparément, car ce dernier n'a pas le pouvoir d'influencer la prise de décisions financières et opérationnelles du FNUAP, et toutes les opérations concernant des services s'effectuent dans des conditions de concurrence normale.

xxi) Engagements

Les engagements sont des charges futures que le FNUAP est tenu de supporter en vertu de contrats déjà conclus à la date de clôture et auxquelles il n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Ils comprennent les engagements en capital (montant des contrats d'acquisition d'immobilisations ni payé ni exigible à la date de clôture), les paiements à effectuer au titre de contrats portant sur des biens et services à fournir au FNUAP dans les années à venir, les paiements minimaux à effectuer au titre de baux non résiliables et d'autres engagements au titre de contrats non résiliables. La valeur des engagements au 31 décembre n'est pas comptabilisée dans l'état de la situation financière, mais elle est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de travail ne sont pas compris dans cette information.

xxii) Services d'achat

Depuis que le Conseil d'administration en a approuvé le principe à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP reçoit des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales. Il perçoit pour ces services d'achat une commission dont le taux est fixé par le Conseil d'administration (5 % pour 2018) et qui est inscrite au compte Produits divers.

Il est rendu compte de ces activités dans les tableaux B et C. La note 16 donne des indications supplémentaires sur les produits tirés des services d'achat.

xxiii) Utilisation d'estimations

Les présents états financiers comprennent inévitablement des montants fixés sur la base des estimations et hypothèses retenues par la direction. Sans s'y limiter, ces estimations portent sur la juste valeur des actifs, les dépréciations, les durées d'utilité, les charges courues, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres avantages du personnel ainsi que sur les actifs et passifs éventuels. Il est possible que les résultats effectifs diffèrent de ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

Les estimations comptables auxquelles la direction a eu recours pour établir les présents états sont conformes à celles utilisées pour les états financiers de 2017.

xxiv) Dispositions transitoires

Le FNUAP n'a appliqué aucune disposition transitoire pour l'année terminée le 31 décembre 2018.

xxv) Comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs

Le FNUAP établit son budget selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouve dans l'état V une comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs présentés selon une base de calcul comparable à celle régissant le budget. Pour les besoins de cet état, le budget est défini comme étant le budget institutionnel auquel s'ajoutent les ressources non préaffectées servant au financement des activités relatives aux programmes. Le budget institutionnel du Fonds a été établi sur une base quadriennale pour l'exercice 2018-2021 et annualisé par la direction aux fins de la détermination de l'affectation des ressources internes.

Le budget initial est établi sur la base des soldes inutilisés qu'il est prévu de reporter de l'année antérieure et de l'estimation initiale du montant des contributions de l'année. Le budget définitif comprend les chiffres effectifs pour ces deux éléments au moment de l'affectation définitive des ressources.

On appelle exécution du budget les dépenses présentées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

On trouvera dans la note 23 des comparaisons entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs comptabilisés dans les états financiers.

xxvi) Adoption de nouvelles normes comptables

En 2018, le FNUAP a adopté la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence notable sur les comptes du FNUAP présentés dans les présents états financiers.

xxvii) Changements de convention comptable, de méthode d'estimation comptable ou de présentation comptable

La présentation de l'état des flux de trésorerie a été améliorée en 2018 afin d'indiquer les variations des actifs et passifs monétaires en fonction de leur montant avant le calcul des gains et pertes de change non réalisés. Le changement de présentation n'a d'incidence ni sur les montants nets des flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement, de placement et de financement, ni sur la variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

xxviii) Futures modifications des conventions comptables

En 2018, le Conseil des normes IPSAS a approuvé la nouvelle norme comptable IPSAS 41 (Instruments financiers), dans laquelle il établit de nouvelles règles de classement, de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers remplaçant celles énoncées dans la norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). La norme IPSAS 41 introduit un nouveau modèle unique de classification et d'évaluation des actifs financiers fondé sur les objectifs de détention d'actifs de chaque entité, un modèle prévisionnel de dépréciation et un modèle amélioré de comptabilité de couverture. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. D'après une évaluation préliminaire, elle aura une incidence sur l'évaluation des instruments financiers du FNUAP, mais il est peu probable que cette incidence soit notable. En 2019, le FNUAP étudiera plus en profondeur les changements qu'il devra apporter pour pouvoir adopter la norme IPSAS 41 dans les délais impartis.

Note 3

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes se décomposent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie		
Fonds en caisse	2	1
Fonds en banque	43 225	46 627
Fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille	5 146	6 178
Équivalents de trésorerie		
Titres du marché monétaire	52 504	131 585
Dépôts à terme	50 000	–
Total	150 877	184 391

Les liquidités nécessaires aux décaissements immédiats sont détenues sur des comptes bancaires. Ces comptes sont en dollars des États-Unis et en monnaies étrangères (voir note 25).

Les fonds détenus par des gestionnaires de portefeuille correspondent aux liquidités détenues au sein du portefeuille lié à l'assurance maladie après la cessation de service sur des comptes de dépôt à nivelage automatique en attendant leur réinvestissement dans des instruments financiers à long terme ou à des fins de rééquilibrage. On trouvera dans la note 4 des précisions sur l'objet et la composition des portefeuilles de placement du Fonds.

Les équivalents de trésorerie correspondent aux instruments financiers liquides, tels que les instruments du marché monétaire, les dépôts à terme et les obligations qui sont détenus dans le portefeuille de placement lié au fonds de roulement du FNUAP et dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques liés aux actifs financiers, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont traitées dans la note 25.

Note 4

Placements

Le FNUAP détient deux portefeuilles de placement distincts.

Le portefeuille de placement lié au fonds de roulement, géré par le PNUD au nom du FNUAP conformément aux directions pour la gestion des placements et au cadre de gouvernance du PNUD, ne contient que des titres à revenu fixe de qualité et facilement négociables, dont l'échéance correspond aux besoins de liquidités du FNUAP. Les placements sont enregistrés au nom du FNUAP et sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Tout au long de l'année 2018, ce portefeuille a été classé en tant que portefeuille détenu jusqu'à son échéance, comptabilisé au coût amorti et mesuré selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Obligations	695 166	696 544	514 949	516 762
Effets de commerce	–	–	49 942	49 953
Dépôts à terme	115 000	115 000	25 000	25 000
Total	810 166	811 544	589 891	591 715
Dont :				
Arrivant à échéance à moins d'un an	434 506	435 295	228 404	228 557
Arrivant à échéance à plus d'un an	375 660	376 249	361 487	363 158
Total	810 166	811 544	589 891	591 715

En outre, le portefeuille de placement lié au fonds de roulement comprenait 102,5 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (131, 6 millions en 2017) et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

À la date de clôture des comptes, les obligations détenues dans le portefeuille de placement lié au fonds de roulement comprenaient :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Types d'obligations	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur de marché	Coût amorti	Valeur de marché	Coût amorti
Banques commerciales	54 352	54 431	55 554	55 645
Obligations souveraines émises par des pays autres que les États-Unis	401 427	401 827	233 802	234 671
Organismes supranationaux	107 887	108 117	86 368	86 883
Gouvernement et organismes des États-Unis	49 620	49 836	84 559	84 561
Sociétés	81 880	82 333	54 666	55 002
Total	695 166	696 544	514 949	516 762

En 2018, le rendement moyen du portefeuille de placement lié au fonds de roulement était de 2,0 % (1,3 % en 2017).

Un portefeuille distinct a été créé en 2016, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, pour investir des ressources allouées au financement des charges d'assurance maladie après la cessation de service. Ce portefeuille est géré par deux gestionnaires extérieurs indépendants et est régi par les directives relatives aux placements liés à l'assurance maladie après la cessation de service et un mécanisme de gouvernance conjoint. Conformément à son objectif, il contient des instruments financiers diversifiés à haut rendement, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des titres à revenu fixe et des actions. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et comptabilisés à leur juste valeur de marché.

Les instruments financiers ayant une échéance supérieure à trois mois détenus dans ce portefeuille à la date de clôture se décomposent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur de marché	Coût de base	Valeur de marché	Coût de base
Valeurs à revenu fixe	74 822	76 366	66 914	66 076
Actions	114 781	119 665	117 498	102 240
Total	189 603	196 031	184 412	168 316
Dont :				
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à moins d'un an	725	725	416	417
Titres à revenu fixe arrivant à échéance à plus d'un an et actions	188 878	195 306	183 996	167 899
Total	189 603	196 031	184 412	168 316

En outre, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service comprenait 5,1 millions de dollars en instruments financiers arrivant à échéance à trois mois ou moins (6,2 millions en 2017) et est comptabilisé dans la rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 3).

Aucun des placements du FNUAP n'a subi de dépréciation au cours de l'exercice. L'exposition du FNUAP aux risques de crédit, de marché et de change et ses activités de contrôle des risques sont traitées dans la note 25.

Sur le montant total de la trésorerie et des placements détenus au 31 décembre 2018, 404,7 millions de dollars ont été réservés à des usages particuliers, comme suit (381,3 millions en 2017) :

(En millions de dollars des États-Unis)

	Note	Montant
Fonds détenus par le FNUAP pour le compte de programmes conjoints en sa qualité d'entité chargée d'administrer ces fonds communs	10	26,1
Financement des engagements au titre des avantages du personnel ^a	12	256,9
Réserve opérationnelle	14	75,5
Réserve destinée aux interventions humanitaires	14	7,5
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	14	5,0
Fonds de dotation privé (principal)	14 c)	33,7

^a Y compris les placements détenus dans le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service.

En 2018, le portefeuille de placement lié au fonds de roulement a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépôts à terme</i>		<i>Effets de commerce</i>		<i>Obligations</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Solde d'ouverture	25 000	15 000	49 953	–	516 762	439 191	591 715	454 191
À ajouter : achats	430 000	165 000	–	74 735	342 481	397 567	772 481	637 302
À déduire : titres arrivés à échéance	(340 000)	(155 000)	(50 000)	(25 000)	(163 721)	(319 270)	(553 721)	(499 270)
Amortissement	–	–	47	218	1 022	(726)	1 069	(508)
Solde de clôture	115 000	25 000	–	49 953	696 544	516 762	811 544	591 715

En 2018, le portefeuille de placement lié à l'assurance maladie après la cessation de service a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Valeurs à revenu fixe</i>		<i>Actions</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Solde d'ouverture	66 914	34 186	117 498	54 550	184 412	88 736
À ajouter : achats	23 830	40 490	68 485	83 314	92 315	123 804
À déduire : ventes	(13 310)	(9 423)	(51 059)	(34 528)	(64 369)	(43 951)
Amortissement	(230)	(302)	–	–	(230)	(302)
Juste valeur des placements comptabilisés en gains/(pertes) :						
Excédent/(déficit)	(1 129)	1 578	(592)	592	(1 721)	2 170
Actif net	(1 253)	385	(19 551)	13 570	(20 804)	13 955
Solde de clôture	74 822	66 914	114 781	117 498	189 603	184 412

Note 5 Stocks

Les stocks détenus par le FNUAP à la date de clôture des comptes sont indiqués ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2018</i>	<i>31 décembre 2017</i>
Produits de santé procréative et autres produits liés aux programmes :		
Produits en transit	47 701	37 821
Produits en stock	23 694	26 565
	24 007	11 256
Stocks en transit assimilables à des immobilisations corporelles	3 216	1 035
Provision pour pertes de stocks	(90)	(542)
Total	50 827	38 314

En 2018 et 2017, le montant des stocks a évolué de la façon suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Stocks détenus au 1^{er} janvier	38 314	46 308
Entrées	160 363	136 140
Stocks distribués	(147 784)	(143 410)
Provision pour pertes de stocks	452	(452)
Ajustement et dépréciation des stocks	(518)	(272)
Stocks détenus au 31 décembre	50 827	38 314

Note 6

Contributions à recevoir, paiements anticipés et autres éléments d'actif

a) Contributions à recevoir

À la date de clôture des comptes, les contributions à recevoir, présentées nettes des dépréciations des créances douteuses, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Opérations sans contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	171 766	159 889
Ressources non préaffectées	288	30 664
Ressources préaffectées	171 478	129 225
Contributions à recevoir (créances courantes)	164 241	154 361
Ressources préaffectées	164 241	154 361
Opérations avec contrepartie directe		
Contributions à recevoir (créances courantes)	277	350
Total	336 284	314 600

Les opérations sans contrepartie correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP reçoit, de la part de donateurs, des ressources devant aider le Fonds à progresser dans sa mission, gratuitement ou pour un coût symbolique. Les contributions préaffectées et non préaffectées sont classées dans la catégorie des opérations sans contrepartie directe.

Les opérations avec contrepartie directe correspondent aux opérations pour lesquelles le FNUAP fournit des biens ou des services à des tierces parties et reçoit d'elles une contrepartie de valeur approximativement égale. Ces opérations sont assimilables à des échanges « commerciaux ». Conformément au modèle de fonctionnement du Fonds, les activités d'achat pour le compte de tiers sont les seules opérations effectuées avec contrepartie directe.

La distinction entre les créances courantes et les créances non courantes repose sur la date d'exigibilité. Les créances courantes correspondent à celles dont l'encaissement est attendu dans les 12 mois qui suivent la date de clôture, les créances non courantes, à celles qui doivent être encaissées plus tard.

Les contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées représentent des montants dus au cours de l'année considérée ou des années antérieures mais non encaissés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées se rapportent principalement à des montants qui seront exigibles et encaissés au cours des années qui suivent dans le cadre d'accords pluriannuels conclus avec les donateurs.

Balance chronologique

À la date de clôture, le montant des contributions à recevoir classées par ordre d'ancienneté s'établissait comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées
2014 et avant	–	529	127	529
2015	132	–	162	–
2016	128	–	161	–
2017	162	–	30 770	2 699
2018	216	3 353	–	–
Contributions à recevoir au 31 décembre	638	3 882	31 220	3 228
Contributions à recevoir non exigibles au 31 décembre	–	332 643	–	281 237
Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)	(350)	(529)	(556)	(529)
Total	288	335 996	30 664	283 936

La répartition par donateur des contributions à recevoir correspondant à des ressources non préaffectées et des contributions à recevoir correspondant à des ressources préaffectées est indiquée respectivement dans les tableaux A et B (ces tableaux n'indiquent pas la dépréciation des créances douteuses pour les contributions à recevoir).

Dépréciation des créances douteuses (contributions à recevoir)

Les dépréciations de créances douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Dépréciation au 1^{er} janvier	(1 085)	(115)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(11)	(1 085)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	97	115
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	120	–
Dépréciation au 31 décembre	(879)	(1 085)

b) Paiements anticipés et autres actifs courants et non courants

À la date de clôture des comptes, les paiements anticipés et autres actifs courants et non courants se sont répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Paiements anticipés et autres actifs courants		
Dividendes courus	116	84
Intérêts courus	5 227	3 229
Avances versées aux fonctionnaires	3 737	3 694
Sommes à recevoir d'organismes des Nations Unies	249	1 902
Paiements anticipés	8 394	3 108
Dépenses relatives aux programmes comptabilisées d'avance	1 229	–
Montants à recevoir au titre des activités d'achat	88	389
Créances diverses	9 771	9 822
À déduire : dépréciation des créances douteuses	(1 277)	(1 100)
Total	27 534	21 128
Autres actifs non courants		
Créances à long terme	18	3
Total	18	3

Les dépréciations des avances douteuses versées au personnel et des créances diverses douteuses ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Dépréciation au 1^{er} janvier	(1 100)	(685)
Contributions à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(230)	(736)
Contributions à recevoir comptabilisées en pertes	–	14
Montant recouvré de contributions à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	53	307
Dépréciation au 31 décembre	(1 277)	(1 100)

Note 7**Avances de fonctionnement**

À la date de clôture des comptes, les avances de fonctionnement non régularisées, ventilées par catégorie de partenaire de réalisation, s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gouvernements	3 335	3 014
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	2 118	2 829
Organismes des Nations Unies	2 169	2 830
À déduire : dépréciation des créances douteuses	(646)	(928)
Total	6 976	7 745

Les dépréciations des avances de fonctionnement ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Dépréciation au 1^{er} janvier	(928)	(2)
Avances à recevoir dont le recouvrement est désormais jugé douteux	(106)	(926)
Avances comptabilisées en pertes	-	-
Montant recouvré d'avances à recevoir dont le recouvrement avait précédemment été jugé douteux	388	-
Dépréciation au 31 décembre	(646)	(928)

Note 8 Immobilisations corporelles

En 2018 et 2017, les immobilisations corporelles (ou actifs immobilisés) ont évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Terrains</i>		<i>Immeubles</i>		<i>Mobilier et agencements</i>		<i>Matériel informatique et matériel de communications</i>		<i>Véhicules</i>		<i>Améliorations locatives</i>		<i>Biens en construction encore non utilisables</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Coût																
Au 1 ^{er} janvier	227	227	12 963	12 899	4 796	4 891	18 821	18 561	32 142	31 056	6 618	5 699	879	1 164	76 446	74 497
Entrées	–	–	26	14	433	307	2 635	1 791	4 162	2 459	1 125	978	2 156	879	10 537	6 428
Cessions	–	–	(526)	(39)	(381)	(394)	(1 721)	(1 649)	(3 808)	(2 313)	(77)	(70)	–	–	(6 513)	(4 465)
(Dépréciation)/dépréciation (extourne)	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(36)	(5)	–	–	–	–	(38)	(5)
Ajustements/reclassements	–	–	–	89	16	(8)	93	118	163	945	626	11	(879)	(1 164)	19	(9)
Au 31 décembre	227	227	12 463	12 963	4 864	4 796	19 826	18 821	32 623	32 142	8 292	6 618	2 156	879	80 451	76 446
Cumul des amortissements																
Au 1 ^{er} janvier	–	–	2 655	2 227	3 095	2 975	12 121	11 324	20 516	18 904	4 768	4 244	–	–	43 155	39 674
Dotation aux amortissements	–	–	423	432	401	440	2 254	2 231	3 096	3 314	770	578	–	–	6 944	6 995
Cessions	–	–	(134)	(4)	(265)	(316)	(1 554)	(1 438)	(2 056)	(1 702)	(75)	(54)	–	–	(4 084)	(3 514)
Ajustements/reclassements	–	–	–	–	–	(4)	–	4	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 31 décembre	–	–	2 944	2 655	3 231	3 095	12 821	12 121	21 556	20 516	5 463	4 768	–	–	46 015	43 155
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	227	227	10 308	10 672	1 701	1 916	6 700	7 237	11 626	12 152	1 850	1 455	879	1 164	33 291	34 823
Valeur nette comptable au 31 décembre	227	227	9 519	10 308	1 633	1 701	7 005	6 700	11 067	11 626	2 829	1 850	2 156	879	34 436	33 291

Les biens en construction encore non utilisables sont pour l'essentiel des immobilisations corporelles en transit à la date de clôture des comptes. Les actifs immobilisés en construction qui n'étaient pas encore utilisables à la fin de 2017 ont été mis en service en 2018 et sont donc présentés dans leurs catégories respectives.

Le FNUAP occupe un bâtiment dans le cadre d'un bail commercial de location-financement. La valeur nette comptable de ce bâtiment s'élevait à 0,6 million de dollars à la fin de 2018.

La valeur des engagements non réglés pour les immobilisations corporelles achetées pour utilisation par le FNUAP et par les partenaires de réalisation au 31 décembre 2018 s'élevait à 2,7 millions de dollars (5,1 millions en 2017). À la même date, la valeur des immobilisations corporelles pleinement amorties qui étaient encore utilisées s'élevait à 24,3 millions de dollars (20,6 millions de dollars en 2017).

Note 9

Immobilisations incorporelles

On trouvera ci-après des informations sur les variations des immobilisations incorporelles enregistrées en 2018 et 2017 et sur le montant de ces immobilisations :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels acquis à l'extérieur		Logiciels développés en interne		Immobilisations incorporelles en cours de développement		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Coût								
Au 1 ^{er} janvier	771	774	771	501	48	93	1 590	1 368
Entrées	–	16	–	144	980	48	980	208
Cessions	(82)	(19)	–	–	–	–	(82)	(19)
Ajustements/reclassements	–	–	86	126	(48)	(93)	38	33
Au 31 décembre	689	771	857	771	980	48	2 526	1 590
Cumul des amortissements								
Au 1 ^{er} janvier	702	667	257	96	–	–	959	763
Dotation aux amortissements	33	50	232	161	–	–	265	211
Cessions	(80)	(15)	–	–	–	–	(80)	(15)
Au 31 décembre	655	702	489	257	–	–	1 144	959
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	69	107	514	405	48	93	631	605
Valeur nette comptable au 31 décembre	34	69	368	514	980	48	1 382	631

Outre les immobilisations incorporelles reconnues, le FNUAP utilise d'autres biens incorporels sous son contrôle qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation de la norme IPSAS 31 (Immobilisations incorporelles) et des conventions comptables du Fonds. Ces biens comprennent : a) la plateforme d'informatique décisionnelle et analytique utilisée pour analyser des données relatives aux finances, aux programmes et à la gestion et pour établir des rapports sur ces sujets ; b) la plateforme de collaboration et de messagerie donnant accès à

diverses applications telles que le courrier électronique, le calendrier, le stockage de fichiers et d'autres fonctions ; c) le système informatisé de gestion des documents.

En 2018, le FNUAP a engagé des dépenses d'un montant de 0,3 million de dollars au titre des activités de recherche-développement, qui ne répondaient pas aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles et ont donc été passées en charges au cours de l'année (2017 : 0,5 million de dollars). Au 31 décembre 2018, il n'avait engagé aucune dépense au titre de l'achat d'immobilisations incorporelles. Le coût des immobilisations incorporelles intégralement amorties qui étaient encore utilisées à la fin de 2018 s'élevait à 0,58 million de dollars (2017 : 0,56 million de dollars) et correspondait principalement au coût de la licence de logiciels de bureautique acquis pour 0,50 million de dollars en vue d'améliorer la productivité.

Note 10

Dettes et autres charges à payer

Les dettes et charges à payer à la date de clôture s'établissaient comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017 ^a
Dettes	15 683	18 285
Charges à payer	23 242	24 760
Fonds détenus au nom de programmes conjoints	26 132	23 811
Activités d'achat : avances	22 539	16 654
Sommes dues à des organismes des Nations Unies	7 160	–
Montant dû aux partenaires de réalisation ou au nom de ces derniers	12 665	12 053
Gestionnaire de portefeuille : sommes à payer	–	130
Soldes à rembourser aux donateurs.	6 517	7 286
Total	113 938	102 979

^a Il a été procédé au reclassement d'un montant de 5,674 millions de dollars du poste Dettes au poste Montant dû aux partenaires de réalisation ou au nom de ces derniers pour améliorer la présentation.

Les fonds détenus au nom de programmes conjoints correspondent aux sommes reçues et administrées par le FNUAP, en qualité d'agent d'administration, pour les activités de programmes qui seront exécutées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et réparties selon un programme de travail convenu.

Le poste Sommes dues à des organismes des Nations Unies a trait aux sommes dues au PNUD, dans le cadre du règlement des soldes interfonds. Aucun montant n'était dû au 31 décembre 2017, étant donné que les fonds avancés par le FNUAP dépassaient le montant des paiements effectués par le PNUD pour le compte du FNUAP, dont le solde figurait au poste Paiements anticipés et autres actifs courants [voir la note 6 b)].

Note 11

Engagements au titre de contrats de location-financement

Au 31 décembre 2018, le FNUAP avait signé un contrat de location-financement pour un immeuble de bureaux situé dans un pays de programme. Ayant satisfait à tous

les engagements qui étaient les siens en vertu du contrat de location-financement au cours des années antérieures, le FNUAP n'a fait aucun versement en 2018.

Note 12
Avantages du personnel

Les passifs liés aux avantages du personnel à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Passifs courants liés aux avantages du personnel		
Avantages à court terme		
Congés annuels accumulés	23 387	22 474
Congés dans les foyers accumulés	2 757	2 864
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires ayant cessé leurs fonctions) ^a	494	647
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	2 716	3 013
Assurance maladie après la cessation de service	5 955	5 128
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	21	21
Total partiel	35 330	34 147
Passifs non courants liés aux avantages du personnel		
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme		
Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	24 666	26 382
Assurance maladie après la cessation de service	326 843	354 793
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	422	481
Total partiel	351 931	381 656
Total	387 261	415 803

^a Fonctionnaires qui n'étaient plus au service du FNUAP à la date de clôture.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme des employés du FNUAP comprennent les congés annuels et les congés dans les foyers, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

Congés annuels accumulés

Cet élément de passif correspond au nombre de jours de congés annuels accumulés par les membres du personnel à la date de clôture, à concurrence de 82,5 jours, qu'ils peuvent prendre plus tard, en étant rémunérés. Constaté lorsque le

service est rendu, sur la base des taux de rémunération journaliers effectifs, il n'est pas actualisé.

Congés dans les foyers accumulés

Cet élément de passif représente le montant cumulé, à la date de clôture, des frais de voyage prévus à l'occasion du prochain congé dans les foyers dont pourra se prévaloir tout fonctionnaire remplissant les conditions requises, en compagnie des personnes à sa charge. Constaté lorsque le service est rendu, il n'est pas actualisé et ne fait pas l'objet d'un versement en compensation à la cessation de service.

Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires du FNUAP bénéficient d'une assurance rapatriement, d'une assurance maladie après la cessation de service et d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Prestations liées au rapatriement

Les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement.

Les prestations liées au rapatriement sont considérées comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Un passif distinct est établi en fonction des montants effectivement dus aux fonctionnaires inactifs qui ont déjà quitté le FNUAP et qui n'avaient pas encore fait valoir leurs droits à la date de clôture.

Assurance maladie après la cessation de service

À la cessation de service, les fonctionnaires et leurs ayant-droits à charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie subventionné par le FNUAP à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à l'un des régimes d'assurance maladie du système des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et 5 ans d'affiliation pour ceux recrutés avant cette date.

Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service ; elle est versée principalement dans le cadre des régimes d'assurance proposés aux États-Unis et dans le reste du monde et du régime d'assurance maladie des fonctionnaires recrutés localement.

Les régimes d'assurance maladie proposés aux États-Unis et dans le reste du monde, conçus principalement pour couvrir les résidents du Siège et des autres centres et les anciens fonctionnaires recrutés sur le plan international (et les personnes à leur charge), sont administrés par l'ONU. Le régime d'assurance maladie des anciens fonctionnaires recrutés sur le plan local, conçu spécifiquement pour cette catégorie de fonctionnaires (et les personnes à leur charge remplissant les conditions requises) qui résident en dehors du Siège et des autres centres, est administré par le PNUD.

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service est considéré comme un régime à prestations définies. Cet élément de passif est comptabilisé pour tous les fonctionnaires qui remplissent les conditions minimales requises, à compter de la date d'engagement, même si les droits à prestations ne sont pas encore dévolus.

Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès

Conformément à l'appendice D du Règlement du personnel de l'ONU, les membres du personnel du FNUAP ont droit à des indemnités en cas de maladie, d'invalidité, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions officielles.

Cet avantage, figurant à la catégorie « autres avantages à long terme » et pris en compte de manière similaire à un régime à prestations définies, n'est comptabilisé comme passif qu'en cas de survenance d'événements donnant lieu au versement d'indemnités.

Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme

Le montant net des engagements au titre des régimes à prestations définies imputables aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme du personnel est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant des engagements est estimé en actualisant les flux de trésorerie futurs nécessaires pour éteindre l'obligation, sur la base des données démographiques concernant les employés qui satisfont aux conditions minimales requises et en utilisant certaines hypothèses financières, démographiques et hypothèses de comportement, notamment les taux d'actualisation et d'évolution tendanciels du coût des soins de santé, la progression annuelle des traitements, l'augmentation des frais de voyage, les ajustements au coût de la vie, les prestations de retraite, les projections concernant la liquidation des droits, les départs à la retraite, le taux d'adhésion au régime et la probabilité du mariage à la retraite.

Le FNUAP procède normalement à une évaluation actuarielle complète tous les deux ans. Les années où il n'est pas procédé à une évaluation, les données de l'année précédente sont réutilisées pour déterminer le montant des engagements. Les principales hypothèses sont toutefois mises à jour.

Les ressources allouées par le FNUAP au financement des engagements au titre des avantages du personnel (voir la section sur le financement ci-dessous pour plus d'informations) ne sont pas considérées comme des actifs d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), car les fonds ne sont pas placés dans une fiducie juridiquement distincte du FNUAP, qui existerait à la seule fin de verser ou de financer des prestations dues au personnel. Par conséquent, la valeur des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme du personnel est égale à la valeur actualisée des engagements au titre des prestations définies y afférents.

Évaluation actuarielle de 2018

Exposé des principales hypothèses

L'évaluation actuarielle de 2018 a été effectuée sur la base des données démographiques de l'exercice précédent. Les principales hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation sont les suivantes :

(En pourcentage)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>		<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Taux équivalent unique d'actualisation	4,62	3,91	4,15	3,46	4,44	3,83
Progression annuelle des traitements			3,47 à 9,27	3,97 à 9,27		
Augmentation des frais de voyage			2,20	2,20		
Ajustement au coût de la vie					2,20	2,20

Les taux d'actualisation ont été fixés par rapport au rendement sur le marché d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements prévus.

Les taux d'évolution tendanciels du coût des soins de santé ci-après ont été utilisés pour évaluer le montant des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service :

<i>Régime</i>	2018			2017		
	<i>Taux initial (en pourcentage)</i>	<i>Taux final (en pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>	<i>Taux initial (en pourcentage)</i>	<i>Taux final (en pourcentage)</i>	<i>Nombre d'années à courir avant que le taux final soit atteint</i>
Plans proposés aux États-Unis (hors Medicare)	5,57	3,85	14	5,70	3,85	15
Plans Medicare proposés aux États-Unis	5,38	3,85	14	5,50	3,85	15
Régimes d'assurance dentaire proposés aux États-Unis	4,73	3,85	14	4,80	3,85	15
Plans proposés hors États-Unis (Suisse)	3,89	3,05	9	4,00	3,05	10
Plans proposés hors États-Unis (zone euro)	3,91	3,65	4	4,00	3,65	5

Le montant estimatif des versements des participants au titre de l'assurance maladie après la cessation de service a été déduit du montant net des engagements en appliquant les ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale, à savoir :

(En pourcentage)

<i>Régime</i>	<i>Par retraité</i>	<i>Par entité</i>
Plans proposés aux États-Unis	33,0	67,0
Régime d'assurance maladie (reste du monde)	50,0	50,0
Régime d'assurance médicale des fonctionnaires recrutés localement	25,0	75,0

Les hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité sont en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle. Les

projections en matière de mortalité utilisées aux fins de l'estimation des indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès sont tirées des tables de mortalité de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le taux d'adhésion au régime et les probabilités de mariage à la retraite ont été évaluées sur la base des tendances observées auparavant.

Résultats de l'évaluation actuarielle de 2018

Le montant des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme a évolué de la manière suivante en 2018 :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Assurance maladie après la cessation de service (montant net)	Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)	Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	Total
Au 31 décembre 2017	359 921	29 395	502	389 818
Coût des services rendus au cours de la période	14 614	1 823	42	16 479
Intérêts nets	13 969	963	5	14 937
Prestations versées	(3 170)	(2 019)	(20)	(5 209)
Gains/(pertes) actuariel(le)s résultant des :				
Modifications des hypothèses financières	(50 378)	(1 682)	(25)	(52 085)
Modifications des hypothèses démographiques	—	—	(13)	(13)
Ajustements liés à l'expérience	(2 158)	(1 098)	(48)	(3 304)
Au 31 décembre 2018	332 798	27 382	443	360 623

Le coût des services rendus au cours de la période relatif à l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement représente l'accroissement des engagements dus au titre des droits à prestations acquis par les employés du fait des services qu'ils ont fournis pendant la période considérée. Celui relatif aux indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès tient compte du passif additionnel constitué pour l'exercice considéré du fait du versement d'indemnités et des modifications apportées au régime d'indemnisation.

Le montant des intérêts nets tient compte de l'accroissement du passif résultant du fait que l'on s'est rapproché de la date de règlement des prestations. Il est déterminé en multipliant le passif net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tel que déterminés au début de la période considérée, en tenant compte de tout changement résultant du versement des cotisations et des prestations. Le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets sont comptabilisés en excédent ou en déficit pour l'exercice.

Les prestations versées recouvrent les primes d'assurance payées par le FNUAP (part de l'employeur), les prestations liées au rapatriement fournies et les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès versées au cours de l'année. Elles sont comptabilisées en réduction du passif. Les écarts entre les prestations effectivement versées et les estimations actuarielles sont considérés comme une réévaluation du passif net au titre des prestations définies résultant des ajustements liés à l'expérience et comptabilisés dans l'actif net.

Selon les estimations actuarielles, les prestations à verser par le FNUAP au cours du prochain exercice s'élèveront à 6,2 millions de dollars pour l'assurance

maladie après la cessation de service, 2,8 millions pour les prestations liées au rapatriement et 0,02 million pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Les gains et pertes actuariels correspondent aux variations de la valeur actualisée du montant des engagements au titre des prestations définies dues aux ajustements liés à l'expérience (écart entre les projections établies en fonction des hypothèses actuarielles et les faits constatés) et à d'éventuels changements intervenus dans les hypothèses financières et démographiques.

Les gains et pertes actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en actif net. En 2018, un gain actuariel a été comptabilisé en raison d'une augmentation des taux d'actualisation, associée à des ajustements liés à l'expérience favorables, les prestations versées ayant été inférieures aux prévisions. Les variations des gains et pertes actuariels cumulés se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service (montant net)</i>	<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2017	134 819	12 991	147 810
Période considérée	(52 536)	(2 780)	(55 316)
Au 31 décembre 2018	82 283	10 211	92 494

Les gains et pertes actuariels sur les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès sont constatés soit en excédent soit en déficit dans les états de la période. Le gain actuariel comptabilisé en 2018 est principalement dû à la hausse du taux d'actualisation et au nombre de sinistres moins élevé que prévu.

La valeur actualisée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service à la date de clôture, tant pour le montant brut que pour le montant net des versements des participants, se décompose comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Montant brut des engagements	523 162	565 800
À déduire : contributions des participants	(190 364)	(205 879)
Montant net des engagements	332 798	359 921

La durée moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2018 était de 21 ans pour l'assurance maladie après la cessation de service, de 9 ans pour les prestations liées au rapatriement et de 17 ans pour les indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès.

Analyse de sensibilité

L'évaluation des prestations postérieures à l'emploi et des autres avantages à long terme est soumise aux variations dans les hypothèses principales telles que le taux d'actualisation et le taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé. Le tableau ci-dessous montre l'incidence qu'une variation de 1,00 % du taux d'actualisation ou du taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé aurait sur

le montant net du passif au titre des prestations définies et sur le coût annuel combiné des services rendus et du coût financier net (toutes les autres hypothèses restant stables).

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>		<i>Prestations liées au rapatriement (fonctionnaires en activité)</i>	<i>Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès</i>
	<i>Passif à la date de clôture</i>	<i>Somme du coût des services rendus et du coût financier net</i>		
Taux équivalent unique d'actualisation				
Augmentation de 1,00 %	(59 526)		(2 182)	(48)
Baisse de 1,00 %	79 266		2 522	59
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé				
Augmentation de 1,00 %	79 959	7 681		
Baisse de 1,00 %	(61 049)	(5 675)		
Coefficient d'ajustement au coût de la vie				
Augmentation de 1,00 %				44
Baisse de 1,00 %				(37)

Financement des engagements au titre des avantages du personnel

Le financement des engagements au titre des avantages du personnel en 2018 s'est chiffré à 13,5 millions de dollars (contre 44,6 millions en 2017), correspondant :

a) À une perte nette sur investissements de 10,0 millions de dollars au titre du portefeuille de placement de l'assurance maladie après la cessation de service (contre un gain de 23,2 millions de dollars en 2017). On trouvera des renseignements plus détaillés sur ces placements dans les notes 4 et 25 ;

b) Aux charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (déduction faite des primes), des prestations liées au rapatriement, des congés annuels et des congés dans les foyers, correspondant à un prélèvement sur la masse salariale d'un montant de 8,5 millions de dollars (contre 6,4 millions en 2017) ;

c) Au virement de fonds par ailleurs disponibles pour financer les activités de programme, d'un montant de 15,0 millions de dollars (15,0 millions en 2017).

Au 31 décembre 2018, la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des autres engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 130,4 millions de dollars (contre 172,5 millions en 2017) répartis comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Avantages du personnel</i>	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	332 798	222 069	110 729
Prestations liées au rapatriement	27 876	8 672	19 204
Congés annuels	23 387	23 387	–
Congés dans les foyers	2 757	2 757	–

<i>Avantages du personnel</i>	<i>Engagements cumulés</i>	<i>Montant financé</i>	<i>Montant non financé</i>
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	443	(19)	462
Total	387 261	256 866	130 395

Les variations du passif actuariel sont résumées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Augmentation / (diminution)</i>		<i>Au 31 décembre 2018</i>
	<i>Montant non financé</i>	<i>(diminution) du passif</i>	<i>nette du financement</i>	<i>Montant non financé</i>
Assurance maladie après la cessation de service	145 719	(27 123)	7 867	110 729
Prestations liées au rapatriement	26 065	(2 166)	4 695	19 204
Congés annuels	–	913	913	–
Congés dans les foyers	170	(107)	63	–
Indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès	502	(59)	(19)	462
Total	172 456	(28 542)	13 519	130 395

Prestations de retraite

Le FNUAP est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime des pensions expose le FNUAP aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Le FNUAP, comme les autres organisations affiliées et la Caisse des pensions, est dans l'incapacité de déterminer la part qui lui revient dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 : Avantages du personnel. Les cotisations que le FNUAP a versées au régime durant l'année sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats financiers.

En vertu des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FNUAP est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée

aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, [il/elle] doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26.

En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. Aussi, contrairement à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, l'évaluation actuarielle a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 139,2 % (contre 150,1 % en 2016). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 102,7 % (contre 101,4 % en 2016).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2017, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des avoirs dépassait aussi la valeur actuarielle de toutes les obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, survenu au cours de l'opération ou résultant de la liquidation du régime de pensions de la Caisse, la part que chaque organisation affiliée doit verser pour combler ce déficit serait calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle. Le montant total des contributions versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au cours des trois années précédentes (2015, 2016 et 2017) était de 6 931,4 millions de dollars, dont 95,5 millions (soit 1,4 %) avaient été versés par le FNUAP.

Les cotisations versées à la Caisse par le FNUAP en 2018 se sont élevées à 33,8 millions de dollars (contre 32,4 millions en 2017). Les cotisations à verser en 2019 ne devraient, selon les estimations, pas différer sensiblement de ces montants.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte et à l'Assemblée générale. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Note 13

Autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance

Les autres passifs courants et non courants et produits comptabilisés d'avance à la date de clôture se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>
Passifs courants		
Autres passifs courants	1 211	301
Produits comptabilisés d'avance	8 462	10 920
Passifs dérivés	158	557
Total	9 831	11 778
Passifs non courants		
Autres passifs non courants	14 124	–
Produits comptabilisés d'avance	4 004	4 159
Total	18 128	4 159

Les autres passifs non courants comprennent des prêts provisoires d'un montant de 14,1 millions de dollars accordés par un donateur pour l'approvisionnement en produits de santé procréative en attendant la réception des contributions affectées à cette fin. Sont comptabilisées d'avance la valeur non amortie des droits d'usage cédés sans contrepartie (assimilables à des contrats de location-financement) (4,2 millions de dollars), les contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources qui ont été reçues d'avance (8,3 millions de dollars).

Note 14 Ressources non préaffectées – variation des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds non réservés à des fins particulières		Fonds réservés à des fins particulières					Total des soldes des fonds	Réserves			2018 Total des réserves et des soldes des fonds	2017 Total des réserves et des soldes des fonds
	Solde disponible pour les programmes	Financements pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	Services d'achat	Recouvrement excédentaire des coûts	Examen complet des ressources	Fonds pour la continuité des programmes	Fonds de dotation privé		Réservation opérationnelle	Réservation destinée aux interventions humanitaires	Réservation au titre des bureaux et logements hors siège		
Solde au 1^{er} janvier	77 979	(172 456)	4 326	–	2 877	–	35 819	(51 455)	70 535	5 000	5 000	29 080	45 147
Excédent/(déficit) net des produits par rapport aux charges	48 482	(7 451)	–	–	(1 302)	–	630	40 359	–	–	(636)	39 723	38 574
Allocation des ressources et transferts													
Financement de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	(15 000)	15 000	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Réservation opérationnelle	(4 941)	–	–	–	–	–	–	(4 941)	4 941	–	–	–	–
Réservation destinée aux interventions humanitaires	(2 500)	–	–	–	–	–	–	(2 500)	–	2 500	–	–	–
Fonds pour la continuité des programmes	(5 000)	–	–	–	–	5 000	–	–	–	–	–	–	–
Réservation au titre des bureaux et logements hors siège	(636)	–	–	–	–	–	–	(636)	–	–	636	–	–
Autres transferts	(7 476)	–	2 827	8 111	–	–	–	3 462	–	–	–	3 462	1 309
Ajustements apportés aux soldes des ressources													
Juste valeur des placements comptabilisés dans l'actif net : gains/(pertes)	–	(20 804)	–	–	–	–	–	(20 804)	–	–	–	(20 804)	13 955

	Fonds non réservés à des fins particulières		Fonds réservés à des fins particulières					Total des soldes des fonds	Réserves			2018	2017
	Solde disponible pour les programmes	Financements pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel	Services d'achat	Recouvrement excédentaire des coûts	Examen complet des ressources	Fonds pour la continuité des programmes	Fonds de dotation privé		Réservation opérationnelle	Réservation destinée aux interventions humanitaires	Réservation au titre des bureaux et logements hors siège	Total des réserves et des soldes des fonds	Total des réserves et des soldes des fonds
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	-	55 316	-	-	-	-	-	55 316	-	-	-	55 316	(69 472)
Autres avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(433)
Solde au 31 décembre	90 908	(130 395)	7 153	8 111	1 575	5 000	36 449	18 801	75 476	7 500	5 000	106 777	29 080
Total net		(39 487)					58 288			87 976			

Fonds non réservés à des fins particulières

Les ressources ordinaires non réservées à des fins particulières sont constituées du solde disponible pour les programmes ainsi que des financements pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel.

a) Solde disponible pour les programmes

Le solde disponible pour les programmes tient compte des ressources ordinaires disponibles pour le financement des programmes de pays, du budget institutionnel, des interventions mondiales et régionales et du fonds de secours, conformément aux modèles d'allocation et de répartition des ressources du FNUAP.

Au 31 décembre 2018, ce solde s'élevait à 90,9 millions de dollars, dont 61,4 millions étaient disponibles pour le financement des programmes en 2019, après ajustements pour prendre en considération les fonds nécessaires pour couvrir les futures dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, le passage en charges des soldes relatifs aux stocks et des avances non soldées versées au titre de l'approche sectorielle ainsi que d'autres montants soumis à restrictions internes.

Le Conseil d'administration a approuvé le financement du fonds de secours afin que les bureaux extérieurs du FNUAP bénéficient d'un premier financement leur permettant de lancer rapidement des activités humanitaires, en attendant que les autres ressources soient disponibles. En 2018, un montant de 7,5 millions de dollars a été affecté à ce fonds sur les ressources ordinaires, soit 2,5 millions de dollars de plus qu'en 2017. Sur ce montant, 6,6 millions de dollars ont été dépensés en 2018.

b) Fonds pour l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel

Ce fonds tient compte de la part non financée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et d'autres avantages du personnel au 31 décembre 2018 (voir note 12).

Fonds réservés à des fins particulières

Les fonds réservés à des fins particulières correspondent à des ressources ordinaires préaffectées en interne par la direction et ne sont donc pas disponibles pour le financement des programmes. On distingue notamment :

c) Le fonds destiné aux services d'achat

Le fonds destiné aux services d'achat consiste en l'excédent constitué pour couvrir le coût des activités de passation de marchés entreprises par le Service des achats du FNUAP au nom des bureaux extérieurs, des services du siège et de clients tiers. Il a été constitué par la direction afin de garantir le financement adéquat des futures activités de passation de marchés.

d) Le fonds correspondant au recouvrement excédentaire des coûts

Les montants correspondants à un recouvrement des coûts excédentaire par rapport aux montants inscrits au budget sont versés dans un fonds distinct, que la direction du FNUAP utilise pour financer, entre autres, les types de coûts associés à l'exécution des projets. En 2018, il s'élevait à 8,1 millions de dollars.

e) Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources

Le fonds constitué aux fins de l'examen complet des ressources a été créé en 2017 afin de poursuivre la mise en œuvre de l'initiative de gestion du changement

lancée par la direction du FNUAP pour optimiser l'alignement entre le plan stratégique, l'affectation des ressources et les structures organisationnelles. Sa création s'inscrit dans le droit fil d'une disposition approuvée par le Conseil d'administration (voir DP/2017/2, décision 2016/10) lors de l'examen à mi-parcours du budget intégré (voir DP/FPA/2016/3). En 2018, les charges afférentes aux activités menées au titre de l'examen complet des ressources s'élevaient à 1,3 million de dollars, faisant passer le solde du fonds à 1,6 million de dollars au 31 décembre 2018.

f) Le fonds pour la continuité des programmes

En 2018, le FNUAP a alloué 5,0 millions de dollars à un nouveau fonds destiné à préfinancer les activités relatives aux programmes de développement, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords de cofinancement qu'ils ont signés à cet effet. Il s'agit d'un fonds renouvelable, qui est reconstitué dès la réception des financements annoncés par les donateurs.

g) Le fonds de dotation privé

Ce fonds a été créé par une fiducie testamentaire établie par feu Forrest E. Mars. Le solde de 36,4 millions de dollars représente le capital (33,7 millions de dollars) majoré des intérêts créditeurs cumulés (7,5 millions de dollars) et minoré des charges admissibles cumulées depuis la création du fonds (4,8 millions de dollars). En vertu de la convention de fiducie, le FNUAP est tenu de rembourser au prorata au fiduciaire ou à ses héritiers toute somme qui pourrait être due en cas de créance valide sur la succession.

Réserves

Les réserves ci-après ont été créées conformément au Règlement financier du FNUAP ou en application de décisions du Conseil d'administration :

h) Réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle sert à couvrir les déficits temporaires et à assurer la continuité de l'exécution des programmes en cas de mouvement à la baisse ou d'insuffisance des ressources, d'irrégularité des flux de trésorerie, d'augmentation imprévue des coûts effectifs et d'autres imprévus. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du FNUAP, son montant est fixé à 20 % du produit des contributions au titre des ressources non préaffectées pour l'année (hors contribution des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs).

En 2018, le montant de la réserve a été augmenté de 4,9 millions de dollars, afin de le faire correspondre à 20 % du produit provenant des contributions au titre des ressources ordinaires pour cette année.

i) Réserve destinée aux interventions humanitaires

La réserve destinée aux interventions humanitaires a été créée par le Conseil d'administration afin de préfinancer les activités relatives aux programmes, avant réception des fonds que les donateurs se sont engagés à lui verser dans les accords qu'ils ont signés à cet effet. En 2018, le FNUAP lui a alloué 2,5 millions de dollars supplémentaires, faisant passer ses ressources à 7,5 millions de dollars au 31 décembre 2018.

j) Réserve au titre des bureaux et logements hors siège

Cette réserve a été créée par le Conseil d'administration afin de financer la part revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux

communs. En 2018, pour couvrir les charges engagées à cet titre, un montant de 0,6 million de dollars a été prélevé sur la réserve, qui a ensuite été reconstituée du même montant afin d'être ramenée à son niveau initial, soit 5,0 millions de dollars.

Note 15
Produits provenant des contributions

La répartition des produits provenant des contributions est détaillée dans le tableau suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Contributions non préaffectées (relevant des ressources de base)	378 800	349 914
Total partiel	378 800	349 914
Contributions préaffectées :		
Aux activités cofinancées	824 413	673 441
Au programme des administrateurs auxiliaires	4 458	4 608
Contributions en nature	379	248
À déduire : remboursements aux donateurs	(4 993)	(8 356)
Total partiel	824 257	669 941
Total	1 203 057	1 019 855

La répartition entre contributions préaffectées et contributions non préaffectées par donateur est présentée en détail dans les tableaux A et B, respectivement. Le montant des contributions préaffectées indiqué dans la présente note ne comprend pas les coûts indirects, d'un montant de 47,5 millions de dollars (contre 39,3 millions de dollars en 2017), qui sont présentés dans la note 16 (commissions pour services d'appui).

Les « contributions en nature » représentent la valeur des biens qui ont été reçus par le FNUAP et utilisés pour les activités relatives aux programmes.

Note 16
Produits divers

Les produits divers se répartissent de la manière suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Commissions pour services d'appui	47 251	39 036	3 193	2 238	50 444	41 274
Produit des placements	24 299	15 459	2 707	1 571	27 006	17 030
Gains de change – contributions à recevoir	–	3 049	–	18 811	–	21 860
Gains de change – autres	–	5 191	–	–	–	5 191
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	5 789	3 875	–	–	5 789	3 875

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits de la vente des stocks du FNUAP	–	–	2 660	2 390	2 660	2 390
Produits accessoires	1 156	1 043	208	31	1 364	1 074
Total	78 495	67 653	8 768	25 041	87 263	92 694

Les commissions pour services d'appui comprennent les coûts indirects imputés aux ressources autres que les ressources ordinaires, d'un montant de 47,5 millions de dollars (contre 39,3 millions de dollars en 2017), les honoraires perçus par le FNUAP pour exercer des fonctions d'agent d'administration, d'un montant de 0,8 million de dollars (contre 0,4 million de dollars en 2017), et les frais de gestion perçus pour effectuer des services d'achat, d'un montant de 2,1 millions de dollars (contre 1,6 million de dollars en 2017).

Le produit des placements se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Intérêts créditeurs	14 788	7 624	2 707	1 571	17 495	9 195
Dividendes perçus	2 072	1 867	–	–	2 072	1 867
Plus-value réalisée sur la vente de placements	7 439	5 968	–	–	7 439	5 968
Total	24 299	15 459	2 707	1 571	27 006	17 030

En 2018, le FNUAP a enregistré des pertes de change au titre des contributions à recevoir et d'autres actifs et passifs, qui sont comptabilisées en tant que charges diverses (voir note 18).

En 2018, le montant des produits et des charges au titre des accords de cession de droits d'usage sans contrepartie s'est élevé à 5,8 millions de dollars (contre 3,9 millions de dollars en 2017). Il correspond à la valeur locative annuelle de locaux comparables (dans le cadre d'un bail d'exploitation similaire) ou à la dotation aux amortissements annuelle (dans le cadre d'un contrat de location-financement similaire).

Note 17

Charges par agent de réalisation

Le montant total des charges présenté dans l'état des résultats financiers peut être ventilé, comme indiqué ci-après, par agent de réalisation :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Partenaire de réalisation :		
Gouvernements	315 051	270 292
	106 869	89 976

	2018	2017
Organisations non gouvernementales	202 615	177 002
Entités des Nations Unies	5 567	3 314
FNUAP	770 969	656 577
Total	1 086 020	926 869

En 2018, 35,5 % des activités relatives aux programmes ont été réalisées par des gouvernements et des organisations non gouvernementales (35,5 % en 2017). Le montant total des charges afférentes aux activités relatives aux programmes est indiqué dans le tableau D.

Le montant des charges engagées par les partenaires de réalisation du FNUAP peut être ventilé, comme indiqué ci-après, par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes	12 502	9 352
Formation et perfectionnement des partenaires	93 170	84 900
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	67 730	62 570
Services contractuels et spécialisés	117 890	90 910
Charges financières	285	275
Voyages	20 458	20 447
Charges diverses	3 016	1 838
Total	315 051	270 292

Note 18

Charges par catégorie

Le montant total des charges présenté dans l'état des résultats financiers peut être ventilé, comme indiqué ci-après, par catégorie :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018	2017
Charges de personnel		
Traitements	167 394	159 764
Cotisations de retraite	33 841	32 363
Autres charges afférentes aux avantages du personnel	88 811	73 789
Total partiel	290 046	265 916
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes		
Produits de santé procréative	128 324	130 486
Autres fournitures liées aux programmes	31 611	21 555
Total partiel	159 935	152 041

	2018	2017
Formation et perfectionnement des partenaires	112 413	98 528
Total partiel	112 413	98 528
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement		
Fournitures et accessoires	27 892	21 513
Loyer, réparations et entretien	47 844	42 310
Impression, publications et médias	27 678	27 776
Transport et distribution	34 112	30 631
Autres frais de fonctionnement	48 608	43 549
Total partiel	186 134	165 779
Services contractuels et spécialisés		
Services contractuels et spécialisés assurés par des vacataires	171 785	131 651
Services contractuels et spécialisés assurés par des sociétés	49 483	36 120
Charges afférentes aux Volontaires des Nations Unies	3 658	2 892
Total partiel	224 926	170 663
Charges financières (frais bancaires principalement)	1 000	695
Total partiel	1 000	695
Voyages	63 439	56 924
Total partiel	63 439	56 924
Amortissement		
Amortissement d'immobilisations corporelles	6 944	6 995
Amortissement d'immobilisations incorporelles	265	211
Total partiel	7 209	7 206
Dépréciation et reprise de pertes pour dépréciation		
Dépréciation	68	452
Reprise de pertes pour dépréciation	–	(3)
Total partiel	68	449
Charges diverses		
Locaux occupés en vertu de droits d'usage cédés sans contrepartie	5 608	3 694
Transferts et moins-values découlant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	1 787	153
Pertes de change – contributions à recevoir	20 877	–
Pertes de change – autres	12 695	1 718
Créances douteuses et comptabilisation en pertes	(171)	3 004
Autres	54	99
Total partiel	40 850	8 668
Total	1 086 020	926 869

Note 19
Charges afférentes aux activités relatives aux programmes et au budget institutionnel par région et par pays ou territoire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux programmes</i>		<i>Budget institutionnel</i>	<i>Total 2018</i>	<i>Total 2017</i>
	<i>Contributions non préaffectées</i>	<i>Contributions préaffectées</i>			
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Activités par pays ou territoire					
Afrique du Sud	1 040	1 202	504	2 746	2 199
Angola	1 859	815	1 038	3 712	3 727
Botswana	573	495	253	1 321	1 103
Burundi	1 625	3 052	787	5 464	6 384
Comores	704	28	120	852	968
Érythrée	939	493	581	2 013	2 340
Eswatini	651	496	371	1 518	1 904
Éthiopie	4 190	11 044	1 033	16 267	14 488
Kenya	2 976	5 102	955	9 033	10 073
Lesotho	509	571	428	1 508	1 888
Madagascar	3 381	1 817	822	6 020	6 498
Malawi	2 100	8 557	969	11 626	5 218
Maurice	102	–	–	102	88
Mozambique	3 000	22 968	1 118	27 086	17 605
Namibie	655	386	492	1 533	1 328
Ouganda	2 836	9 958	942	13 736	13 851
République démocratique du Congo	5 892	14 920	1 080	21 892	20 227
République-Unie de Tanzanie	3 083	10 348	846	14 277	12 215
Rwanda	1 366	1 620	670	3 656	3 875
Soudan du Sud	3 580	17 840	1 837	23 257	21 759
Zambie	1 763	7 502	717	9 982	9 428
Zimbabwe	1 772	14 360	957	17 089	15 430
Total partiel	44 596	133 574	16 520	194 690	172 596
Activités régionales	2 792	3 852	3 619	10 263	21 711
Total	47 388	137 426	20 139	204 953	194 307
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Activités par pays ou territoire					
Bénin	1 559	3 352	775	5 686	3 733
Burkina Faso	2 220	5 058	698	7 976	7 817
Cabo Verde	522	46	439	1 007	919
Cameroun	2 705	5 043	1 039	8 787	6 465
Congo	990	803	747	2 540	2 956
Côte d'Ivoire	2 609	3 509	1 073	7 191	7 704

	Activités relatives aux programmes		Budget institutionnel	Total 2018	Total 2017
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées			
Gabon	499	82	609	1 190	1 123
Gambie	915	363	266	1 544	1 798
Ghana	2 249	1 793	798	4 840	3 750
Guinée	2 279	4 239	827	7 345	6 545
Guinée équatoriale	527	1 820	164	2 511	1 836
Guinée-Bissau	763	276	640	1 679	2 238
Libéria	1 364	4 984	887	7 235	7 905
Mali	2 208	7 333	1 011	10 552	6 512
Mauritanie	995	537	711	2 243	2 874
Niger	3 231	9 919	847	13 997	13 008
Nigéria	5 583	14 356	894	20 833	20 006
République centrafricaine	1 288	2 913	932	5 133	4 198
Sao Tomé-et-Principe	472	307	214	993	889
Sénégal	1 833	3 994	448	6 275	4 392
Sierra Leone	1 462	18 824	781	21 067	22 426
Tchad	2 731	4 647	1 041	8 419	7 019
Togo	1 492	1 117	728	3 337	2 956
Total partiel	40 496	95 315	16 569	152 380	139 069
Activités régionales	3 775	5 921	3 129	12 825	11 703
Total	44 271	101 236	19 698	165 205	150 772
États arabes					
Activités par pays ou territoire					
Algérie	274	80	483	837	702
Djibouti	515	270	238	1 023	1 042
Égypte	1 158	5 747	409	7 314	3 794
État de Palestine	1 184	2 777	930	4 891	4 709
Iraq	1 232	35 729	1 145	38 106	50 915
Jordanie	645	13 103	163	13 911	15 980
Liban	642	4 617	471	5 730	7 186
Libye	1 374	2 545	222	4 141	2 012
Maroc	924	477	318	1 719	1 280
Oman	163	826	232	1 221	1 084
République arabe syrienne	2 118	32 567	1 069	35 754	19 490
Somalie	2 442	17 826	923	21 191	12 644
Soudan	3 474	6 694	1 006	11 174	14 822
Tunisie	435	744	79	1 258	1 412
Yémen	2 390	22 679	1 356	26 425	10 986
Total partiel	18 970	146 681	9 044	174 695	148 058

	Activités relatives aux programmes		Budget institutionnel	Total 2018	Total 2017
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées			
Activités régionales	3 220	2 485	2 627	8 332	7 495
Total	22 190	149 166	11 671	183 027	155 553
Asie et Pacifique					
Activités par pays ou territoire					
Afghanistan	3 600	9 908	1 489	14 997	14 383
Bangladesh	5 501	22 217	1 042	28 760	14 097
Bhoutan	540	–	78	618	605
Cambodge	1 620	23	733	2 376	2 836
Chine	1 465	226	1 124	2 815	3 359
Îles du Pacifique (multipays) ^a	2 657	4 221	866	7 744	4 791
Inde	4 169	2 898	522	7 589	6 771
Indonésie	2 747	3 624	575	6 946	5 358
Iran (République islamique d')	902	289	651	1 842	1 932
Malaisie	427	279	–	706	667
Maldives	302	57	61	420	357
Mongolie	749	1 326	528	2 603	3 381
Myanmar	2 919	9 602	799	13 320	14 173
Népal	2 298	4 884	724	7 906	6 665
Pakistan	3 388	6 837	958	11 183	6 901
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 595	1 822	1 000	4 417	4 115
Philippines	2 824	1 492	789	5 105	4 440
République démocratique populaire lao	1 155	1 713	840	3 708	2 774
République populaire démocratique de Corée	990	85	479	1 554	2 191
Sri Lanka	632	386	385	1 403	1 300
Thaïlande	691	–	382	1 073	1 148
Timor-Leste	1 159	468	788	2 415	2 676
Viet Nam	2 188	586	546	3 320	2 590
Total partiel	44 518	72 943	15 359	132 820	107 510
Activités régionales	4 318	2 038	4 310	10 666	10 692
Total	48 836	74 981	19 669	143 486	118 202
Amérique latine et Caraïbes					
Activités par pays ou territoire					
Argentine	116	32	–	148	114
Bolivie (État plurinational de)	1 084	3 434	658	5 176	3 389
Brésil	1 608	675	810	3 093	2 451
Caraïbes (multipays) ^b	1 710	550	974	3 234	2 412
Chili	168	–	–	168	148
Colombie	995	703	464	2 162	1 472

	Activités relatives aux programmes		Budget institutionnel	Total 2018	Total 2017
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées			
Costa Rica	404	24	141	569	541
Cuba	419	488	334	1 241	940
El Salvador	803	806	489	2 098	1 900
Équateur	873	128	492	1 493	1 244
Guatemala	1 354	34 758	755	36 867	13 538
Haïti	2 091	10 413	1 037	13 541	5 367
Honduras	895	4 025	627	5 547	3 638
Mexique	1 112	1 470	539	3 121	1 933
Nicaragua	770	24	538	1 332	1 381
Panama	427	26	148	601	564
Paraguay	818	79	266	1 163	1 022
Pérou	1 043	402	628	2 073	2 129
République dominicaine	609	414	234	1 257	1 371
Uruguay	649	1 012	404	2 065	1 821
Venezuela (République bolivarienne du)	601	110	207	918	828
Total partiel	18 549	59 573	9 745	87 867	48 203
Activités régionales	3 617	1 181	3 152	7 950	7 577
Total	22 166	60 754	12 897	95 817	55 780
Europe de l'Est et Asie centrale					
Activités par pays ou territoire					
Albanie	547	410	176	1 133	1 410
Arménie	557	108	119	784	754
Azerbaïdjan	544	97	172	813	1 007
Bélarus	355	414	134	903	1 140
Bosnie-Herzégovine	670	314	378	1 362	990
Géorgie	598	654	183	1 435	1 474
Kazakhstan	599	274	451	1 324	1 127
Kirghizistan	757	807	138	1 702	997
Kosovo	514	60	151	725	503
Macédoine du Nord	400	56	149	605	437
Ouzbékistan	821	185	442	1 448	1 213
République de Moldova	647	328	361	1 336	1 013
Serbie	396	120	92	608	811
Tadjikistan	769	298	121	1 188	2 197
Turkménistan	524	148	172	844	740
Turquie	1 085	22 353	528	23 966	22 655
Ukraine	806	2 989	532	4 327	3 309
Total partiel	10 589	29 615	4 299	44 503	41 777
Activités régionales	3 329	945	2 618	6 892	7 057
Total	13 918	30 560	6 917	51 395	48 834

	Activités relatives aux programmes		Budget institutionnel	Total 2018	Total 2017
	Contributions non préaffectées	Contributions préaffectées			
Programme mondial et autres activités menées à partir du siège	13 607	105 849	71 520	190 976	170 929
Total	212 376	659 972	162 511	1 034 859	894 377

^a Le programme multipays des Îles du Pacifique met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Tokélaou, Tonga, Tuvalu et Vanuatu.

^b Le programme multipays des Caraïbes anglophones et néerlandophones met en œuvre des activités relatives aux programmes dans les pays et territoires suivants : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises [Aruba, Curaçao et Saint-Martin (partie néerlandaise)], Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Dominique, Grenade, Guyana, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Jamaïque, Montserrat, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Le tableau D donne la répartition par catégorie des charges afférentes aux programmes financées au moyen des ressources non préaffectées et préaffectées susmentionnées.

Note 20

Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels

Au 31 décembre 2018, le FNUAP n'avait aucune provision d'un montant significatif.

Le montant des actifs éventuels correspondant à tous les accords conclus avec des donateurs qui étaient en vigueur au 31 décembre 2018 mais ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation des produits s'élevait à 269,1 millions de dollars (contre 239,7 millions de dollars en 2017), dont 172,7 millions portaient sur des ressources préaffectées (contre 202,5 millions de dollars en 2017). Ces contributions seront inscrites dans les comptes des périodes au cours desquelles il sera satisfait aux critères de comptabilisation des produits.

Au 31 décembre 2018, le FNUAP n'avait qu'un nombre limité de passifs éventuels, d'un montant non significatif, qui correspondaient à des contentieux juridiques ou administratifs en cours. Au 31 décembre 2018, le montant total des décaissements prévus à ce titre était estimé à 0,7 million de dollars (0,7 million de dollars en 2017). L'issue de ces litiges, et par conséquent l'obligation de procéder à ces décaissements, ainsi que la date à laquelle ils pourraient être dus, étant incertaines, aucun élément de passif ou provision n'a été constaté à ce titre à la date de clôture des comptes. Le FNUAP ne s'attend pas à ce que l'issue finale de l'un quelconque des litiges auxquels il est partie ait une incidence négative notable sur sa situation financière, ses résultats ou ses flux de trésorerie.

Note 21
Information concernant les parties liées

Les opérations concernant les principaux dirigeants du FNUAP se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Principaux dirigeants</i>				
	<i>Nombre de personnes</i>	<i>Traitement et indemnité de poste</i>	<i>Autres prestations</i>	<i>Pensions et assurance maladie</i>	<i>Montant total de la rémunération</i>
2018	24	4 782	1 575	923	7 280
2017	23	4 571	1 412	950	6 933

Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants comprend le montant des traitements, l'indemnité de poste et des prestations telles que l'indemnité de représentation, la prime d'affectation, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition et la cotisation de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.

Les principaux dirigeants sont affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et ont également droit, au même titre que les autres fonctionnaires, à des avantages postérieurs à l'emploi. Au 31 décembre 2018, la valeur actuelle des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations liées au rapatriement des principaux dirigeants se chiffrait, selon les estimations, à 9,7 millions de dollars (contre 10,5 millions de dollars en 2017).

Conformément au Règlement du personnel de l'ONU, les principaux dirigeants ou leurs proches n'ont pas bénéficié de prêts ou d'avances auxquels les autres fonctionnaires ne pouvaient pas prétendre.

Note 22
Événements postérieurs à la date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes du FNUAP est le 31 décembre 2018. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Fonds, la Directrice exécutive a signé les présents états financiers et les a présentés au Comité des commissaires aux comptes le 30 avril 2019.

L'évolution de la composition de l'Union européenne, notamment les variations des taux de change des monnaies dans lesquelles sont versées les principales contributions par rapport au dollar des États-Unis, pourrait avoir une incidence sur les ressources du FNUAP dans les années à venir.

Les actifs et passifs financiers que le FNUAP détenait dans des monnaies clefs autres que le dollar des États-Unis au 31 décembre 2018, ainsi que les effets d'une baisse de 10,0 % de la valeur de ces monnaies sur son excédent ou son déficit et ses actifs nets, sont indiqués à la note 25. L'impact d'une telle baisse sur les montants non comptabilisés, comme les produits à venir, ne peut pas être estimé.

À la date de signature des états financiers du FNUAP pour l'année terminée le 31 décembre 2018, il ne s'était produit entre la date de clôture des comptes et celle à laquelle leur publication a été autorisée aucun autre événement, favorable ou défavorable, pouvant avoir une incidence sur lesdits états.

Note 23

Présentation de l'information budgétaire et comparaison entre les montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et les montants effectifs inscrits dans les états financiers

L'état V permet de comparer le budget initial, le budget définitif et le montant effectif des charges engagées en 2018, présentés suivant des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget. Les écarts entre le budget initial et le budget définitif résultent d'éléments dont la direction a pris connaissance au cours de l'année, tels que les projections définitives des contributions à recevoir au titre des ressources ordinaires et le montant des soldes des fonds de l'année antérieure pouvant être redistribués. Les écarts entre le budget définitif et l'utilisation des crédits budgétaires sont dus à la sous-utilisation de ressources allouées en interne.

On trouvera ci-après le rapprochement entre le montant des charges effectives pour l'année 2018 présenté dans l'état V (État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2018) et celui qui est présenté dans l'état IV (État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2018). Les écarts sont essentiellement dus aux différences dans la méthode de calcul, d'une part, et dans les entités prises en compte, de l'autre. Les différences dans la méthode de calcul correspondent à des variations entre les conventions comptables utilisées pour établir le budget et pour présenter l'information financière. Les différences concernant les entités prises en compte correspondent à l'augmentation/(la diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie se rapportant aux activités qui ne relèvent pas du budget approuvé.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Activités d'investissement</i>	<i>Activités de financement</i>	<i>Total</i>
Total des charges effectives sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	(370 201)	(4 492)	–	(374 693)
Différences liées à la méthode de calcul	4 178	229	–	4 407
Différences relatives aux entités prises en compte	567 204	(229 344)	–	337 860
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	201 181	(233 607)	–	(32 426)

On trouvera ci-après le rapprochement entre l'excédent ou le déficit effectif calculé selon des conventions comptables comparables à celles régissant l'élaboration du budget (comptabilité de caisse modifiée) et selon les conventions applicables aux états financiers (comptabilité d'exercice intégrale). Pour les produits, le budget est établi à partir de prévisions concernant les produits, les soldes inutilisés qui seront reportés de l'année antérieure et la part de la réserve opérationnelle débloquée ou constituée pendant l'année, tandis que dans les états financiers c'est la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale qui est utilisée. S'agissant des charges, la différence tient principalement au traitement des immobilisations corporelles et des stocks.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Excédent net effectif calculé sur une base comparable à celle régissant l'élaboration du budget (état V)	13 440
Écart entre le montant total des produits selon la comptabilité d'exercice et le montant définitif des crédits budgétaires alloués	(1 420)
Écart entre les charges calculées aux fins du budget et celles calculées selon la comptabilité d'exercice	(194)
Excédent net effectif calculé selon les conventions applicables aux états financiers pour les activités relevant du champ d'application du budget	11 826

Note 24**Information sectorielle**

L'information sectorielle concerne les principales activités et sources de financement du FNUAP. Celui-ci présente une information financière distincte pour deux grands secteurs : les ressources non préaffectées et les ressources préaffectées.

a) Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2018

Le FNUAP considère la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements comme des « actifs communs » aux secteurs. Il considère également certaines dettes (à savoir les comptes interfonds) et les engagements au titre des avantages du personnel comme des « passifs communs » aux secteurs. Les produits et les charges afférents à ces éléments communs sont attribués aux différents secteurs dans le cours normal des opérations, conformément aux normes IPSAS. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements ont été attribués en fonction des soldes respectifs des secteurs, tandis que les dettes et les engagements au titre des avantages du personnel l'ont été au prorata du nombre respectif de postes.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Actifs						
Actifs courants						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 248	59 811	99 629	124 580	150 877	184 391
Placements arrivant à échéance à moins d'un an	148 099	74 272	287 921	154 701	436 020	228 973
Stocks	1 403	1 140	49 424	37 174	50 827	38 314
Contributions à recevoir	288	30 664	171 755	129 575	172 043	160 239
Paiements anticipés et autres actifs courants	23 868	15 847	3 666	5 281	27 534	21 128
Avances de fonctionnement	1 421	775	5 555	6 970	6 976	7 745
Total	226 327	182 509	617 950	458 281	844 277	640 790
Actifs non courants						
Placements arrivant à échéance à plus d'un an	191 951	177 481	373 176	369 673	565 127	547 154

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Contributions à recevoir	–	–	164 241	154 361	164 241	154 361
Autres actifs non courants	15	–	3	3	18	3
Immobilisations corporelles	30 127	30 892	4 309	2 399	34 436	33 291
Immobilisations incorporelles	1 382	626	–	5	1 382	631
Total	223 475	208 999	541 729	526 441	765 204	735 440
Total de l'actif	449 802	391 508	1 159 679	984 722	1 609 481	1 376 230
Passif						
Passifs courants						
Dettes et autres charges à payer	23 153	14 362	90 785	88 617	113 938	102 979
Avantages du personnel	28 088	27 942	7 242	6 205	35 330	34 147
Autres passifs courants et produits comptabilisés d'avance	7 995	3 661	1 836	8 117	9 831	11 778
Total	59 236	45 965	99 863	102 939	159 099	148 904
Passifs non courants						
Avantages du personnel	279 785	312 304	72 146	69 352	351 931	381 656
Autres passifs non courants et produits comptabilisés d'avance	4 004	4 159	14 124	–	18 128	4 159
Total	283 789	316 463	86 270	69 352	370 059	385 815
Total du passif	343 025	362 428	186 133	172 291	529 158	534 719
Actif net	106 777	29 080	973 546	812 431	1 080 323	841 511
Réserves et soldes des fonds						
Réserves						
Réserve opérationnelle	75 476	70 535	–	–	75 476	70 535
Réserve destinée aux interventions humanitaires	7 500	5 000	–	–	7 500	5 000
Réserve au titre des bureaux et logements hors siège	5 000	5 000	–	–	5 000	5 000
Total des réserves	87 976	80 535	–	–	87 976	80 535
Soldes des fonds						
Soldes des fonds non préaffectés mais réservés à des fins particulières	58 288	43 022	–	–	58 288	43 022
Soldes des fonds non préaffectés et préaffectés, et non réservés à des fins particulières						
Ressources non préaffectées	(39 487)	(94 477)	–	–	(39 487)	(94 477)
Ressources préaffectées	–	–	973 546	812 431	973 546	812 431
Total des soldes des fonds	18 801	(51 455)	973 546	812 431	992 347	760 976
Total des réserves et des soldes des fonds	106 777	29 080	973 546	812 431	1 080 323	841 511

Les dépenses engagées par le FNUAP pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de ressources non préaffectées et préaffectées sont résumées dans le tableau ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Immobilisations corporelles	6 741	4 133	3 796	2 295	10 537	6 428
Immobilisations incorporelles	980	203	–	5	980	208
Total	7 721	4 336	3 796	2 300	11 517	6 636

b) Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources non préaffectées</i>		<i>Ressources préaffectées</i>		<i>Changements^a</i>		<i>Total</i>	
	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>
Produits provenant des contributions								
Contributions non préaffectées	378 800	349 914	–	–	–	–	378 800	349 914
Total partiel	378 800	349 914	–	–	–	–	378 800	349 914
Contributions préaffectées	–	–	876 770	717 589	(47 520)	(39 292)	829 250	678 297
À déduire : remboursements aux donateurs	–	–	(4 993)	(8 356)	–	–	(4 993)	(8 356)
Total partiel	–	–	871 777	709 233	(47 520)	(39 292)	824 257	669 941
Total des produits provenant des contributions	378 800	349 914	871 777	709 233	(47 520)	(39 292)	1 203 057	1 019 855
Produits divers	78 494	67 653	8 769	25 041	–	–	87 263	92 694
Total des produits	457 294	417 567	880 546	734 274	(47 520)	(39 292)	1 290 320	1 112 549
Charges								
Charges de personnel	228 648	214 779	61 398	51 137	–	–	290 046	265 916
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes	3 733	4 933	156 202	147 108	–	–	159 935	152 041
Formation et perfectionnement des partenaires	21 284	19 859	91 129	78 704	–	(35)	112 413	98 528
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	66 918	63 250	166 736	141 786	(47 520)	(39 257)	186 134	165 779
Services contractuels et spécialisés	48 539	42 067	176 387	128 596	–	–	224 926	170 663
Charges financières	369	276	631	419	–	–	1 000	695
Voyages	24 111	21 396	39 328	35 528	–	–	63 439	56 924

	Ressources non préaffectées		Ressources préaffectées		Changements ^a		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Amortissement	6 621	6 755	588	451	–	–	7 209	7 206
Dépréciation	(24)	449	92	–	–	–	68	449
Charges diverses	17 372	5 229	23 478	3 439	–	–	40 850	8 668
Total	417 571	378 993	715 969	587 168	(47 520)	(39 292)	1 086 020	926 869
Excédent pour l'année	39 723	38 574	164 577	147 106	–	–	204 300	185 680

^a Le mode de présentation retenu rend compte des résultats bruts de chaque secteur ; la colonne Changements est donc nécessaire pour éviter une double comptabilisation des opérations intersectorielles. Le montant de 47,52 millions de dollars comptabilisé dans la colonne Changements correspond aux coûts indirects.

Note 25 Gestion du risque financier

Évaluation

Actifs financiers

Le tableau ci-dessous montre la valeur, à la date de clôture des comptes, des actifs financiers du FNUAP classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102 504	5 146	–	43 227	150 877
Placements	811 544	189 603	–	–	1 001 147
Contributions à recevoir ^a	–	–	–	335 233	335 233
Créances diverses ^b	–	–	–	14 331	14 331
Total des actifs financiers	914 048	194 749	–	392 791	1 501 588

^a À l'exclusion des contributions en nature d'un montant de 1,1 million de dollars.

^b À l'exclusion des charges comptabilisées d'avance, des avances sur l'indemnité pour frais d'études et des sommes dues par les organismes des Nations Unies, soit un montant total de 13,2 millions de dollars, comme indiqué à la note 6 b).

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 585	6 178	–	46 628	184 391
Placements	591 715	184 412	–	–	776 127
Contributions à recevoir ^a	–	–	–	313 787	313 787

2017	Titres détenus jusqu'à leur échéance	Titres disponibles à la vente	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Prêts et créances	Total
Créances diverses ^b	–	–	–	12 923	12 923
Total des actifs financiers	723 300	190 590	–	373 338	1 287 228

^a À l'exclusion des contributions en nature d'un montant de 0,8 million de dollars.

^b À l'exclusion des charges comptabilisées d'avance, des avances sur l'indemnité pour frais d'études et des sommes dues par les organismes des Nations Unies, soit un montant total de 8,2 millions de dollars, comme indiqué à la note 6 b).

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont comptabilisés au coût après amortissement. À la date de clôture des comptes, la valeur comptable de ces actifs (coût après amortissement) dépassait leur valeur de réalisation de 1,4 million de dollars (en 2017, la valeur comptable des actifs dépassait leur valeur de réalisation de 1,8 million de dollars).

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur marchande, déterminée sur la base des cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs identiques. La norme IPSAS 30 (Instruments financiers : informations à fournir) définit trois niveaux de juste valeur en fonction de la nature des données utilisées aux fins de l'évaluation, le niveau 1 correspondant à l'utilisation des données les plus fiables (cours sur les marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques) et le niveau 3, à l'utilisation des données les moins fiables (données ne reposant pas sur des cours observables). La juste valeur des placements du FNUAP est du niveau 1.

À la date de clôture des comptes, le FNUAP ne détenait pas d'actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (2017 : néant).

La valeur comptable des prêts et créances est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Passifs financiers

Le tableau ci-dessous montre la valeur, à la date de clôture des comptes, des actifs financiers du FNUAP classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Autres passifs financiers	Total
Dettes et autres charges à payer ^a	–	106 778	106 778
Autres éléments de passif (courants et non courants)	158	15 335	15 493
Total des passifs financiers	158	122 113	122 271

^a À l'exclusion des sommes dues aux organismes des Nations Unies, soit un montant total de 7,2 millions de dollars, comme indiqué à la note 10.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Juste valeur avec contrepartie en résultat	Autres passifs financiers	Total
Dettes et autres charges à payer	–	102 979	102 979
Autres éléments de passif (courants et non courants)	557	301	858
Total des passifs financiers	557	103 280	103 837

À la date de clôture des comptes, le FNUAP avait 0,2 million de dollars de passifs financiers classés à la juste valeur avec contrepartie en résultat (2017 : 0,6 million de dollars), qui provenaient des contrats de change des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Les gains de change, réalisés ou non, d'un montant net de 1,3 million de dollars rapportés par ces contrats durant l'année (2017 : perte de 1,9 million de dollars) ont été portés en excédent dans l'état des résultats financiers.

Les passifs financiers, qui s'élevaient à 122,1 millions de dollars au 31 décembre 2018 (2017 : 103,3 millions de dollars), figuraient à la rubrique Autres passifs financiers. Étant donné que 88,4 % de ces passifs arrivent à échéance dans les 12 mois de la date de clôture des comptes, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Exposition aux risques

Le FNUAP est exposé à une série de risques financiers, notamment :

- a) Le risque de crédit : le risque de subir une perte financière si des tiers ne s'acquittaient pas de leurs obligations financières contractuelles ;
- b) Le risque d'illiquidité : la probabilité que le FNUAP ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles ;
- c) Le risque de marché : la possibilité que le FNUAP subisse des pertes financières importantes en raison de variations défavorables des taux de change, des taux d'intérêt et des cours de titres d'investissement.

Analyse du risque de crédit

Le risque de crédit est essentiellement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux contributions à recevoir. La valeur comptable des instruments financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées dans les directives pour la gestion des placements du fonds de roulement et des placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service limitent le risque de crédit associé à une même contrepartie, en prévoyant des exigences minimales de solvabilité et en fixant des limites par type d'émission et d'instrument financier. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements du fonds de roulement (81 % du total des placements) se limitent à des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, S&P Global Ratings et Fitch). À la date de clôture des comptes, les placements financiers

du FNUAP concernaient des titres de première qualité, comme indiqué dans le tableau ci-dessous (présenté selon les critères de notation de S&P Global Ratings).

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme	–	–	–	65 000	25 000	25 000	115 000
Obligations	354 830	133 509	104 382	88 823	15 000	–	696 544
Total	354 830	133 509	104 382	153 823	40 000	25 000	811 544

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Dépôts à terme	–	–	–	25 000	–	–	25 000
Billets de trésorerie	–	24 953	10 000	–	–	15 000	49 953
Obligations	288 354	59 396	77 982	69 568	9 999	11 463	516 762
Total	288 354	84 349	87 982	94 568	9 999	26 463	591 715

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Portefeuille du fonds de roulement : placements à revenu fixe par note de crédit^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	AAA	AA+	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Valeurs à revenu fixe	879	984	730	2 533	847	900	1 421	2 033	103	6 346	58 046	74 822
Total	879	984	730	2 533	847	900	1 421	2 033	103	6 346	58 046	74 822

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	AAA	AA+	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	BBB-	Bons du Trésor des États-Unis	Non noté	Total
Valeurs à revenu fixe	1 116	1 037	785	2 605	1 080	–	4 993	1 761	107	9 903	43 527	66 914
Total	1 116	1 037	785	2 605	1 080	–	4 993	1 761	107	9 903	43 527	66 914

^a À l'exclusion des titres classés dans la catégorie Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Sur les 58,0 millions de dollars de valeurs à revenu fixe détenues au 31 décembre 2018 et non notées par S&P Global Ratings (2017 : 43,5 millions de dollars), des instruments évalués à 12,4 millions de dollars ont été notés par Moody's (2017 : 9,0 millions de dollars), de Aaa à Aa2 pour 10,6 millions de dollars et Ba2 pour 1,8 million de dollars (2017 : 6,1 millions et 2,9 millions de dollars, respectivement). Les valeurs restantes représentent principalement des placements

dans des fonds indiciaires cotés et des fonds communs ; ces fonds sont composés de diverses valeurs qui peuvent être notées séparément, mais l'ensemble n'est pas noté.

Une grande partie des contributions à recevoir sont dues par des gouvernements souverains et des entités supranationales, notamment des entités des Nations Unies qui présentent un risque de défaillance très faible. Le risque de crédit auquel est exposé le FNUAP au titre des contributions non acquittées est encore atténué par le fait que les activités relatives aux programmes ne sont lancées qu'une fois les fonds reçus. La méthode suivie par le FNUAP pour évaluer la recouvrabilité des contributions non acquittées est décrite à la note 2. On trouvera une analyse des contributions non acquittées au 31 décembre 2018, par année, et de la variation du compte de dépréciation pour créances douteuses à la note 6 a).

Analyse du risque d'illiquidité

Le FNUAP utilise les placements du portefeuille du fonds de roulement pour couvrir ses besoins de trésorerie courants. Le PNUD prend les décisions relatives aux placements en tenant dûment compte des besoins de trésorerie du FNUAP et échelonne les échéances en fonction du calendrier des futures dépenses de trésorerie. Le FNUAP prend donc une importante partie de ses positions dans des équivalents de trésorerie et des placements à court terme suffisants pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme le montre le tableau suivant.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2018	Pourcentage	31 décembre 2017	Pourcentage
Équivalents de trésorerie	102 504	11	131 585	18
Total partiel	102 504	11	131 585	18
Placements à court terme	435 295	48	228 557	32
Placements à long terme	376 249	41	363 158	50
Total partiel	811 544	89	591 715	82
Total des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	914 048	100	723 300	100

Analyse du risque de crédit

Le risque de marché est le risque de subir des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux d'intérêt, des taux de change et des cours.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend des effets que les fluctuations des taux d'intérêt du marché ont sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Le FNUAP est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses actifs porteurs d'intérêts.

Les titres du portefeuille du fonds de roulement du FNUAP (81 % du total des placements), qui sont des titres détenus jusqu'à échéance, ne sont pas évalués au cours du marché, et leur valeur comptable ne subit pas l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt (2017 : 76 %).

Les placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (19 % du total des placements), qui sont des titres disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur juste valeur (2017 : 24 %). Au 31 décembre 2018, ces placements comprenaient des instruments portant intérêts évalués à 74,8 millions de dollars (7 % du total des placements), ce qui représente un risque de taux d'intérêt (2017 : 66,9 millions de dollars, soit 9 % du total des placements). Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité aux taux d'intérêt de ces placements, compte tenu de leur échéance.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Variation	2018		2017	
	Actif net	Excédent/déficit ^a	Actif net	Excédent/déficit ^a
Hausse de 100 points de base	(1 350)	–	(1 372)	–
Baisse de 50 points de base	675	–	686	–

^a Les placements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étant des titres disponibles à la vente, les variations de leur juste valeur sont constatées dans l'actif net, et les fluctuations des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

Au 31 décembre 2018, le FNUAP détenait 15,0 millions de dollars des États-Unis de titres à revenu fixe à taux variable libellés en dollars des États-Unis (2017 : 15,0 millions de dollars) arrivant à échéance à moins de trois mois de la date de clôture des comptes. Le coupon de ces titres est variable et est périodiquement rajusté au taux du marché, ce qui présente un risque de fluctuation des intérêts créditeurs.

b) *Risque de change*

Le FNUAP est exposé à des risques de change car il détient des actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar et des passifs financiers devant être réglés en devises. Le tableau ci-dessous récapitule la position à la fin de l'année des actifs et passifs financiers du FNUAP, par monnaie, notamment ceux qui exposent le Fonds au plus grand risque de change.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Dollar des États-Unis	Livre sterling	Dollar canadien	Euro	Autres	Au 31 décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 496	469	3 739	26 708	4 465	150 877
Placements	943 589	5 710	2 429	31 158	18 261	1 001 147
Contributions à recevoir	91 552	42 813	72 644	20 824	107 400	335 233
Dettes et autres charges à payer	(90 402)	(66)	(26)	(706)	(15 578)	(106 778)
Autres éléments de passif (y compris les instruments financiers dérivés constituant des passifs)	(1 233)	(14 124)	(10)	(125)	(1)	(15 493)
Exposition nette	1 059 002	34 802	78 776	77 859	114 547	1 364 986

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Dollar des États-Unis	Livre sterling	Dollar canadien	Euro	Autres	Au 31 décembre 2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137 384	250	3 939	18 035	24 783	184 391
Placements	714 494	7 382	3 858	30 613	19 780	776 127
Contributions à recevoir	105 601	63 504	55 385	32 846	56 451	313 787
Dettes et autres charges à payer	(89 692)	(54)	(4)	(209)	(13 020)	(102 979)
Autres éléments de passif (y compris les instruments financiers dérivés constituant des passifs)	(859)	–	–	–	1	(858)
Exposition nette	866 928	71 082	63 178	81 285	87 995	1 170 468

Le FNUAP gère activement ses positions de change nettes. La trésorerie du PNUD effectue des opérations de couverture pour le compte du FNUAP afin de le prémunir contre le risque de change auquel il est exposé lorsque ses donateurs annoncent des contributions libellées dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et qu'un certain laps de temps s'écoule entre l'annonce et le versement. En 2018, les produits de contributions libellées en huit monnaies ont ainsi fait l'objet d'opérations de couverture.

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la sensibilité de l'actif net du FNUAP et de l'excédent ou le déficit sur l'année aux fluctuations des principales monnaies par rapport au dollar des États-Unis. Le renforcement du dollar des États-Unis entraîne une baisse de l'excédent ou le déficit et de l'actif net pour l'année et vice versa.

(En milliers de dollars des États-Unis)

2018	Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %		Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %	
	Excédent/déficit	Actif net	Excédent/déficit	Actif net
Livre sterling	(2 967)	(197)	3 626	241
Dollar canadien	(6 941)	(221)	8 483	270
Euro	(5 505)	(1 573)	6 728	1 923

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	Appréciation du dollar des États-Unis de 10 %		Dépréciation du dollar des États-Unis de 10 %	
	Excédent/déficit	Actif net	Excédent/déficit ^a	Actif net
Livre sterling	(6 047)	(415)	7 391	507
Dollar canadien	(5 396)	(347)	6 595	425
Euro	(5 918)	(1 472)	7 233	1 799

La trésorerie du PNUD utilise des produits dérivés, tels que les contrats de change à terme et les options classiques et les options structurées sur devises, pour gérer le risque de change du FNUAP.

c) *Risque de cours des actions*

Environ 61 % (2017 : 62 %) des placements du FNUAP au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont des actions. Le tableau ci-dessous fait apparaître la sensibilité de ces placements à une variation de 5 % de la juste valeur. Il s'agit d'actions disponibles à la vente, qui sont évaluées au cours du marché avec variation constatée dans la situation nette ; les variations des cours n'ont donc pas d'incidence sur l'excédent ou le déficit sur l'année.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Juste valeur des actions au 31 décembre 2018</i>		<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>
114 781	Hausse de 5 %	–	5 739
114 781	Baisse de 5 %	–	(5 739)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Juste des actions au 31 décembre 2017</i>		<i>Incidence sur les états financiers</i>	
		<i>Excédent/déficit</i>	<i>Actif net</i>
117 498	Hausse de 5 %	–	5 875
117 498	Baisse de 5 %	–	(5 875)

Note 26**Engagements**

Au 31 décembre 2018, les engagements du FNUAP relatifs à l'acquisition de divers biens et services (notamment des immobilisations corporelles et incorporelles) pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 86,3 millions de dollars (contre 46,9 millions de dollars en 2017).

Le FNUAP n'est partie à aucun contrat de location non résiliable, car ses accords types prévoient une clause de résiliation anticipée moyennant préavis.

Tableaux

Tableau A
Ressources non préaffectées – état des contributions pour l'année achevée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Contribution pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Afrique du Sud	39	–	46	–	4	43	46
Allemagne	–	–	25 190	–	–	25 190	–
Andorre	–	–	12	–	–	12	–
Angola	–	–	20	–	–	20	–
Arabie saoudite	–	–	500	–	–	500	–
Australie	–	–	7 363	6 571	–	13 934	–
Autriche	–	–	231	–	3	234	–
Bahamas	–	–	1	–	–	1	–
Bangladesh	35	–	35	–	–	66	4
Barbade	–	–	15	–	–	15	–
Belgique	–	–	10 753	–	358	11 111	–
Bénin	–	–	3	3	–	6	–
Bhoutan	–	–	6	6	–	12	–
Bolivie (État plurinational de)	–	–	6	–	–	6	–
Botswana	–	–	5	–	–	5	–
Burkina Faso	–	–	13	27	–	40	–
Burundi	–	–	1	–	–	1	–
Cambodge	5	–	5	–	–	–	10
Cameroun	68	(21)	–	–	–	–	47
Canada	12 131	–	11 756	–	250	24 137	–
Chili	–	–	5	–	–	5	–
Chine	–	–	1 600	–	–	1 600	–
Chypre	–	–	11	–	–	11	–
Costa Rica	–	–	5	–	–	5	–
Côte d'Ivoire	–	–	29	29	–	58	–
Danemark	–	–	37 062	–	221	37 283	–
Djibouti	2	–	–	–	–	–	2
El Salvador	–	–	2	–	–	2	–
Émirats arabes unis	–	–	10	–	–	10	–
Érythrée	–	–	5	–	–	5	–
Espagne	–	–	583	–	(14)	569	–
Estonie	–	–	71	68	–	139	–
Eswatini	30	–	–	–	–	–	30
Ex-République yougoslave de Macédoine	–	–	3	–	–	–	3
Fédération de Russie	–	–	300	–	–	300	–

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Contribution pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Finlande	—	—	20 000	—	—	20 000	—
France	—	—	675	—	—	675	—
Gambie	—	—	8	—	—	8	—
Géorgie	—	—	20	—	—	20	—
Ghana	54	(18)	—	—	—	—	36
Guatemala	2	—	2	—	—	4	—
Guinée-Bissau	—	—	3	6	—	9	—
Guinée équatoriale	40	(10)	—	—	—	—	30
Guyana	1	—	1	—	—	1	1
Honduras	—	—	3	—	—	3	—
Îles Cook	—	—	1	—	—	1	—
Îles Marshall	—	—	2	—	—	2	—
Inde	—	—	496	—	—	496	—
Indonésie	14	—	13	—	—	27	—
Irlande	—	—	4 232	—	(195)	4 037	—
Islande	—	—	318	—	—	318	—
Italie	—	—	2 484	—	(126)	2 358	—
Japon	18 324	—	18 961	—	—	37 285	—
Jordanie	—	—	50	—	—	50	—
Kazakhstan	—	—	50	—	—	50	—
Kenya	10	—	10	—	—	20	—
Kiribati	15	—	—	—	—	—	15
Koweït	—	—	10	—	—	10	—
Lesotho	7	—	7	—	—	7	7
Liechtenstein	—	—	25	—	—	25	—
Luxembourg	—	—	3 194	—	(11)	3 183	—
Madagascar	14	—	15	—	(2)	27	—
Maldives	—	—	10	5	—	15	—
Maroc	—	—	12	—	—	12	—
Maurice	—	—	3	—	—	3	—
Mauritanie	—	—	3	10	—	13	—
Mexique	—	—	61	—	—	61	—
Micronésie (États fédérés de)	—	—	3	3	—	6	—
Mongolie	16	(4)	4	4	—	8	12
Myanmar	—	—	3	—	—	3	—
Népal	5	—	4	—	—	9	—
Nicaragua	—	—	5	—	—	5	—
Norvège	—	—	63 767	—	—	63 767	—
Nouvelle-Zélande	—	—	5 252	—	44	5 296	—
Oman	—	—	10	—	—	10	—
Ouganda	15	—	15	—	—	5	25

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Contribution pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Pakistan	—	—	249	—	—	249	—
Palaos	—	—	5	—	—	—	5
Panama	—	—	10	—	—	—	10
Papouasie-Nouvelle-Guinée	12	(4)	—	—	—	—	8
Pays-Bas	—	—	37 500	—	—	37 500	—
Philippines	—	—	36	—	(2)	34	—
Portugal	—	—	108	—	—	17	91
Qatar	—	—	60	—	—	60	—
République de Corée	—	—	102	—	—	102	—
République démocratique populaire lao	3	—	3	—	—	3	3
République dominicaine	—	—	15	—	—	15	—
République populaire démocratique de Corée	20	(7)	—	—	—	—	13
Roumanie	—	—	10	—	—	10	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	25 510	—	—	25 510	—
Rwanda	—	—	1	—	—	—	1
Samoa	6	—	3	—	—	9	—
Sao Tomé-et-Principe	—	—	9	—	—	5	4
Serbie	—	—	5	—	—	5	—
Seychelles	2	(2)	—	—	—	—	—
Sierra Leone	120	(30)	—	—	—	—	90
Singapour	—	—	5	—	—	5	—
Slovaquie	—	—	6	—	—	6	—
Slovénie	—	—	6	—	—	6	—
Soudan	30	—	30	—	—	—	60
Sri Lanka	—	—	18	—	—	18	—
Suède	—	—	83 039	—	(1 764)	81 275	—
Suisse	—	—	15 952	—	112	16 064	—
Suriname	1	—	—	—	—	—	1
Tadjikistan	—	—	1	—	—	1	—
Tchad	75	—	—	—	—	—	75
Thaïlande	—	—	153	150	—	303	—
Togo	—	—	5	—	—	5	—
Tokélaou	2	—	—	—	—	—	2
Tonga	—	—	1	3	—	4	—
Trinité-et-Tobago	—	—	5	—	—	—	5
Turkménistan	—	—	3	—	—	3	—
Turquie	—	—	150	—	—	150	—
Uruguay	—	—	5	—	—	5	—

<i>Donateur</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 1^{er} janvier</i>	<i>Ajustements sur périodes antérieures</i>	<i>Contribution pour l'année considérée (produits provenant des contributions)</i>	<i>Contributions reçues d'avance</i>	<i>Gains/(pertes) de change</i>	<i>Montants reçus et variations des contributions reçues d'avance</i>	<i>Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre</i>
Vanuatu	–	–	1	–	–	1	–
Viet Nam	–	–	20	–	–	20	–
Zambie	–	–	10	–	–	10	–
Zimbabwe	120	–	30	–	–	150	–
Contributions privées	–	–	57	–	–	57	–
Contributions inférieures ou égales à 500 dollars ^a	2	(1)	1	1	–	1	2
Total partiel	31 220	(97)	378 503	6 886	(1 122)	414 752	638
Contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs	–	–	297	–	–	297	–
Total	31 220	(97)	378 800	6 886^b	(1 122)	415 049	638^c

^a Y compris l'Albanie et les Comores.

^b Ce montant fait partie des produits comptabilisés d'avance présentés dans la note 13.

^c Ce montant ne tient pas compte d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 0,35 million de dollars.

Tableau B
Ressources préaffectées – produits, charges et soldes des fonds de l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds d'affectation spéciale									
ABT Associates Inc.	–	162	–	–	–	162	18	144	–
Albanie	–	210	–	–	–	210	(4)	214	214
Algérie	282	–	–	–	–	282	48	234	125
Allemagne	948	836	–	(3)	–	1 781	1 413	368	357
Andorre et Monaco	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Angola	88	(92)	–	–	–	(4)	(4)	–	–
Arabie saoudite	424	–	–	8	–	432	194	238	–
Association suédoise pour les Nations Unies	152	341	–	(18)	(13)	462	441	21	–
Australie	11 723	42 647	–	(30)	–	54 340	13 758	40 582	25 516
Autriche	504	–	–	–	–	504	504	–	–
Azim Premji Philanthropic Initiatives Private Limited	–	1 795	1	–	–	1 796	410	1 386	1 200
Banque africaine de développement	1	–	–	–	–	1	–	1	–
Banque mondiale	5	–	–	–	–	5	–	5	–
Belgique	14 402	622	39	–	–	15 063	7 386	7 677	3 561
Bill and Melinda Gates Foundation	7 197	–	–	–	–	7 197	1 226	5 971	3 297
Botswana	213	–	–	–	–	213	163	50	–
Brésil	2 265	4 865	–	(301)	–	6 829	373	6 456	189
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	11 679	46 746	2	(810)	–	57 617	38 020	19 597	1 019
Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	–	534	–	–	–	534	42	492	67
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	1 137	2 492	11	–	–	3 640	1 485	2 155	–
Burkina Faso	3 832	–	–	–	–	3 832	815	3 017	1 811
Cameroun	97	19 002	–	(341)	–	18 758	2 883	15 875	–
Canada	76 916	116 074	6	–	–	192 996	75 880	117 116	72 645

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Children's Investment Fund Foundation	122	200	–	–	–	322	320	2	–
Colombie	5	–	–	–	–	5	–	5	–
Commission européenne	22 734	40 293	6	(8)	(120)	62 905	35 145	27 760	–
Congo	365	95	–	–	–	460	160	300	162
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	–	131	–	–	–	131	–	131	–
Costa Rica	5	174	–	–	–	179	14	165	–
Côte d'Ivoire	2 712	1 790	–	–	–	4 502	920	3 582	2 923
Danemark	23 406	18 193	–	(74)	–	41 525	13 550	27 975	17 640
El Salvador	7 277	–	–	–	–	7 277	574	6 703	6 375
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)	636	1 272	–	(19)	–	1 889	509	1 380	–
Espagne	3 653	2 438	–	(138)	–	5 953	2 493	3 460	–
Eswatini	33	–	–	–	–	33	32	1	–
États-Unis d'Amérique	1 634	–	2	14	(7)	1 643	1 413	230	–
Fédération de Russie	1 547	–	–	–	–	1 547	192	1 355	482
Finlande	4 168	3 149	–	–	–	7 317	5 189	2 128	–
Fiotec	3 900	–	–	–	–	3 900	823	3 077	2 058
Fondation Ford	111	–	–	–	–	111	107	4	–
Fondation MacArthur	781	–	–	–	–	781	405	376	–
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	918	–	–	(3)	–	915	498	417	336
Fonds d'affectation spéciale thématique – multidonateurs	139 079	207 503	2 398	–	–	348 980	149 286	199 694	33 038
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	13 684	21 348	1	(66)	–	34 967	21 600	13 367	–
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	1 081	550	–	(32)	–	1 599	1 228	371	–
Fonds international de développement agricole	–	145	–	–	–	145	–	145	–
France	5 005	4 284	–	–	–	9 289	7 559	1 730	–
Friends of UNFPA	2 865	1 083	13	(85)	–	3 876	1 874	2 002	970

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Gabon	65	–	–	–	–	65	65	–	–
Gavi Alliance	64	–	–	(48)	–	16	17	(1)	–
Gobi Oyu Development Support Fund	–	1 754	–	–	–	1 754	135	1 619	1 345
Guatemala	30 745	13 212	297	–	–	44 254	35 472	8 782	2 711
Guinée équatoriale	308	486	–	–	–	794	164	630	–
Haïti	7 628	12 000	–	–	–	19 628	3 441	16 187	–
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	1 462	981	–	(21)	–	2 422	2 421	1	–
Honduras	2 175	–	–	–	–	2 175	1 380	795	351
Indonésie	477	9 300	–	(338)	–	9 439	1 771	7 668	7 024
Irlande	1 170	2 180	–	–	–	3 350	750	2 600	–
Islande	–	2 087	–	–	–	2 087	445	1 642	800
Itaipu Binacional	–	1 500	–	–	–	1 500	70	1 430	1 200
Italie	13 350	7 612	–	(136)	–	20 826	10 136	10 690	6 112
Japon	7 188	14 254	–	(11)	–	21 431	12 852	8 579	–
Kazakhstan	127	200	–	–	–	327	139	188	–
Koweït	17	1 750	–	–	–	1 767	1 011	756	–
Liban	224	25	–	–	–	249	115	134	–
Libéria	1 827	–	–	–	–	1 827	1 708	119	–
Luxembourg	12 835	1 707	–	(36)	–	14 506	3 300	11 206	7 242
Malaisie	313	–	–	–	–	313	293	20	–
Mali	3 921	–	–	–	–	3 921	938	2 983	2 080
Mama Malas	1	1	–	–	–	2	–	2	–
MAS Capital (Pvt) Ltd	8	–	–	–	–	8	8	–	–
Mauritanie	1 293	–	–	–	–	1 293	446	847	780
Mexique	131	333	–	–	–	464	262	202	–
MTN Foundation	6	–	–	–	–	6	–	6	–
Multidonneurs	13 948	7 160	2	7	(44)	21 073	10 397	10 676	1 109
Niger	5 124	–	–	–	–	5 124	1 464	3 660	2 782
Nigéria	1 732	2 652	–	295	–	4 679	1 659	3 020	219
Noble Energy	5 231	–	–	–	–	5 231	1 796	3 435	1 514

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Norvège	11 959	42 780	–	(325)	–	54 414	12 563	41 851	17 884
Nouvelle-Zélande	2 849	682	–	–	–	3 531	1 268	2 263	–
Nutrition International	–	1 575	–	–	–	1 575	125	1 450	1 082
Oman	203	–	–	–	–	203	–	203	135
Oman, accord de coopération de base	1 609	860	–	–	(155)	2 314	703	1 611	–
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	1 022	–	–	(3)	–	1 019	274	745	342
Organisation mondiale de la Santé	1	3 000	–	–	–	3 001	–	3 001	3 000
Oyu Tolgoi	19	530	–	–	–	549	160	389	300
Packard Foundation	52	–	–	–	–	52	52	–	–
Panama	–	549	–	–	–	549	21	528	274
Paraguay	2 978	(1 000)	–	–	–	1 978	86	1 892	31
Particuliers	16	3	–	–	–	19	–	19	–
Pays-Bas	37 105	12 878	–	(201)	–	49 782	15 856	33 926	14 074
Petites contributions	1 259	2 603	–	(1)	(48)	3 813	2 300	1 513	–
PNUD : fonds d'affectation spéciale pluripartenaires	12 232	36 231	4	(52)	–	48 415	24 609	23 806	–
Portugal	22	–	–	–	–	22	–	22	–
Productora de Pulpas Soledad	139	–	–	–	–	139	69	70	–
Programme alimentaire mondial	–	679	–	–	–	679	28	651	419
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	3 542	5 817	–	–	–	9 359	7 404	1 955	125
Programme conjoint-FNUAP : agent participant	15 581	39 160	11	(5)	–	54 747	30 031	24 716	–
Programme de dons individuels	–	74	–	–	–	74	–	74	–
Programme des Nations Unies pour le développement	3 221	4 329	–	(86)	–	7 464	4 680	2 784	677
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	440	–	–	–	–	440	432	8	–
Qatar	265	–	–	–	–	265	15	250	–
REC Foundation	–	5 125	5	–	–	5 130	995	4 135	2 812
République centrafricaine	42	–	–	–	–	42	40	2	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
République de Corée	15 977	12 900	–	–	–	28 877	13 086	15 791	7 736
République de Moldova	409	269	–	–	–	678	73	605	–
République démocratique du Congo	655	4 339	–	–	–	4 994	454	4 540	5 104
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	103 192	54 305	27	(1 870)	–	155 654	62 286	93 368	42 814
Sabancı Foundation	–	73	–	–	–	73	1	72	37
Sao Tomé-et-Principe	1	29	–	–	–	30	30	–	–
SBI Foundation	53	–	–	–	–	53	44	9	–
Sierra Leone	257	–	–	–	–	257	–	257	–
Social Development Center	416	–	–	–	–	416	74	342	208
Suède	59 899	22 675	4	(121)	9	82 466	36 362	46 104	20 798
Suisse	16 343	1 386	–	(100)	–	17 629	7 318	10 311	5 241
Tchad	3 137	–	–	–	–	3 137	1 693	1 444	1 388
Terre des hommes Albanie	217	–	–	–	–	217	217	–	–
The Resource Foundation	–	582	–	–	–	582	–	582	291
Timor-Leste	3	–	–	–	–	3	–	3	–
Toms Shoes Inc.	20	–	–	–	–	20	20	–	–
Turkménistan	873	–	–	–	–	873	128	745	520
Uruguay	120	1 016	–	–	–	1 136	968	168	122
World Vision Australie	2	–	–	–	(2)	–	–	–	–
Zimbabwe	–	126	–	–	–	126	97	29	–
Zonta International Foundation	1 093	–	–	(32)	–	1 061	1 061	–	–
Total partiel (fonds d'affectation spéciale)	776 180	871 654	2 829	(4 993)	(380)	1 645 290	707 220	938 070	334 668
Fonds spéciaux									
Contribution en nature préaffectée (biens)	989	379	–	–	–	1 368	305	1 063	1 051
Coordonnateur mondial du programme L'ONU avec nous	913	7	–	–	–	920	600	320	–
Écarts de change globaux relatifs aux autres ressources	2 399	–	–	–	119	2 518	–	2 518	–

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier</i>	<i>Contributions</i>	<i>Produits et charges divers</i>	<i>Remboursements</i>	<i>Transferts et ajustements</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Charges</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre</i>	<i>Contributions à recevoir au 31 décembre</i>
Fonds de dotation Rafael M. Salas	1 055	–	19	–	–	1 074	–	1 074	–
Poste de spécialiste des finances de l'Union européenne	162	–	–	–	–	162	–	162	–
Prix Population	1 744	–	30	–	–	1 774	21	1 753	–
Programme des administrateurs auxiliaires	7 026	4 730	266	–	–	12 022	5 323	6 699	–
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	5 000	–	–	–	(375)	4 625	(375)	5 000	–
Ressources pour la communication d'informations aux donateurs	2 111	–	843	–	–	2 954	1 211	1 743	–
Services des achats – prestations ne se rapportant pas à des services par des tiers	13 795	–	4 783	–	(2 826)	15 752	2 327	13 425	277
Stocks et éléments en transit – autres ressources	1 057	–	–	–	–	1 057	(662)	1 719	–
Total partiel (fonds spéciaux)	36 251	5 116	5 940	–	(3 083)	44 224	8 749	35 476	1 328
Total	812 431	876 770	8 769	(4 993)	(3 463)	1 689 514	715 969	973 546	335 996

Note : Les charges et contributions indiquées dans le tableau comprennent des charges afférentes aux coûts indirects d'un montant de 47,52 millions de dollars. Hormis dans le présent tableau, ces montants ont été déduits des charges et des contributions préaffectées présentées dans les autres états financiers, les notes et les tableaux accompagnant les états financiers.

Tableau C
Services d'achats pour le compte de tiers

Les services d'achats pour le compte de tiers sont des activités d'achat qui ne se rapportent pas directement à une composante d'un des programmes du FNUAP et que celui-ci mène à la demande et au nom de tiers (gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales ou entités des Nations Unies, notamment les fonds et programmes des Nations Unies, et les organes subsidiaires de l'ONU). Ces activités d'achat sont en lien avec le mandat du FNUAP et sont conformes à ses objectifs et à ses politiques. Les conditions du marché sont définies dans un contrat de services d'achat qui prévoit des frais de traitement payables au FNUAP en défraiement des coûts associés à la passation des marchés.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2017 reclassés au passif</i>	<i>Montants reçus au titre des services d'achat</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Montant total des ressources disponibles</i>	<i>Coût des services d'achat</i>	<i>Montant net des avances au 31 décembre 2018</i>
Institutions						
Gouvernements et organismes intergouvernementaux	14 185	40 339	78	54 602	34 657	19 945
PNUD et autres entités des Nations Unies	(371)	2 427	10	2 066	2 064	2
Organisations non gouvernementales	2 451	4 321	(56)	6 716	4 212	2 504
Total	16 265	47 087	32	63 384	40 933	22 451

Tableau D
Charges préaffectées et non préaffectées pour l'année terminée le 31 décembre 2018

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités relatives aux programmes</i>				<i>Budget institutionnel</i>		<i>Services centraux</i>				<i>Total</i>			
	<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>		<i>Charges non préaffectées</i>		<i>Charges préaffectées</i>	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Dépenses de personnel	79 300	85 342	50 978	41 998	125 569	113 629	23 779	15 808	10 420	9 139	228 648	214 779	61 398	51 137
Produits de santé procréative et autres fournitures liées aux programmes	3 967	4 959	154 101	143 418	61	(153)	(295)	127	2 101	3 690	3 733	4 933	156 202	147 108
Formation et perfectionnement des partenaires	21 320	19 736	91 129	78 704	33	43	(69)	80	–	(35)	21 284	19 859	91 129	78 669
Fournitures, accessoires et frais de fonctionnement	42 281	44 517	124 030	105 587	24 434	19 654	203	(921)	(4 814)	(3 058)	66 918	63 250	119 216	102 529
Services contractuels et spécialisés	40 709	37 707	176 005	128 257	7 389	3 909	441	451	382	339	48 539	42 067	176 387	128 596
Charges financières	110	119	631	419	9	7	250	150	–	–	369	276	631	419
Voyages	20 827	18 999	39 044	35 332	3 381	2 650	(97)	(253)	284	196	24 111	21 396	39 328	35 528
Amortissement	2 687	2 901	578	446	1 705	1 741	2 229	2 113	10	5	6 621	6 755	588	451
Dépréciation	12	(3)	–	–	–	–	(36)	452	92	–	(24)	449	92	–
Charges diverses	1 163	1 023	23 476	3 408	(70)	28	16 279	4 178	2	31	17 372	5 229	23 478	3 439
Total des charges	212 376	215 300	659 972	537 569	162 511	141 508	42 684	22 185	8 477	10 307	417 571	378 993	668 449	547 876